

# HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,  
FRATERNITÉ

OU

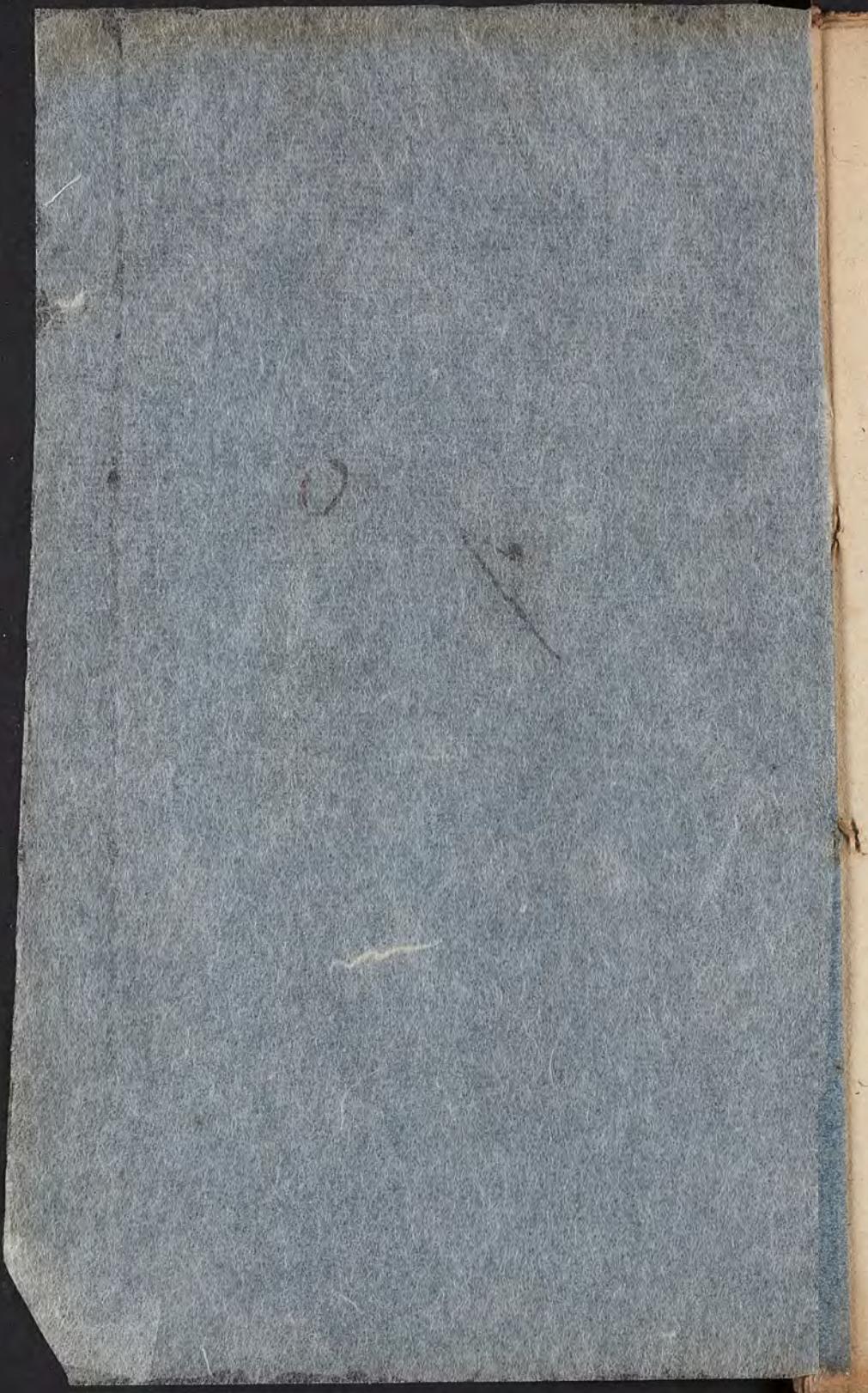


7

0

7

30



LA BASTILLE  
DÉVOILÉE.

---

SEPTIEME LIVRAISON.

---

---

Cette septième livraison contient des notes relatives aux personnes mises à la Bastille depuis le 15 octobre 1779 jusqu'au 10 janvier 1781.

LA BASTILLE  
DÉVOILÉE,  
OU  
RECUEIL  
DE PIÈCES AUTHENTIQUES  
POUR SERVIR A SON HISTOIRE.

*Septième livraison.*

---

• • • • , *Detecta apparet ingens*  
*Regia , & umbrosæ penitus patuere cavernæ.*  
VIRG. Æneïde , l. VIII

---

Le produit de cette livraison est destiné , comme  
celui des précédentes , au soulagement des  
malheureux.



A PARIS ,  
Chez DESENNE , libraire , au Palais - Royal .

---

1790.

ALBANY LIBRARIES

DAVIS LIBRARY

YALE LIBRARY

THE LIBRARY OF THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARIES

2151 A

2151 A

LE sieur *Caffe*, ancien officier au service du roi de Sardaigne, fut arrêté par ordre du roi le 21 janvier 1780, & conduit à la Bastille à la requisiition de M. le comte de Scarnafis, ambassadeur de Sardaigne.

Cet officier avoit eu des contestations avec M. le comte de Chiavarina, ci-devant régent du bureau de la guerre ; il l'accusoit de lui avoir fait un passe droit. Il vint en France avec l'indignation dans l'ame & la ferme résolution de s'en venger, en rendant publique la conduite de ce ministre.

Dès qu'on fut instruit à Turin de son départ & de ses menaces, on fit demander par le ministere de l'ambassadeur de Sardaigne, un ordre pour le faire arrêter ; on n'eut pas de peine à l'obtenir. De pareils ordres pouvoient avoir lieu quand la France gémissoit & trembloit encore sous le despotisme ministériel, mais il doit être proscrit à jamais chez un peuple devenu sage & libre.

Au moment de la détention du sieur *Caffe*, les exécuteurs des ordres du roi faisirent tous ses papiers, les mirent, sans les inventorier, dans une malle ; on la ficelle, & son excellence

( nous parlons ici de l'excellence d'un ambassadeur ), y fit apposer son cachet.

Un mois après l'enlèvement & l'emprisonnement du sieur Caffe à la Bastille, le sieur Longpré, inspecteur de police, vint le prendre ; il avoit reçu ordre de le transférer au Pont-de-Beauvoisin : arrivé en cette ville il le remit au commandant des troupes du roi de Sardaigne. Ce commandant avoit lui-même des ordres de le faire conduire, sous l'escorte d'un officier & de vingt dragons, au château de Miolans, distant de 12 lieues du Pont-de-Beauvoisin. Quelles précautions ! quel appareil ! & le tout parce que le sieur Caffe avoit déplu, par des plaintes peut-être très-légitimes, à un ministre, & que ce ministre craignoit qu'il ne mît à découvert sa conduite ministérielle.

Le château de Miolans est situé en Savoie, sur un roc escarpé, à 5 lieues de Chambéry, au confluent de l'Arche & de l'Isère ; c'est la Bastille des rois de Sardaigne ; c'est là que, sans forme de justice, un ministre despote dans ses caprices & dans ses vengeances, enterre ceux qui ont le malheur d'encourir sa disgrâce.

Il est utile d'observer qu'en Europe, chaque roi, excepté le roi d'Angleterre, a des Bastilles, dont les portes, sans que la justice s'en mêle, s'ouvrent & se ferment à son gré, au gré de ses

ministres , de leurs commis ; au gré de ses maîtresses , des gentilshommes de sa chambre , de tous les seigneurs & de toutes les femmes en crédit , soit par leurs plates , soit par leurs intrigues amoureuses , à qui on a le malheur de déplaire .

A son arrivée au Pont-de-Beauvoisin , le sieur Longpré remit également la malle des papiers , qui , ayant été attachées sans précaution & d'ailleurs n'en remplissant pas toute la capacité , se trouverent réduits en poussière . Ces papiers pouvoient être de conséquence ; peut - être quelques manuscrits , le fruit du génie ; peut-être même , pour le sieur Caffe , des titres encore plus précieux que des manuscrits . Eh ! quel peut être le dédommagement d'une telle perte ! J'ignore ce que dans de telles circonstances on faisoit dans les états du duc de Savoie ; mais en France , quand des papiers , des manuscrits se trouvoient égarés , ou qu'on s'en étoit emparé , on ne répondoit point à vos réclamations ; & si vous en parliez comme d'une propriété qu'on vous ravissoit , le sieur le Noir vous riolet au nez .

Il étoit sans doute injuste , il étoit contraire au droit naturel de livrer , comme on le fit , le sieur Caffe pour le rendre la victime du ressentiment d'un ministre . Nous avouerons cependant qu'il est des cas où l'on doit écouter les

réclamations des cours étrangères, parce qu'il est des crimes & des forfaits dont les auteurs ne doivent nulle part trouver d'asyle. Les régicides, les empoisonneurs, les incendiaires, quelque part qu'ils se réfugient, doivent être regardés comme des bêtes féroces, contre lesquels toute société a droit de s'armer. Il est de l'intérêt, non d'un pays, mais de tous les pays & de tous les hommes, que de pareils monstres soient livrés à toute la rigueur des loix. Un coin de terre où ils trouveroient retraite, tranquillité & impunité, ne pourroit que les encourager au crime. C'est à l'assemblée nationale à décréter, dans sa sagesse, les cas où un peuple libre doit repousser de son sein tout scélérat étranger.

Je fais que pour un pareil code il faudroit la réunion de tous les peuples de l'Europe; mais que les françois, qui en sont devenus le modèle, commencent par faire connoître leur opinion, elle décidera bientôt celle des autres puissances.

Les nouveaux principes que la France vient de consacrer, ne lui permettent pas de rester plus long tems en société avec les autres brigands couronnés; & ces expressions ne sont pas trop fortes, quand il s'agit de signaler ces rois, ces prétendus maîtres de la terre, qui refusent

roient d'imiter le grand & sublime exemple que leur a donné le vertueux Louis XVI, de ne vouloir régner que sur un peuple libre.

Cette confédération entre ces prétendus maîtres de la terre , contre laquelle la raison éternelle réclamoit par la voix des philosophes , pouvoit avoir lieu quand leurs intérêts étoient les mêmes , lorsque les ministres servoient tour à tour leur vengeance mutuelle ; mais une nation qui a réprouvé les ordres arbitraires , ne peut dorénavant en être l'exécutrice.

Aujourd'hui il ne feroit pas de la majesté du peuple françois de faire , comme il a fait jusqu'à présent , transférer de sa Bastille dans les Basilles étrangères , des hommes qui auroient été innocens s'ils eussent été françois.

Les abus en ce genre ont été longs & grands. Sur toutes les routes on trouvoit des agens de notre police , des émissaires de nos ministres , qui , courant en poste d'un bout de l'Europe à l'autre , & servant des intérêts particuliers , avilissoient , je dirai plus , faisoient abhorer le nom françois. On trouvoit de ces agens dans tous les états de l'Europe , en Hollande , dans les Pays-Bas , en Suisse , en Italie , en Allemagne , & même en Angleterre ( 1 ). Bien il est vrai que

( 1 ) Le sieur Bertin de Frateaux , mort à la Bastille

dans ce dernier pays qui est celui de la liberté, les agens du despotisme françois n'y marchoient que dans les ténèbres, & que leur vie eût été exposée aux fureurs populaires, s'ils eussent été reconnus.

Le sieur Longpré, à lui feul, a fait plus de 4000 lieues en Europe pour de pareils sujets. En 1780, ainsi que nous venons de le voir, il conduisit le sieur Caffe sur les confins du Dauphiné.

En 1783, il conduisit à la Bastille de Saint-Pétersbourg le jeune Trevohin Nao - Tolenda, dont nous avons déjà parlé ( 1 ), lequel se disoit fils du roi de Golconde, & petit fils du grand Mogol; il n'avoit que 22 ans, & ce n'étoit pas mal cheminer que de venir de Golconde dans l'antre de la Bastille, & de cette Bastille ne faire qu'un saut dans celle de Saint-Pétersbourg.

Le même inspecteur fut envoyé, il y a quelques années, en Italie, à la poursuite des sieur & dame l'Enfant, qui avoient emporté 400,000 liv. à leurs créanciers. Après l'avoir parcourue inu-

---

en 1779, fut arrêté à Londres au mois de Mars 1752. Voilà ce qui se trouve à la fin d'une note qui le concerne, trouvée dans les papiers de la Bastille. *Ce prisonnier a été arrêté dans Londres ; cela a été une bien fine opération.*

( 1 ) Page 58 de la troisième livraison.

tilement , le sieur Longpré apprend à Gênes que les deux personnes qu'il cherche viennent de partir sur un bâtiment françois. Le tems étoit calme ; il s'embarque dans un bateau , & à force de rames il joint le navire à 20 lieues en pleine mer ; & là il signifie aux sieur & dame l'Enfant les ordres du roi , dont il est porteur. Il dîne à bord , & après dîner il redescend dans son bateau avec les deux personnes qu'il vient d'arrêter , & les conduit à Paris dans les prisons du Châtelet.

C'est le même Longpré qui fut chargé d'aller chercher à Pierre-en-Cize , pour le conduire au donjon de Vincennes , le comte de Solages , dont nous avons déjà parlé dans notre ouvrage ( 1 ).

Ce Pierre-en-Cize , ce monument du despotisme , est encore debout au milieu de Lyon , de cette ville devenue libre. Sa tour menaçante est encore l'épouventail des étrangers & des voyageurs. Quand la criminelle tyrannie est abattue , ses odieuses citadelles doivent s'écrouler.

Cependant le sol de la France est encore hérisse de prisons dites royales. A quoi servoient-elles ? On les employoit , dit-on , à enfermer les criminels d'état , mais souvent 20 ans se passoient sans qu'il y eût un véritable criminel d'état. A

( 1 ) Page 61 de la troisième livraison.

quoi servoient-elles donc journellement ? A deux choses , 1<sup>o</sup>. à y ensevelir contre la loi & contre toutes les loix , les victimes des vengeances ministérielles ; 2<sup>o</sup>. à dérober à la rigueur des loix des scelerats que la vindicte publique eût conduits sur l'échafaud.

Nous avons vu ces dernières années un abbé fraticide ; ce monstre , de concert avec une fille de débauche , assassinne son frere en le carressant , met en pieces ses membres , les enferme dans une malle & s'enfuit. On arrête à Venise ce fraticide , coupable encore , dit-on , d'autres crimes , de celui d'avoir égorgé sa maîtresse & sa complice. La France le réclame , est-ce pour en faire un exemple éclatant ? Non. Ce monstre tenoit , dit-on , par sa parenté à quelques magistrats. On se borne à l'enfermer à Pierre-en-Cize. Ainsi donc ces Bastilles , par un double & criminel abus , servoient à enfermer des innocens & à sauver des scélérats.

Le sieur *Caffé* étoit étranger ; aussi la lettre de cachet , en vertu de laquelle il fut arrêté , est contresignée par le ministre des affaires étrangères , M. de Vergennes. Chaque département avoit ses vassaux , ses justiciables ; le secrétaire d'état , au département de la guerre , ne se seroit pas permis de faire arrêter le dernier mouffe d'un navire. C'eût été usurper les droits du ministre

de la marine , de qui il relevoit. Les limites de chaque département étoient marquées ; le ministre de Paris connoissoit seul des filles publiques , & un espion qui auroit été arrêté par ordre de tout autre ministre que celui des affaires étrangères , auroit été regardé comme illégalement arrêté.

*Frédéric - Charles Place* , né à Francfort-sur-le-Mein , ministre - calviniste de religion , n'ayant aucune résidence fixe , logé à Paris , rue Jacob , hôtel de Dannemarck , arrivant de Londres dans les huit premiers jours de janvier .

Le sieur Place fut arrêté sur le chemin de Versailles par Pierre Bénard & Pierre Jamin , cavaliers de la maréchaussée de la brigade d'Issy , & remis par eux au sieur Longpré , inspecteur de police , qui le traduisit devant le commissaire Chenon .

Ce malheureux étoit venu à Paris avec une lettre de crédit , jusqu'à la concurrence de 50 livres sterling , du sieur Robert Hérisse & compagnie , banquiers à Londres . La maison Girardeau , à laquelle il présenta sa lettre , ne voulut pas lui donner de fonds . Craignant de mourir de faim à Paris , le sieur Place prend le parti de s'en retourner à pied à Londres , en passant par Versailles , qu'il ne connoissoit pas & qu'il avoit envie de voir .

Il n'étoit fixé à aucun commerce ; tantôt il faisoit celui des draps , tantôt celui des toiles. Il logeoit toujours à l'auberge , & parcourroit toutes sortes de pays.

Il avoit fait par pure curiosité deux voyages en Amérique ; le premier à Philadelphie , & le second à Charles-Town ; il en avoit fait également plusieurs à Londres. Il avoit servi 18 mois dans les troupes de Hesse. Dans deux interrogatoires qu'on lui fit subir à la Bastille , on ne lui parla que de ses voyages , de sa fortune & de sa famille. On ne lui dit même pas qu'on eût le moindre soupçon sur son compte. Sa déten-  
tion ne fut occasionnée que par la pusillanimité & l'esprit soupçonneux de M. de Vergennes , qui croyoit voir un espion dans chaque étranger qui arrivoit à Paris.

Dans son interrogatoire , le sieur Place déposa qu'il n'étoit venu en France que parce que des médecins lui avoient conseillé comme un remède efficace contre les maux de nerfs dont il étoit attaqué , d'habiter la Provence ou quelqu'une de nos autres provinces méridionales. Le ministere françois ne jugea pas à propos de lui accorder cette faveur ; après un court séminaire à la Bastille , on le renvoya à Francfort son pays.

*Pierre Allaire, né à New-Yorck, négociant, &c.*

Encore un étranger , par conséquent encore un individu soupçonné d'espionnage. Le même canevas pour son interrogatoire. D'où venez-vous ? où allez-vous ? quel est votre état ? depuis quand êtes-vous à Paris ? qu'êtes-vous venu y faire ? laissons le sieur Allaire répondre à ces diverses questions.

« En 1765 , j'ai fait l'exportation de farines ,  
» de bois de construction , de bestiaux , de riz ,  
» & autres denrées de la Nouvelle-Yorck , pour  
» les troupes du roi à Cayenne , suivant un  
» marché fait avec M. de Chanvalon , inten-  
» dant de Cayenne , pour raison de quoi il  
» m'étoit dû 84,000 livres , dont je sollicitois  
» le paiement. Je vins en France , à cet effet ,  
» sur la fin de 1766. J'y suis resté jusqu'en  
» 1767. Je ne pus obtenir que 56,000 livres en  
» réscriptions , que je fis convertir en argent par  
» le sieur de Rougemont mon banquier , & ces  
» réscriptions ont souffert un déchet considé-  
» rable.

« En 1768 , je fus en Angleterre ; au mois  
» d'avril 1769 , je m'embârquai à bord d'un  
» vaisseau , d'après un contrat passé avec l'am-  
» baissadeur de l'empereur de Maroc , pour des  
» mulets en échange desquels je lui fournissois  
» des canons & du drap. Mon bâtiment se  
» perdit ; je n'en pus sauver que l'équipage. Je

» restai neuf mois en Barbarie ; je passai delà  
 » à Cadix , d'où je partis pour la Jamaïque , &  
 » delà pour la Nouvelle - Yorck , où j'arrivai  
 » vers la fin de 1770. En 1771 , je revins en  
 » France pour solliciter le paiement du reste de  
 » ma créance. Après l'avoir obtenu , je retournai ,  
 » en 1772 , en Angleterre , où je restai dix-huit  
 » mois. J'achetai une pacotille & je partis pour  
 » la Russie. Après un séjour de cinq mois , je  
 » revins de nouveau à Londres , & je fis de  
 » nouveau un voyage en Russie , après lequel  
 » je revins en Angleterre où je suis resté jus-  
 » qu'à présent.

» Le sujet de mon voyage à Paris , est pour  
 » y venir solliciter du ministre de la marine un  
 » privilège pour fournir pour la marine la poudre  
 » du sieur James , contre la fievre , avec con-  
 » vention d'en partager le bénéfice avec le  
 » sieur Swinton , propriétaire du *Courier de l'E-  
 rope.* »

Voici quelques phrases de son interrogatoire  
 qui méritent d'être rapportées mot pour mot.

« Interrogé avec qui il a été en relation de-  
 » puis qu'il est à Paris ?

» A répondu qu'il a diné une fois chez M.  
 » Franklin , une fois chez M. Allaire , officier  
 » chez le roi , demeurant avec le sieur Pigeon ,  
 » son beau-pere , rue du faubourg Montmartre

» une fois chez le sieur de Beauvernet , officier ,  
 » demeurant à Chaillot . Il a été deux fois chez  
 » le sieur Beaumarchais , trois ou quatre fois  
 » chez le sieur Rougemont , son banquier , une  
 » fois chez M. Lée , ci-devant ambassadeur du  
 » congrès , une fois chez M. le prince de Mont-  
 » bazon .

» Interrogé s'il a été en relation avec quel-  
 » ques ennemis de l'état ?

» A répondu que non , & qu'il n'en connois-  
 » soit pas .

» Interrogé où il prenoit habituellement ses  
 » repas ?

» A répondu qu'il les prenoit ordinairement  
 » à l'hôtel de Bourbon , rue Croix-des-petits-  
 » Champs .

» Interrogé quels cafés il fréquentoit ?

» A répondu que c'étoient le café Militaire ,  
 » rue Saint-Honoré , le café de la barrière des  
 » Sergens , même rue Saint-Honoré , & le café  
 » de Conti , au bout du pont Neuf .

Enfin , après bien des questions inutiles , on  
 termine son interrogatoire , comme on termi-  
 noit tous les autres de cette espece , en lui  
 demandant s'il n'étoit pas venu en France & à  
 Paris pour y faire l'espionnage de la part des  
 Anglois .

» Le sieur Allaire répondit qu'au contraire

» étant à Londres il y a dix-huit mois , le sieur  
 » Swinton lui dit que le secrétaire des postes  
 » lui avoit fait voir une lettre que lui Allaïre  
 » avoit écrite à M. Franklin , laquelle avoit été  
 » interceptée ; qu'on en avoit intercepté plu-  
 » sieurs de la même écriture & à la même  
 » adresse ; qu'ayant demandé au sieur Swinton  
 » s'il connoissoit cette écriture , & le sieur  
 » Swinton l'ayant reconnue pour la sienne , il  
 » lui avoit conseillé de ne plus écrire , en lui  
 » en faisant sentir les risques . »

On voit par cette réponse du sieur Allaïre ,  
 que le secret de la poste n'étoit pas mieux ob-  
 servé à Londres qu'à Paris . Etoit-ce en tems de  
 guerre seulement ? C'est ce que j'ignore .

Le sieur Allaïre qui ne fut pas convaincu ,  
 & qui ne dut pas même être soupçonné d'aucun  
 crime , n'en fut pas moins exilé du royaume ,  
 avec la ridicule condition de passer par Va-  
 lenciennes .

*Victor-Claude-Antoine Robert , comte de Paradès .*  
 Si parmi les innombrables victimes du despo-  
 tisme ministériel ; si parmi les citoyens géné-  
 reux qui , pour prix de leur patriotisme , de leur  
 zèle , de leur courageuse persévérance & des plus  
 grands services rendus à l'état , ont tant de fois  
 été dévoués à cette infernale Bastille , comme on  
 jettoit aux bêtes féroces les prisonniers de guerre

& les esclaves ; si parmi cette foule obscure d'om-  
bres plaintives, qui renaissant, pour ainsi dire,  
de leurs propres cendres, peuplerent si long-  
tems ces affreux donjons, ces variétés infinies de  
la Bastille, multipliées dans toutes les provinces,  
presqu'à l'égal des hospices consacrés à l'humani-  
té souffrante ; si, dis-je, il s'en trouvoit plu-  
sieurs dont la vie rapide n'eût été qu'un long  
enchaînement d'événemens singuliers & roma-  
nesques en quelque sorte ; qui, comme le célèbre  
& malheureux Paradès, eussent conçu, mûri  
dans le silence & secrettement exécuté des pro-  
jets dignes de la plus profonde polititique ; enfin  
qui, comme lui, eussent touché au moment où  
le succès infaillible de leurs savantes combinai-  
sons & de leurs admirables manœuvres, alloit,  
dès l'ouverture de la campagne, décider du sort  
de deux empires rivaux, & peut-être de celui  
des deux mondes ; notre ouvrage deviendroit  
une galerie morale & animée, aussi piquante pour  
les contemporains, qu'instructive & curieuse pour  
la postérité.

Extraordinaire sous tous les rapports, initié,  
par l'ascendant de son génie, dans les plus im-  
portans secrets du cabinet de Versailles, *Paradès*  
ne passa, aux yeux de beaucoup de personnes,  
que pour un hardi aventurier. On ne peut se diffi-  
muler que son début, sa conduite, l'accroisse-

ment subit, ou plutôt la création de sa brillante fortune , la faveur dont il jouissoit auprès des ministres, principalement auprès de M. de Sartine & du *grand vizir* Maurepas, dont il avoit su gagner la confiance , par son esprit, ses agrémens , & sur-tout par la gaieté de sa conversation ; en un mot , on ne peut disconvenir que chez lui tout prêtoit aux soupçons. Ce fut sur sa naissance que la jalouſie , la malignité , & peut-être aussi une sage défiance , les accumulerent ; de sorte que l'existence civile de Paradès a jusqu'ici été un problème que nous sommes néanmoins bien éloignés de regarder comme insoluble.

Sans répéter tout ce qui se trouve consigné à ce sujet dans les papiers publics du tems , ainsi que dans les *mémoires secrets* & la *correspondance secrète* , nous nous bornerons à exposer les deux opinions principales & contradictoires sur l'origine de Paradès , & à déduire brièvement les raisons qui les appuient ou les infirment .

Paradès se disoit issu d'une maison de grandesse d'Espagne. Au contraire , beaucoup de gens le disoient fils d'un pâtissier de Phalzbourg , nommé Richard ; & c'est l'opinion la plus accréditée .

Il est naturel , il est juste , sur une matière aussi délicate , qu'une *question d'état* , d'entendre d'abord *Paradès* lui-même. Voici comme il s'exprime dans ses *mémoires imprimés* depuis peu ,

&

& dont l'extrait remplira une grande partie de cet article.

« Je suis né avec une ame ardente & sensible ; » l'obscurité qui environnoit mon berceau ne « pouvoit long-tems subsister. J'éprouvois déjà le » besoin de me faire un nom, au moment où » j'appris d'un ami respectable que la naissance » m'en donnoit un. Je voulus prouver par ma » conduite que j'étois digne de le porter ». (*Avertissement*)

Plus loin il ajoute ( pag. 165 ) :

« L'honneur que j'avois eu d'être présent au roi , flattoit mon ambition & elevoit mon ame. Quelque fut la bizarrerie de mon étoile , quelqu'obscures qu'aient été les premières an- nées de mon existence , je portois dans mon cœur la persuasion de mon origine.

» J'établirai , dans un écrit particulier , les garans de ma persuasion , & je me flatte de parvenir bientôt à dissiper les nuages qu'on a répandus à ce sujet.

» Vivement préoccupé de cet objet d'ambition , j'écrivis un matin à M. le duc de Coigny , pour lui demander un moment d'entretien ; il me fit réponse que je pouvois venir à l'instant même , & de ne pas tarder , parce qu'il étoit prêt à partir pour la chasse. . . . . Je me rendis donc à l'instant même chez lui , & le

» priai de me dire quelles étoient les qualités  
 » nécessaires, les usages reçus pour être admis  
 » dans les carrosses du roi. Il me répondit qu'il  
 » me suffisoit d'un certificat de M. Chérin, le  
 » généalogiste. Je le remerciai & pris congé de  
 » lui. De retour à Paris, j'allai trouver M.  
 » Chérin, qui me dit avoir plus de soixante  
 » généralogies à faire avant de pouvoir s'oc-  
 » cuper de la mienne. Je remis à un tems plus  
 » tranquille pour suivre cette affaire ».

Les divers interrogatoires que le sieur Lenoir fit subir à la Bastille au Comte de Paradès, répandroient beaucoup de jour sur cet objet, & fixeroient peut-être les doutes. Ces pieces ont malheureusement échappé à toute l'activité de nos recherches. Seulement nous voyons, dans l'état de la premiere perquisition faite chez Paradès, lors de son arrestation, que la neuvième liaison, intitulée *généalogie & titres de famille*, contennoit sept pieces.

Aujourd'hui encore, les alliés & les amis de Paradès continuent à soutenir qu'il descendoit d'une ancienne maison d'Espagne; & à ce sujet ils nous ont communiqué une note détaillée dont nous allons faire le rapprochement.

M. Dartus, ingénieur en chef à Béfond, encore vivant, & ancien ami de M. de Paradès le pere, atteste la vérité de la filiation du comte de

Paradès , & nous en a transmis ainsi l'istoire:

Paradès le pere étoit ingénieur en chef à Huningue. Il descendoit réellement d'une ancienne maison d'Espagne , ayant la Grandesse. Son nom étoit de *Robert de Paradès*. Une branche de cette famille existe encore en Espagne. Celle de France avoit quitté le nom de *Paradès* , lors de la révocation de l'édit de Nantes , & ne portoit que celui de *Robert*. M. de Paradès obtint , vers 1760 , des lettres patentes , qui lui permettoient de reprendre le nom de Paradès , lui & ses enfans nés & à naître.

A cette époque , il étoit déjà veuf & pere de celui dont il est ici question:

Il avoit secrettement épousé Henriette d'Oa derson , irlandoise ; dont il n'eut qu'un fils , né à la fin de 1752 , ou au commencement de 1753 , à Luquet en Bigorre. Sa mere mourut deux jours après , & fut enterrée au même lieu.

M. de Paradès mourut à Huningué , sans que l'on eût jamais su qu'il avoit été marié.

Son fils passa son enfance à Phalzbourg , chez un pâtissier , nommé Richard , dans la maison duquel il fut élevé comme un de ses enfans , par les soins de M. Lambert , directeur du génie , à qui Paradès , en mourant , avoit recommandé son fils , & confié le secret de sa naissance & de son origine. M. Lambert transmit ce double dépôt

à M. Dartus , qui révéla au jeune *Robert* le mystère de sa naissance , & lui fit reprendre dans la suite le nom de *Paradès*.

Gette histoire qui , en apparence , tient beaucoup du roman , ne peut , il est vrai dissiper tous les doutes ; mais nous avons cru , sans prétendre décider une question de cette nature , & qui ne peut l'être que sur des preuves légalement établies , qu'il convenoit de fournir tous les renseignemens propres à mettre le public dans le cas de fixer enfin son opinion sur l'origine de cet homme célèbre .

Des bureaux de M. Lambert , le jeune Robert passa dans ceux de M. Dartus ; & c'est aux leçons de ces deux officiers , distingués par leur mérite , qu'il dut les talens de tout genre , qu'il déploya dans la suite . Il vouloit tout savoir , tout faire & tout vaincre . Tous les arts & métiers lui étoient familiers . Ce qu'il ne favoit pas faire , étoit ce qu'il n'avoit pas entrepris de faire .

Nous savons positivement que Paradès , à sa mort , étoit encore en possession de son extrait baptistaire , de l'extrait mortuaire de sa mère , & d'une transaction sur procès , passée entre lui , MM. Frazer de Villas & leurs sœurs , neveux , & en cette qualité , demeurés en possession de l'héritage du père de Paradès , à défaut d'enfans connus . Dans cet acte , MM. de Villas ont reconnu

Paradès pour fils de leur oncle, & lui ont restitué son patrimoine ; &, ce qui paroît répondre plus positivement à ses détracteurs, c'est que cet acte est postérieur à sa sortie de la Bastille ; qu'il a été passé en 1782, lorsque l'opinion publique avoit presque dépouillé Paradès de son état & de son nom : & l'on ne peut pas raisonnablement présumer que, dans des circonstances aussi défavorables, une famille quelconque, une famille sur-tout entièrement composée d'officiers au service, eût voulu, eût osé le reconnoître pour un véritable Paradès, s'il n'avoit été que l'usurpateur de ce nom. Cet acte, passé à Tarbes, devant notaires & en présence des principaux habitans de la ville, est un fait que l'on peut aisément vérifier.

Par son testament, le comte de Paradès a institué MM. Frazer de Villas & leurs sœurs, ses légataires universels ; & ceux-ci ont recueilli sa succession, comme héritiers.

Voilà ce que disent les amis de Paradès. Les particularités qu'ils rapportent, les actes qu'ils citent méritent la plus sérieuse attention ; mais cela ne suffit point pour retourner l'opinion & dissiper tous les doutes. Il nous en reste de très-légitimes.

Effectivement, nous savons de fort bonne part, & l'aveu de Paradès lui-même le con-

firme , que ses titres de filiation & de noblesse n'ont jamais été produits *au cabinet du Saint-Esprit* , & qu'il n'y a été fait aucun travail sur son nom.

En recouvrant la liberté , il lui fut enjoint de quitter le nom de Paradès ; les registres de la Bastille en font foi . A la vérité , cette défense ministérielle étoit odieuse , puisqu'elle n'avoit été ordonnée par aucun jugement légal . Aussi n'empêcha-t-elle point Paradès de garder ce nom , & il l'a porté jusqu'à sa mort .

Pourquoi , au sortir de la Bastille , & lorsque la prévention contre sa naissance étoit la plus forte , ne publia-t-il point le mémoire justificatif de son origine ? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait , après l'avoir annoncé ? Cette marche étoit la plus capable de convaincre & de lui ramener l'opinion .

Examinons maintenant l'affirmation de ceux qui veulent que Paradès fût fils du pâtissier Richard de Phalzbourg .

D'abord , les Richard ont dit , dès long-tems , & affirment encore , que Paradès étoit leur propre frère . Plusieurs personnes lui trouvoient quelque ressemblance avec Bernard Richard , l'aîné de cette famille , lequel , sous le nom d'intendant ou de secrétaire , a passé , avec Paradès , une grande partie de sa vie , a été son confident le plus intime & un des principaux co-opérateurs

de ses hardis desseins. Deux autres freres Richard ont été, pendant deux ans, en Angleterre, les agens secrets & les *argus* infatigables de Paradès, qui ne les employoit ainsi, & sous des noms empruntés, que pour être plus sûr de ses opérations. Echappé aux horribles cachots de la Bastille, Paradès loue une terre dans la Beauce. Bernard Richard l'y accompagne & y reste établi après le départ de Paradès, qui le laisse dépositaire de tous ses papiers, mémoires, journaux & manuscrits. Un des Richard précède Paradès à Saint-Domingue; un autre le suit un an après. Mais Paradès étoit mort. Par son testament, il fait des legs considérables à la famille de sa femme & à celle des Richard. Tant d'amour est rare pour des étrangers; de tels sentiments paroissent tenir de si près à la tendresse fraternelle, qu'il est bien difficile de les distinguer & de ne les pas confondre. Nous n'avons cependant aucune opinion arrêtée à cet égard; & nous pensons que s'il n'est pas prouvé que cet homme étonnant étoit Paradès, il n'est pas prouvé non plus qu'il fût Richard. C'est au public seul, juge impartial & suprême, à prononcer, lorsque, par des pieces légales & authentiques, on aura clairement établi que Paradès, issu d'une maison illustre d'Espagne, avoit droit d'en porter le nom, ou que, fils d'un patifier, il substitua au nom vulgaire de Richard,

celui de Paradès , comme plus propre à lui attirer de la considération , à lui ouvrir la route de l'honneur & de la fortune , les deux objets constants de son ambition , & à favoriser la réussite de ses audacieuses entreprises.

Au reste , les personnes qui s'intéressent véritablement à la mémoire de Paradès , ne doivent point regret , qu'au lieu d'être sorti d'une maison de grandesse d'Espagne , il ne fût né que fils d'un obscur pâtiſſier. Le génie eût-il jamais besoin d'aieux ? Et n'est-il pas plus grand , plus flatteur de pouvoir dire de soi , avec la noble fierté d'un des héros de Corneille :

*Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.*

Paradès valoit mieux que Menzikof ; & s'il n'est pas , comme lui , parvenu aux plus hautes dignités militaires , c'est parce que le despotisme ministériel l'a écrasé de sa verge de fer. Le parallel de la fortune & de la chute de ces deux hommes , vraiment extraordinaires , seroit très - piquant ; mais il est hors du sujet & nous meneroit trop loin. Ainsi , nous nous bornerons à transcrire un passage de l'*histoire de Russie* , dans lequel Voltaire a resserré la vie de Menzikof .

« Maître de toute l'Ingrie , Pierre en conféra » le gouvernement à Menzikof & lui donna le « titre de prince , & le rang de major gé-

» néral. L'orgueil & le préjugé pouvoient aill-  
 » leurs trouver mauvais qu'un garçon pâtiſſier  
 » devint général, gouverneur & prince : mais  
 » Pierre avoit déjà accoutumé ses ſujets à ne  
 » pas étonner de voir donner tout aux talens  
 » & rien à la feule nobleſſe. Menzikof, tiré de  
 » fon premier état dans fon enfance, par un  
 » hasard heureux, qui le plaça dans la maison  
 » du czar, avoit appris plusieurs langues,  
 » s'étoit formé aux affaires & aux armes, &c  
 » ayant ſu d'abord fe rendre agréable à ſon  
 » maître, il fut fe rendre nécessaire. »

Mais revenons à Paradès, & avant de préſenter l'extrait de ſes *mémoires*, donnons un précis rapide de fa vie, d'après tout ce que nous avons pu recueillir des personnes qui ont eu occasion de le connoître.

Vers la fin de 1774, Paradès paſſa en Suisse & delà dans le Bas-Valais; il y arriva sans être connu de personne. Alors il ne portoit que le nom de Robert. S'étant présenté à Sion, chez M. de Chaignon, chargé des affaires du roi près la république de Valais, il en fut très-bien accueilli, & en reçut beaucoup de témoignages d'égards & d'amitié. Le hasard le fit rencontrer avec M. de Nucé, châtelain de Vouvry, à qui il plût ſingulièrement, & qui le reçut dans ſa maison, où il le traita comme ſon fils.

Paradès employa d'abord ses talens d'ingénieur pour l'utilité de plusieurs communautés du pays; mais ce genre étroit d'occupations méchaniques ne pouvoit lui suffire. Né avec un esprit observateur & une imagination très-active , il forma le superbe projet ( 1 ) d'une route destinée à ouvrir une communication importante entre Geneve & le Vicentin , par le Rhône , remonté jusques près de sa source dans le haut Valais ( ce qui auroit conquis pour l'agriculture la grande vallée que ce fleuve ravage ), par la Valteline & le Trentin , ou le Bergamasque; Cette communication avoit pour objet de rendre la France maîtresse d'un immense commerce , en affranchissant ses marchandises des droits auxquels elles sont assujetties par les péages , dans le transport par mer , &c. avant de pouvoir parvenir dans les états de la république de Venise , où il s'en fait une consommation très-considérable.

Ce magnifique projet , qui faisoit suite à divers autres plans proposés au gouvernement françois , pour rendre le Rhône navigable de

( 1<sup>r</sup>) Les mémoires , plans & devis relatifs à ce beau projet , sont entre les mains de la famille de M<sup>s</sup> de Chaignon , auquel Paradès les remit à son départ du Valais,

Seissel à Versoix, où l'on avoit projeté d'établir un port pour déboucher directement en Suisse, fut d'abord communiqué à M. le marquis de Vergennes, ambassadeur en Suisse, qui le jugea de la plus haute importance, & conseilla à Paradès de le présenter au comte de Vergennes; ce qu'il fit. Il s'étoit assuré d'une compagnie de négocians, qui devoient fournir les sommes nécessaires pour conduire à fin cette entreprise majeure, si la France ne vouloit pas y contribuer. Il ne demandoit à la république de Valais, que l'abandon des marais formés par le Rhône, dont on ne peut retirer aucun produit, & qui, par leurs exhalaisons méphytiques, occasionnent, presque tous les ans, des maladies épidémiques; & avec cet abandon, un droit de pontonage pendant un certain nombre d'années: après lesquels le produit en devoit appartenir à l'état.

Paradès, pour établir ce plan, avoit fait des courses pénibles dans toutes les montagnes qui forment l'enceinte du Valais. Il avoit remonté les torrens jusqu'à leurs sources; ces torrens qui dévastent les vallées & détruisent si souvent les peuplades placées sur leurs bords. Bravant les dangers réunis du local & du caractère inquiet des habitans, il s'étoit assuré d'un passage plus facile & d'une route plus directe que celle du

**Simplou.** Malheureusement pour l'avantage de la France , & pour la gloire de l'inventeur , ce plan ne fut point adopté par la république de Valais. Les heureux habitans de ce pays , sans commerce , sans industrie & sans luxe , sont pauvres , ou plutôt ils sont riches de cette impérissable richesse , que le poëte philosophe appelle *aurea mediocritas*. Ils craignent avec raison , & repoussent soigneusement tout ce qui peut tendre à introduire chez eux le commerce étranger , qui altéreroit leur bonheur , par des besoins factices ; les richesses perfides , dont l'inégale distribution romproit bientôt l'équilibre de l'ordre social ; enfin , le luxe corrupteur & la dépravation des mœurs , deux fléaux toujours contemporains.

Nous voici parvenus à l'époque , où analysant les mémoires de Paradès ( 1 ) , nous sommes tentés de nous écrier ;

*Vous seul pouvez parler dignement de vous-même.*

---

( 1 ) Mémoires secrets de Robert , comte de Paradès ; écrits par lui au sortir de la Bastille , pour servir à l'histoire de la dernière guerre , 1789 , in-8°. de 188 pages , chez Desenne , libraire , au Palais-Royal.

De ces intéressans mémoires il existoit plusieurs copies en Valais & à Versailles. C'est sur une de celles-ci qu'il a été imprimé.

Nous sommes obligés de relever ici deux erreurs im-

*Robert* quitta le Valais & arriva au commencement de l'année 1778 à Paris, où il s'annonça sous le nom de *Comte de Paradès*.

A cette époque, la France se trouvoit dans un état de fermentation, qui annonçoit une guerre prochaine avec l'Angleterre.

Depuis long-tems, il désiroit entrer au service; c'étoit un peu tard en commençant par la route ordinaire; il avoit 25 ans accomplis; il conjectura que la circonstance pourroit être favorable à un avancement plus rapide, & que tout dépendroit de ses premières démarches.

portantes, qui se sont glissées dans l'avertissement des éditeurs.

1°. Ils disent que c'est d'après sa lecture que le maréchal de Castries s'empessa de rendre la liberté au comte de Paradès. Mais, sorti de la Bastille au mois de mai 1781, il ne les composa qu'en 1783, & ils ne furent présentés au roi qu'après la paix, ainsi qu'il est prouvé par la lettre mise en tête des *mémoires*.

2°. Les éditeurs ajoutent que le maréchal de Castries s'empessa de faire acquitter le reliquat des comptes de Paradès.

Cette assertion est absolument fausse. Malgré tous leurs efforts & leurs justes réclamations, Paradès ni les siens n'ont jamais pu tirer un sol de cette créance, qui, comme on le verra, se monte à 587,620 livres pour déboursés effectifs.

Après avoir bien examiné chaque chose , & consulté ce que sa fortune lui permettoit d'entreprendre , il se détermina à passer en Angleterre , pour acquérir une connoissance exacte de cette puissance , de ses forces de terre & de mer , de ses places fortes maritimes , pour établir ensuite , sur ces diverses connoissances , la base de son avancement .

Il effectua son projet : dans les premiers jours de février , il se rendit en Angleterre ; il en visita toutes les villes , examinant tout , & faisant des mémoires sur chaque objet essentiel . Muni de ces observations , il reprit la route de Paris , où il arriva vers le milieu de mars .

Il dressa une relation abrégée de son voyage , qu'il présenta à M. de Sartine , auquel il exposa en même tems les motifs qui l'avoient guidé dans son entreprise .

Ce ministre loua son zèle , en l'assurant qu'il en rendroit compte au Roi , & lui demanda quelques jours pour examiner ses mémoires . Lorsque Paradès le revit , M. de Sartine lui dit qu'il étoit content de ses mémoires , mais qu'il désiroit avoir quelque chose de plus détaillé sur des objets qui y étoient traités : en conséquence , il lui donna commission de retourner en Angleterre , pour y faire une reconnaissance plus particulière de chaque place & port ; d'en lever

les plans exactement, de dresser des mémoires sur chacun d'eux , d'y joindre de états séparés de la marine angloise , du nombre des vaisseaux armés , de ceux en armement , ainsi que de ceux en construction , de leurs magasins , s'il étoit possible , & généralement de tout ce qui pourroit avoir rapport au département de la marine.

Paradès quitta Versailles & se rendit aussi tôt en Angleterre. Il parcourut les mêmes places qu'il avoit déjà vues , prit des notes exactes de tous les vaisseaux , frégates & autres bâtimens ; visita les magasins avec la plus scrupuleuse attention , & rapporta au ministre un résultat satisfaisant sur toutes les instructions qu'il avoit demandées.

M. de Sartine lui témoigna qu'il étoit satisfait du succès de son voyage & de son travail , & lui promit de le mettre sous les yeux du roi. Trois jours après , Paradès se rendit chez le ministre : celui-ci lui demanda s'il y auroit moyen d'établir de fideles agens dans les differens ports d'Angleterre , qui seroient chargés de rendre un compte journalier de tout ce qui s'y feroit. Paradès lui répondit qu'il le croyoit.

M. de Sartine lui demanda ensuite s'il étoit possible de se procurer , au besoin , un bâtiment anglois à la solde du roi , dont la destination seroit d'observer les mouvemens des escadres Angloises , & de porter des avis prompts à Brest

ou en tout autre lieu. Paradès répondit qu'il croyoit encore la chose possible, en y mettant l'argent nécessaire.

En conséquence, M. de Sartine lui donna ordre de retourner en Angleterre, pour y faire les établissemens qu'il désiroit, y assurer une correspondance en cas de guerre, & savoir à combien se monteroient les premières dépenses à faire, & celles qu'exigeroit l'entretien de ces établissemens. Il lui fit en même tems remettre une somme de 25,000 livres, pour le rembourser des frais qu'il avoit faits dans les deux précédens voyages.

De retour en Angleterre, Paradès confia à un ami qu'il y avoit, une partie des motifs qui le ramenoient, en lui demandant son assistance : il la lui refusa, vû les conséquences qui en pouvoient résulter pour lui & sa maison, mais il lui donna l'adresse d'une personne qui pourroit le servir selon ses vues ; il lui fit promettre de ne lui parler jamais de rien & de ne le nommer en aucune maniere.

Paradès se rendit donc chez le particulier qui lui avoit été indiqué ; & à la troisième visite qu'il lui fit, sous prétexte de différens objets de commerce, il l'amena au point qu'il désiroit. Après quoi ils s'expliquèrent plus clairement, & furent bientôt d'accord.

Cet

Cet homme s'engagea à faire trouver à Paradès tout ce qu'il demandoit , au moyen d'une somme payée comptant , & d'un traitement de 100 livres sterlings par mois ; ( 100 louis ) cela convenu , il remit Paradès entre les mains de deux juifs portugais qui entrerent dans la confidence , & avec lesquels il quitta Londres , pour entreprendre une troisième tournée plus intéressante & bien plus dangereuse que les deux premières.

Au moyen de ces conducteurs & des lettres dont il étoit muni , Paradès s'aboucha dans chaque ville avec une personne en charge dans la marine , pour multiplier ses correspondances , pour s'engager à lui faire parvenir une ou deux fois la semaine , un journal exact de tous les mouvemens du port où ils étoient employés , ainsi que les ordres qu'ils recevoient , à des conditions qu'ils lui proposerent , chacun suivant son ambition .

Ce qui arriva à Paradès dans son troisième voyage à Plimouth est si extraordinaire , que nos lecteurs seront charmés de l'entendre raconter par lui-même .

» Nous entrâmes à minuit : & quoique depuis plusieurs jours je n'eusse pris aucun repos , je ne voulus pas me coucher , mon dessein étant de reconnoître au premier instant du jour ,

» la citadelle , que je n'avois vue qu'imparfaite-  
» ment dans mes premiers voyages.

» Je pris pour me conduire un ouvrier que  
» je rencontraï dans le port , & j'y arrivai un  
» quart d'heure après l'ouverture des portes.  
» Les deux premières sentinelles me laissèrent  
» librement passer ; lorsque je fus à la place ,  
» je tournai à gauche pour gagner la rampe qui  
» conduit sur les remparts. Je parcourus d'abord  
» toutes les parties des fortifications qui do-  
» minent la campagne , après quoi j'allai me  
» placer à l'angle saillant du bastion droit de  
» la rade , où je crayonai ce qui m'étoit né-  
» cessaire. Au bout d'une heure , je voulus  
» changer de place , & gagner le bastion gauche ;  
» mais en passant le long de la courtine ; ( il est  
» essentiel d'observer qu'il n'y avoit pas de sen-  
» tinelle sur le rempart , dans tout le pourtour  
» de la place ) je fus remarqué par une sentinelle  
» qui étoit en faction devant le corps de garde  
» de la place ; cette sentinelle , étonnée de voir  
» si matin sur le rempart deux étrangers qu'elle  
» n'avoit pas vu passer , avertit le corps de  
» garde ; le sergent sortit avec deux fusiliers ,  
» & vint droit à moi. Il fallut payer de hardiesse :  
» je descendis le rempart du côté où il venoit ,  
» comme si ma promenade eût été finie. Nous  
» nous rencontrâmes au bas de la rampe ; il me  
» demanda ce que je venois faire dans la place ;

» que je devois savoir qu'il étoit défendu d'y  
 » entrer: je répondis qu'étant étranger, j'ignorois  
 » la défense; mais que l'homme qui me con-  
 » duisoit auroit dû m'en instruire, puisqu'étant  
 » de la ville , il devoit connoître la consigne.  
 » Qu'on arrête ce coquin , dit le sergent , & qu'on  
 » le conduise au corps de garde. Les soldats  
 » saisirent mon conducteur au collet , & l'emme-  
 » nerent. Je tirai sur le champ dix guinées de  
 » ma poche , je les présentai au sergent , en lui  
 » disant : laissez aller ce pauvre diable ; il a sans  
 » doute péché sans le savoir. Il prit mon argent &  
 » se tournant vers les soldats , il leur dit : chassez  
 » le hors de la place , & qu'il n'y entre plus. S'adres-  
 » sant ensuite à moi d'un ton radouci : milord ,  
 » me dit-il , désireroit peut-être voir la forteresse , je  
 » me fais un devoir de le conduire ; je vais déposer  
 » mon fusil au corps de garde , & je reviens dans  
 » le moment. N'ayant pas grande confiance dans  
 » sa parole , je me débarrassai de mes papiers  
 » & les plaçai dans un canon que j'avois l'air  
 » d'examiner. ( Il y avoit 12 pieces de canon  
 » montées sur affut au milieu de la place d'armes )  
 » j'eus tort d'avoir de la défiance ; cet homme  
 » revint me joindre , & me fit faire plusieurs  
 » fois le tour de la citadelle ; il me fit descendre  
 » aux batteries de la rade , qui sont les plus  
 » belles que j'aye jamais vues.

» La mer ayant baissé pendant que j'achevois  
 » la reconnaissance, j'eus la satisfaction de voir  
 » que les chaloupes pourroient , à basse marée,  
 » aborder sur un fond de sable, & qu'on arrivoit  
 » avec autant de facilité que si l'on montoit une  
 » rampe ou un escalier , la roche étant à peu  
 » près taillée en gradin par le frottement des  
 » vagues.

» Lorsque je me fus assez instruit, je me fis  
 » conduire hors de la place : j'y étois entré à  
 » 7 heures ; il en étoit quatre lorsque j'en sortis.  
 » Le sergent m'ayant accompagné jusqu'à mon  
 » auberge , je lui donnai encore deux guinées  
 » pour sa peine. Il prit congé de moi en m'assurant  
 » qu'il me seroit dévoué toute sa vie. J'avois  
 » eu soin de retirer mes papiers du canon ,  
 » lorsque je reconnus qu'il n'y avoit aucun risque  
 » pour moi. ( On verra par la suite de quelle  
 » utilité me fut cet homme , & avec quelle fi-  
 » délitie il me servit. )

» Je trouvai mes deux juifs fort en peine de  
 » moi , & très-alarmés d'une aussi longue ab-  
 » fence; lorsque nous eûmes terminé pour l'objet  
 » essentiel qui nous avoit amenés à Plimouth ,  
 » nous reprîmes la route de Londres ».

Le principal agent de Paradès n'étoit pas moins avancé que lui ; il avoit découvert un capitaine de vaisseau , mécontent du gouverne-

ment , & écrasé de dettes , qui s'étoit laissé séduire & qui avoit consenti de se prêter à ses vues , au moyen des avantages qu'on lui faisoit pour commander le bâtiment que le ministere de France vouloit avoir .

Ce capitaine offrit de se conformer en tout aux ordres que lui feroit parvenir le ministere de France & d'être soumis à marcher où l'on voudroit ; & ce à condition qu'il lui feroit payé par mois 800 livres sterlings ; qu'on feroit les conventions pour une année & qu'on lui donneroit caution , enfin que les prises qu'il feroit sur les américains & les françois apparriendroient à lui & à son équipage .

Paradès se disposa à revenir à Paris , après avoir pris note à peu près des dépenses à faire pour chaque mois , qui se monterent , tant pour le bâtiment que pour les agens dans différens ports d'angleterre , les frais de courier de chaque port à Londres ( n'osant confier les dépêches à la poste ) de Londres à Calais , à environ 30 mille livres .

De retour à Versailles , il remit à M. de Sartine les notes détaillées de tous ces objets : ce ministre approuve la dépense à faire ; mais il excepte les prises des bâtimens , qui furent expressément défendues . Il lui ordonna de retourner sur le champ à Londres , pour conclure ces différens

traités ; en même temps il lui fit remettre 60 mille livres, en attendant les autres fonds nécessaires.

Paradès prit aussi ses ordres pour l'achat d'un bâtiment ; & retourna en Angleterre. Son capitaine avoit trouvé un navire de 14 canons, qui sortoit du chantier. Il l'acheta trois mille cinq cent livres sterlings ; on le nomma la Bretagne. Après quoi il conclut ses traités avec le capitaine, les agens dans les divers ports, les couriers, &c. le tout montant par mois à une somme de 1257 livres sterlings ou de 28911 livres tournois.

Tout étant ainsi bien réglé, Paradès, sans perdre de temps, revint à Paris, pour y toucher les fonds dont il avoit besoin, & rendre compte au ministre de tout ce qu'il avoit fait. M. de Sartine lui fit remettre sept mille livres sterlings ; après quoi il retourna à Londres, pour presser l'armement du bâtiment, conformément à ses ordres.

A son retour le capitaine lui dit être intimement lié avec quelqu'un qui tenoit au ministère ; & que s'il vouloit l'autoriser à faire des démarches, il répondoit d'en tirer bon parti. Paradès lui conseilla d'en faire la tentative ; il le fit, & réussit ; & au moyen de cent cinquante livres sterlings, que cet homme demanda par mois, & que Paradès consentit à lui donner, il s'engagea

à lui remettre copie de tous les ordres qu'on recevroit à l'amirauté & de tous ceux qu'on y donneroit.

Paradès ne parut point dans cet arrangement, & vit assez rarement ce secrétaire ; pour ne pas se compromettre , il n'écrivoit rien ; il étoit convenu que le capitaine le verroît tous les jours & qu'il pourroit lire , & même copier tous les papiers qu'il poseroit sur son bureau , dans un emplacement indiqué : ce qui a été fidélement exécuté tout le tems que Paradès a été chargé des affaires.

Le premier avis que Paradès reçut de ce secrétaire , fut l'ordre donné pour l'armement de douze vaisseaux de ligne à Plimouth , destinés à se rendre en Amérique , sous le commandement de Biron. Cet ordre avoit été donné depuis long tems ; mais la destination avoit été tenue si secrete , qu'on l'ignoroit ; il fut remis , 40 jours avant le départ de l'escadre , à Paradès , qui sur le champ expédia un courrier à M. de Sartines. Ce ministre fut également informé des progrès de l'armement , & du jour fixé pour son départ.

Le ministere anglois ayant reçu avis que vingt-cinq vaisseaux françois étoient sortis de Brest , craignit que ce ne fut à dessein d'attaquer l'escadre de Biron ; en conséquence , on expédia des ordres à l'amiral Keppel de sortir de Portsmouth

avec tous les vaisseaux qui s'y trouvoient au nombre de 20 ; d'aller à la rencontre de l'armée françoise ; de l'observer , ou de s'en faire observer , sans engager de combat , & de favoriser , par ses manœuvres , la sortie de Biron ; de ne perdre de vue l'armée françoise qu'après avoir été averti qu'il auroit gagné la haute mer , & de rentrer ensuite à Portsmouth , pour y continuer son armement .

A ces avis , Paradès joignoit tous ceux propres à en confirmer la vérité ; c'est-à-dire , que l'amiral Biron avoit pour sept mois de vivres , des maturées & des agrêts de recharge en quantité , & ses équipages complets ; que l'amiral Keppel , au contraire , sortiroit avec vingt vaisseaux , dont le plus complet n'auroit pas six cent hommes , & pour vingt jours de vivres ; la plupart devant même sortir sans cette quantité .

Il pouvoit parler avec assurance de ces deux escadres , puisqu'il avoit l'état de tout ce qui avoit été embarqué à bord de chaque bâtiment .

Tous ces avis furent encore répétés à M. de Sartine vingt jours avant la sortie des deux divisions angloises ; il profita du moment qu'elles mirent à la voile , pour faire un voyage à Versailles .

Il rendit compte à M. de Sartine des nouveaux engagemens qu'il avoit contractés ; ce ministre

les approuva & l'autorisa même à promettre au secrétaire 6000 livres de pension du roi , s'il servoit bien.

L'amiral Keppel étant sorti de Portsmouth ; conformément aux ordres qu'il en avoit reçus , chercha l'armée françoise , & la rencontra à l'extrémité de la Manche : il lui étoit expressément défendu d'engager le combat ; en conséquence il évitoit de s'approcher de trop près de l'armée françoise .

Les deux escadres resterent plusieurs jours en vue. Le comte d'Orvilliers ne fit aucune disposition pour attaquer , dans la crainte d'avoir affaire à 32 vaisseaux , au lieu de 20 , & parce qu'il manquoit de confiance dans les avis que Paradès avoit fait passer. Pendant que les armées s'observoient , l'amiral Biron passa sur les derrières de l'escadre françoise , & gagna la haute mer. Lorsqu'il fut hors de danger , il en donna avis , par une frégate , à l'amiral Keppel , qui retourna à Portsmouth , pour y achever son armement , en menant avec lui deux frégates françoises ( la *Licorne* & la *Pallas* ) qui furent prises pour s'être trop engagées en voulant le reconnoître.

Par cette défiance , on négligea de battre une des deux escadres , & d'empêcher l'amiral Biron de remplir sa mission ; on s'apperçut trop tard de la faute qu'on avoit faite ; mais elle étoit irré-

parable. Ce fut une des premières de cette guerre, & aussi une des plus funestes par ses suites.

On en avoit fait une autre qui n'étoit guere moins grande, en faisant partir de Toulon M. le comte d'Estaing, avec tes douze vaisseaux : si on l'eût fait partir de Brest, il feroit arrivé en Amerique un mois avant les Anglois, ce qui eût été d'un grand avantage.

Paradès ne s'arrêta que deux jours à Versailles; après quoi il retourna à Londres. Son bâtiment étant fini d'armer, il en prit le commandement, ne voulant s'en rapporter qu'à lui-même de sa conduite ; il sortit de la Tamise, pour aller à *Spithead*, où il mouilla à côté de l'etcadre angloise.

La compagnie des Indes ayant reçu sur ces entrefaites la nouvelle de l'arrivée de sa grande flotte, par une frégate qui l'avoit devancée, on dépêcha des ordres à l'amiral Keppel d'appareiller en toute diligence de Portsmouth, & d'aller au devant de cette flotte ; de favoriser de tout son pouvoir sa rentrée, & de n'engager le combat que pour sa défense.

On fit en même tems passer des avis à la flotte, pour la prévenir du danger qui la menaçoit, avec ordre de tenir le large, jusqu'à ce que Keppel l'eût jointe, ou eût assuré son passage.

Paradès fit passer ces avis au ministre & à Brest par des couriers diligens. Ils furent rendus en

même tems au comte d'Orvilliers , au moyen des bâtimens qu'on tenoit préparés à cet effet.

Keppel appareille de Portsmouth , le 10 juillet 1778 , avec vingt cinq vaisseaux de ligne ; trois le joignirent à son passage devant Plimouth , ce qui rendit son escadre forte de 28 vaisseaux .

Parades le suivit ; & le 19 seulement , il le quitta de vue pour s'élever dans l'ouest , à la rencontre de l'armée françoise . Le 21 il la reconnut . Ne pouvant approcher de l'amiral , à cause du gros tems qui l'avoit endommagé , il remit ses paquets à une frégate . Le vent souffla avec tant de violence de la partie du nord-ouest , qu'il fut forcé de se laisser dériver sur l'armée angloise .

Celle du roi fut également obligée de quitter sa croisiere ; elle dériva à l'entrée de la Manche , où elle rencontra Keppel , qui pendant quatre jours , ne fit d'autres manœuvres que de chercher à perdre le vent afin de favoriser le passage sur ses dérivés à la flotte de la compagnie des Indes , que le mauvais tems avoit aussi rapprochée ; mais le 27 , les deux armées se trouvant très-près l'une de l'autre , le comte d'Orvilliers ordonna l'attaque ; ce qui occasionna un engagement général , qui dura une partie de la journée ; après quoi les deux armées se retirerent .

Le 28 au matin , la flotte de la compagnie des Indes passa sur le champ de bataille & entra dans

la Manche , en vue de quelques vaisseaux françois quis'étoient égarés la veille du combat. Cette flotte eût vraisemblablement été prise , si l'armée françoise ou seulement une division eût tenu la mer 24 heures de plus.

Paradès rentra à Brest après l'armée , pour y réparer les dommages qu'il avoit essuïés dans le gros tems. Le 2 août , il en sortit , pour aller mouiller à Plimouth , où il trouva une partie de l'escadre angloise qui s'y étoit retirée.

La campagne étant à peu près finie , Paradès chercha à employer utilement son tems , en s'occupant des moyens de faciliter l'attaque des différentes places d'Angleterre. Il commença par Plimouth , dont il leva le plan dans le plus grand détail , ainsi que celui des différens ports & bayes , qu'il parcourut , la sonde à la main , avec grande attention ; il en dressa des mémoires , ensuite il songea à un objet plus important.

Il avoit un homme fidèle , qui lui rendoit compte exactement de tout ce qui se passoit dans le port ; mais c'est à quoi se bornoient toutes ses fonctions. Il ne le crut pas propre à favoriser une grande entreprise , & n'osa pas s'ouvrir à lui sur toute l'étendue de ses projets , dans la crainte de l'effrayer. Il jeta les yeux sur le sergent de la citadelle , qui , comme nous l'avons vu , l'avoit si bien servi dans sa troisième tournée

en Angleterre, le jugeant plus capable de seconder ses desseins.

Ne sachant pas son nom , ni à qui s'adresser pour le découvrir , & n'étant pas connu de ses gens , il prit le parti d'aller se promener dans la citadelle , jusqu'à ce qu'il le pût trouver . Le troisième jour , il y réussit & l'aborda . Cet homme parut charmé de revoir Paradès , qui lui dit qu'il avoit un bâtiment dans la rade , & l'invita à venir le voir ( il s'étoit trop bien trouvé de sa première rencontre , pour négliger la seconde ) . Paradès lui donna le nom du bâtiment , & ils se séparerent .

Le lendemain matin , le sergent se rendit à bord . Après l'avoir bien traité , Paradès lui fit présent de six bouteilles d'eau de vie , qu'il emporta , avec promesse de revenir le jour suivant .

Paradès n'avoit pas non plus osé confier à son capitaine les nouveaux projets qu'il méditoit , ne lui croyant pas assez d'audace pour les seconder selon ses vues ; ainsi , ne voulant pas s'entretenir de cette affaire en sa présence , lorsque le sergent revint le lendemain , il se fit débarquer avec lui sur la côte voisine , sous le prétexte de s'y promener . Il laissa les matelots à la garde du canot , & ils s'éloignèrent dans les terres .

Après un court préambule , Paradès parla au sergent de sa misere , & lui offrit de faire sa

fortune, s'il vouloits s'attacher à lui & le servir. Le sergent répondit qu'il l'avoit traité si généreusement la premiere fois, que depuis ce moment il lui étoit entierement devoué. Paradès lui repré-senta que le service qu'il exigeoit de lui étoit un peu délicat; que peut-être il en seroit effrayé, mais qu'avec de la prudence & de l'adresse on éviteroit tous les dangers. Le sergent répliqua qu'il se sentoit capable de tout entreprendre pour l'obliger, & qu'il ne tiendroit pas à lui de sortir de l'état misérable où il étoit réduit. Croyant l'avoir amené au point où il le désiroit, Paradès s'ouvrit à lui, & lui confia que son projet étoit de découvrir les moyens de mettre Plimouth dans les mains du roi de France. Le sergent lui dit qu'il avoit soupçonné quelque chose la premiere fois qu'il l'avoit vu, à la maniere dont il l'avoit payé; mais que la grandeur du péril le faisoit trembler. Paradès ne lui donna pas le tems de réfléchir. Voici, lui dit-il, cinquante guinées que je vous donne à compte de ce qui vous reviendra. Je vous en donnerai autant tous les mois, & vous aurez dix mille guinées si l'entreprise réussit.

Le sergent n'eut pas le mot à répliquer à un pareil argument. *Je me livre à vous, & me soumets à tout ce que vous exigerez de moi ; dîlez monsieur : que faut-il que je fasse ?* Telie fut la réponse de

Paradès. Rien pour le moment : ceci est un projet , dont l'exécution demande des réflexions ; il me suffit de vous avoir dans la place , pour me servir au besoin. Paradès lui demanda ensuite s'il connoissoit le garde - pavillon & le portier de la place. Le sergent lui répondit qu'il connoissoit peu le garde , mais que le portier étoit son ami. Eh bien ! tâchez de le gagner , nous aurons peut-être besoin de lui ; faites aussi connoissance avec le garde des signaux , & vous m'en rendrez compte à mon premier voyage. Paradès lui dit ensuite qu'il partoit dans trois jours , & lui recommanda le secret ; après quoi ils retournèrent à bord , d'où il le fit conduire à Plimouth.

Les vues de Paradès se portèrent plus loin : Incertain si le sergent parviendroit à gagner le garde - pavillon de la citadelle , qui pouvoit donner l'alarme , il remédia à cet inconvénient , en se rendant maître du premier signal de la côte , qui , étant à lui , répéteroit mal , & à sa volonté.

Il en vint à bout , au moyen d'un matelot italien qu'il avoit à son bord , qu'il s'étoit attaché par de bons traitemens , & dont il avoit mis la fidélité à l'épreuve. Thomas se présenta à ce garde comme déserteur d'un bâtiment , & l'ayant prié de le cacher chez lui , avec

promesse de le bien payer, sa proposition fut acceptée.

Toutes ses dispositions étant faites , & ses arangemens pris à Plimouth , Paradès fit lever l'ancre , & prit la route de Portsmouth.

Il ne s'y rendit pas en ligne droite ; il s'occupa de la reconnoissance des baies de *Stuard* , de *Torbay* , & de tous les mouillages de la côte , jusqu'au passage des *Aiguilles*. Il s'arrêta dans tous ces endroits , & les parcourut la sonde à la main. Par ce moyen il acquit une connoissance entière & parfaite de ces côtes. Ensuite il alla jeter l'ancre en face de *Yarmouth* , petite ville dans l'isle de *Wight* , quelques lieues en dedans des *Aiguilles* , & il reconnut cette place.

Il avoit souvent passé devant la forteresse appellée *Havre-Castel* , bâtie sur un rocher dans la mer , & garnie d'une artillerie redoutable , qui défend l'entrée des *Aiguilles* ; il ne lui avoit pas encore été possible de s'y ménager des intelligences.

Comme il y avoit des troupes angloises , quoiqu'en petit nombre , il jugea qu'il feroit dangereux de faire des tentatives semblables à celles qu'il avoit faites à Plimouth. Il changea donc de méthode , & prit le parti de tromper son équipage & la garnison , en les faisant servir les uns

uns & les autres à la réussite d'un projet qu'il forma.

Il dit au capitaine , qu'étant content de ses services , il vouloit le mettre à portée de gagner beaucoup d'argent ; que pour cela il vouloit charger 50 tonneaux d'eau-de-vie de France , du vin & d'autres denrées , & les venir déposer à *Havre-Castel* , ajoutant qu'il lui en abandonneroit le profit , & qu'ainsi il n'avoit qu'à s'arranger avec la garnison du château , pour qu'elle reçût de nuit tout ce qu'on apporteroit . Tout ce qui avoit apparence de gain intéressoit vivement le capitaine ; il goûta fort ce plan . Ils se rendirent au fort , & , sans de longs détours , ils firent leurs propositions au chef de la troupe . Celui-ci assembla quelques-uns de ses gens , & fit rapport qu'un bâtiment *smuggler* ( contrebandier ; Paradès s'étoit annoncé pour tel ) , offroit de déposer sa cargaison dans le château , en partageant les profits avec la garnison , que les marchandises ne resteroient jamais plus de quatre jours en dépôt , tems nécessaire pour en donner avis aux négocians qui devoient les faire enlever . Cela fut trouvé facile . On convint qu'il seroit payé comptant à la garnison , quatre guinées par chaque barrique de vin & d'eau-de-vie qu'on déposeroit , & à proportion pour les autres objets .

Cet article convenu , nous réglâmes les signaux de reconnoissance que je ferois. On convint de plus que la Bretagne n'arriveroit jamais que de nuit , à la fin du flot , & qu'on se tiendroit préparé pour la recevoir. Paradès les quitta , en les assurant qu'ils ne tarderoient pas à le revoir.

De retour à *Yarmouth* , il fit lever l'ancre pour aller mouiller dans la baie *Cœuw* , où on lui avoit dit qu'il y avoit une petite forteresse.

De - là , il se rendit à *Newport* , capitale de l'isle , petite ville ouverte , à deux lieues dans les terres.

Il resta deux jours en rade , après quoi il fut mouiller à *Spithead* , au milieu de l'escadre angloise , pour s'occuper de la reconnoissance de *Portsmouth*. Ayant achevé & conduit à perfection tous les projets qu'il avoit formés , Paradès se détermina à revenir en France , pour rendre compte au ministre de sa conduite.

Mais voulant éprouver la garnison de *Havre-Castel* , il se présenta en vue le sixième jour qu'il l'avoit quittée. Il fit ses signaux de reconnoissance , auxquels on répondit. La nuit il débarqua l'eau-de-vie & le vin qui lui restoit. On but un coup & l'on se sépara trois fois. Depuis , il a fait la même manœuvre avec le même succès ; & chaque fois il est entré dans la place

avec un nombre de soldats , supérieur à la garnison.

Après avoir fait les dispositions propres à assurer le succès des entreprises que la France pourroit former contre l'ennemi , Paradès vint débarquer près du Havre , d'où il se rendit à Versailles , ordonnant à son bâtimenit d'aller l'attendre dans la Tamise .

Il remit à M. de Sartine les mémoires détaillés de toute sa conduite ; ce ministre en rendit compte au roi , qui gratifia Paradès d'un brevet de capitaine de cavalerie , en date du 31 août 1778 , & d'une pension de dix mille livres (1) :

M. de Sartine ayant approuvé tout ce qu'avoit fait Paradès , & les dépenses se trouvant augmentées de plus de 300 liv. sterlings par mois , il y pourvut .

Ayant traité pour une année entière avec tous ses agens , Paradès supplia M. de Sartine de lui faire remettre le montant total des dépenses en un seul paiement , lui observant que cela le mettroit à portée de gagner beaucoup d'argent , par différentes spéculations de commerce , qui ne dérangoient rien à son service & couvrirroient certaines démarches qu'il étoit forcé de faire

(1) Il n'a jamais touché que les quatre premiers mois de cette pension.

ouvertement. Le ministre lui accorda sa demande, & en conséquence lui fit remettre la somme de 14,000 livres sterlings, qui faisoient à peu-près la solde des dépenses qu'il avoit arrêtées pour l'année. Ensuite il lui donna ses instructions pour la conduite à tenir avec ses agens, & pour ce qu'il désiroit savoir des secrets du cabinet. Paradès retourna donc à Londres, où il arriva le 12 septembre. Son premier soin fut de faire une tournée générale, afin de connoître comment chacun faisoit son devoir. A Plimouth, il trouva le garde-pavillon & le portier dans ses intérêts ; il leur assigna 25 livres sterlings par mois. Son matelot Thomas étoit installé au premier signal de la côte. Il y faisoit seul les fonctions du garde, & remit à Paradès la copie de tous les signaux de reconnaissance. Le sergent de la citadelle lui dit qu'en cas d'entreprise, il répondroit que la grande porte qui conduit aux batteries, feroit ouverte, ainsi que celle de la poterne, à l'angle du bastion, par où les troupes pourroient défiler ; qu'au surplus, il encloueroit toutes les batteries, ainsi qu'il avoit paru le désirer. Ayant payé à chacun d'eux ce qui lui revenoit, il songea à se rendre à Bristol, d'où il vouloit passer en Irlande.

Avant son départ, il fut averti qu'on alloit vendre à l'enchere, dans le port, huit bâtimens

Marchands pris sur les François , & qu'il y auroit beaucoup à gagner sur cette acquisition. Il donne ordre à son agent principal de se porter acquéreur pour son compte ; & , en effet , sur cette opération , il gagna 105 mille livres. Ensuite il partit pour Bristol , d'où il se rendit en Irlande.

Il parcourut tous les ports de ce Royaume , où les convois s'assembloient , & reconnut que partout les mêmes facilités subsistoient pour agir offensivement. Il en fit des mémoires détaillés qu'il expédia à M. de Sartine .

Paradès retourna à Londres pour veiller à la correspondance. Il y fut malade pendant environ un mois des fatigues qu'il avoit essuyées depuis une année ,

Dans cette tournée , il eut le bonheur de faire évader & de conduire sain & sauf à Calais un officier de marine , envoyé par M. de Sartine pour une commission secrete , & que la populace vouloit arrêter & faire punir comme un espion. A ce sujet , Paradès ajoute qu'en différentes fois il a fait embarquer , ou embarqué lui-même plus de trois cens matelots ou officiers françois qui s'étoient échappés de leurs prisons , soulageant leur nécessité & donnant à chacun l'argent dont il pouvoit avoir besoin , sans en avoir jamais rien répété au gouvernement ni à personne .

Une flotte de 300 voiles s'étant réunie à la

rade des dunes, il en fit passer l'avis au ministre, ainsi que celui de sa destination, & de la route qu'elle devoit tenir, avec le nombre de vaisseaux d'escorte.

En même-tems il l'informa que s'il le jugeoit à propos, il partiroit deux jours avant la flotte, pour donner avis à Brest de son passage, dans le cas où il voudroit y faire tenir prête une division pour l'intercepter : ce que le ministre agréa.

Lorsqu'ils eurent dépassé *Postland*, ils furent accueillis d'un coup de vent terrible. . . . La *Bretagne* eut son grand mât cassé, ses voiles emportées, & fut jeté au large. Le 31, s'étant rapproché de la terre, pour chercher un abri contre le mauvais vent, qui duroit encore, il fut accueilli du plus terrible coup de vent connu de mémoire d'homme, qui porta son bâtiment à la côte, où il fut brisé. La moitié du monde y périt ; il resta, avec le surplus de l'équipage, attaché sur la proue du bâtiment, jusqu'au lendemain, qu'on put les secourir. Plus de 60 navires eurent le même sort dans cette nuit désastreuse. Il perdit environ 600 livres sterlings qu'il avoit à bord.

Il fut conduire à Londres, par son capitaine, tous les matelots qui lui resterent.

Lorsqu'ils y furent, son premier soin fut de se procurer un autre bâtiment. Il acheta le *Kings-*

town, du port de dix canons, qui lui coûta 2,500 livres sterlings. Il donna avis à M. de Sartine du malheur qui venoit de lui arriver & du nouvel achat qu'il avoit fait. Ce ministre lui fit remettre 4,000 livres sterlings, pour réparer les dommages.

Dans le chapitre V des mémoires que nous abrégeons, Paradès présente, en deux tableaux détaillés, l'état général des sommes qu'il a reçues du gouvernement pendant l'année 1778, & l'état des bénéfices faits pour son compte durant la même année.

Du premier de ces tableaux, il résulte que depuis le mois d'avril 1778, jusqu'au 13 janvier 1779, le total des fonds faits par le roi se montoit à la somme de ..... 690,000<sup>L</sup>

Que la dépense, pendant ce tems, ne se montoit qu'à ..... 493,716

Et qu'ainsi, au premier janvier 1789,  
il lui restoit en caisse de fonds appartenans au roi ..... 196,284<sup>R</sup>

Les bénéfices de Paradès, sur l'achat de plusieurs bâtimens, sur des intérêts dans six corsaires, sur la conversion des louis d'or en guinées, sur les effets publics, &c. &c. lui avoient produit, en quelques mois, 825,000 liv.

Il plaça 250,000 liv. en contrats. Peu de tems

après, il acheta une maison à Paris, rue de la vieille Estrapade, qu'il paya 70,000 liv. Il employa environ 50,000 liv. en mobilier & chevaux. Il conserva en caisse 450,000 livres, (indépendamment des fonds appartenans au gouvernement) pour tenter de nouveau la fortune, qui l'avoit si bien traité.

Il avoit, en différentes occasions, rendu compte de ses bénéfices & des moyens qui les lui avoient procurés, à M. de Sartine, qui chaque fois y avoit donné son approbation.

« Un accroissement de fortune aussi considérable, en si peu de tems, auroit pu paroître incroyable, si j'avois négligé d'en indiquer les causes. J'ajouteraï que si mon but unique eût été de m'enrichir, j'eusse pu doubler aisément mon *avoir*, en faisant usage des moyens les plus légitimes, & que j'ai négligé de donner mes soins à différentes affaires qui m'auroient procuré des bénéfices considérables, parce que ces soins auroient pu nuire à ceux qu'exigeoient les fonctions importantes dont le gouvernement m'avoit chargé: les entreprises que j'ai faites n'ont été qu'accidentelles, & lorsqu'elles se sont présentées sous l'aspect le plus facile.

« Enfin, le ministre, pour me mettre à portée de travailler utilement pour moi, en faisant

» les affaires du roi , m'avoit accordé une grace  
 » peu commune ; c'étoient deux passe-ports pour  
 » deux bâtimens anglois , au moyen desquels je  
 » pouvois faire le commerce sans risque.

» On peut juger des avantages infinis que  
 » j'aurois pu retirer d'une pareille faveur , si j'eusse  
 » voulu en faire usage pendant le tems de la  
 » guerre ; mais cela auroit exigé des soins que  
 » les circonstances relatives au service du roi ,  
 » auquel je me devois de préférence , ne m'ont  
 » pas permis ; & par un hazard heureux , la fortune  
 » m'avoit offert des moyens plus courts & dont  
 » mon ambition étoit satisfaite .

A la fin de janvier 1779 , Paradès sortit de la Tamise , comptant se réunir à une deuxieme flotte qui s'assembloit encore aux Dunes ; mais , comme elle n'étoit pas prête à partir , il alla jeter l'ancre à *Spithead*.

Tous les vaisseaux de l'escadre angloise y mouillerent dans un grand désordre. Il entra de nuit , & mouilla au milieu de l'escadre , sans exciter la plus légère défiance : cette facilité lui fit concevoir un projet , qu'il s'empressa de communiquer au ministere , en se faisant débarquer en France , pour se rendre à Versailles.

Il lui proposa de faire armer , en toute diligence , à Brest , deux brûlots , qu'il iroit prendre , & qu'il conduiroit à *Portsmouth* , à la suite de son

bâtimen<sup>t</sup>, comme deux prises; que tandis qu'il entreroit avec un de ces brûlots à *Spithead*, l'autre passeroit par les *Aiguilles* pour arriver de nuit sur la fin du flot; qu'on mettroit le feu en même tems l'un en tête & l'autre en queue de l'escadre, ce qui indubitablement la consumeroit en entier. Il ajouta que le fort le moins fâcheux qui pût arriver aux vaisseaux qui ne seroient pas brûlés, seroit d'échouer, parce qu'au milieu de la nuit, le seul parti qu'on auroit à prendre, c'étoit de couper les cables, & qu'avant d'avoir pu mettre les voiles dehors, pour soutenir le bâtimen<sup>t</sup>, il feroit naufrage: le mouillage de *Spithead* étant étroit, ne permettoit aux vaisseaux de dériver ni de sortir de nuit sans péril.

Paradès se chargea de conduire un des brûlots, & son capitaine s'engagea à conduire l'autre, moyennant 25,000. livres sterlings qu'on lui compteroit, & une pension du roi de 12,000. livres en France, où il s'établiroit.

Il proposa aussi au ministre de faire armer un autre bâtimen<sup>t</sup>, avec 200 hommes de troupes de débarquement, escortés de deux frégates & d'un vaisseau, pour s'emparer en même tems de la forteresse de *Havre-Castel*, qui défend le passage des *Aiguilles*.

M. de Sartine agréa ce projet, & donna des ordres à Brest pour armer en brûlots deux gros

bâtimens. Il commanda à Paradès de faire toutes les dispositions nécessaires pour faciliter la surprise de *Plimouth*, si on vouloit la tenter en même tems qu'on agiroit contre l'escadre angloise. Il ratifia les promesses que Paradès avoit faites à son capitaine & à quelques officiers, qui ne devoient avoir leurs effets qu'après le succès.

Paradès retourna s'embarquer près du Havre, où l'attendoit son bâtimens, qui, conformément à ses intentions, s'étoit chargé d'eau-de-vie.

Le lendemain, il se présenta à l'entrée des *Aiguilles*; & le soir, il déchargea dans le fort tout ce qu'il avoit à bord, avec autant de confiance & de facilité que la premiere fois.

La grande flotte assemblée aux Dunes étant au moment de partir avec celle de la compagnie des indes, Paradès en donna avis à M. de Sartine, qui fit tenir une division prête à Brest, pour l'intercepter.

La flotte ayant reçu ordre d'appareiller, Paradès mit à la voile, & arriva à l'entrée de la manche 24 heures avant elle. Il rencontra sur Ouessant un convoi françois venant de Saint-Domingue, dont nombre de bâtimens, destinés pour le Havre & Saint-Malo, prenoient la route de ces ports; un calme plat qui dura trois jours les surprit dans cette position. La force du courant fit dériver deux de ces bâtimens, du port de cinq cens tonneaux

chacun , sur celui de Paradès , qui les hélà , pour les prévenir du danger où ils étoient , en leur conseillant de changer de route & d'entrer à Brest. Il en hélà successivement cinq ; ils répondirent qu'ils suivroient le conseil qu'il leur donnoit , ainsi que le reste du convoi. Il fit tous ses efforts pour entrer à Brest pendant que le calme dura ; mais il lui fut impossible d'y réussir , malgré la légéreté de son navire ; ce qui fut fort heureux pour le convoi françois ; car dès que le calme cessa , ces mêmes bâtimens , au lieu de suivre l'avis qu'il leur avoit donné , firent voile pour la manche. Piqué de leur mauvaise conduite , Paradès leur tira à chacun une bordée , ce qui les obligea à changer de route. Deux de 500 tonneaux , qui se trouvoient plus engagés que les autres dans la manche , furent obligés de s'échouer sur la côte. Il blessa quelques hommes à leur bord , & força les autres à entrer devant lui à Brest , par le passage *du four*.

En passant devant *Bertheaume* , il rencontra 2 frégates qui sortoient du Goulet ; il fit signal qu'il avoit à parler ; elle mirent en panne , & lui dirent qu'elles étoient envoyées à la poursuite d'un corsaire , qui faisoit de grands ravages sur la côte. Leur ayant dit que c'étoit le sien , elles mouillerent. Dès qu'il eut jetté l'ancre dans la rade , il se rendit chez le comte d'*Oryilliers* ,

pour l'informer du passage du convoi anglois, de sa route & de ses différens points de ralliement. Ce général fit sortir une division de 6 vaisseaux avec plusieurs frégates qui se transporterent à la latitude où l'escorte angloise devoit abandonner le convoi.

Quinze jours après, on apprit que la division françoise étant arrivée à la latitude indiquée y avoit établi sa croisiere est-ouest : que le convoi anglois étoit passé à 10 heures de nuit dans ses eaux ; qu'il avoit reconnu l'escadre françoise aux feux qu'elle portoit, ce qui l'avoit déterminé à forcer de voiles & à changer de route. Les vaisseaux françois étant arrivés au point du jour pour courir *est*, reconnurent trois bâtimens, traîneurs, qui furent pris, & qui déclarerent faire partie du convoi général, qui avoit passé escorté d'un seul vaisseau.

Si la division françoise fût arrivée deux heures plus tard la veille, ou que le convoi anglois fût arrivé deux heures plutot, il eût vraisemblablement été enlevé en entier ; mais ce ne fut la faute de personne.

Dès que Paradès eut mouillé dans la rade de Brest, le général d'Orvilliers fit défense à qui que ce fut d'approcher de son bâtimen. Celui-ci défendit également à ses gens, de le quitter sous

aucun prétexte ; il y fit porter des rafraîchissements , que l'équipage eut à discrétion pendant un mois qu'il resta dans la rade. En outre , il distribua 800 livres sterlings de gratification , 10 livres sterlings par matelot & le surplus aux officiers , pour les récompenser de leur bonne conduite.

Il partit de Brest le lendemain de son arrivée , pour se rendre à Versailles , conformément aux ordres de M. de Sartine. Il l'informa de tout ce qui lui étoit arrivé ; & sur le compte que ce ministre en rendit au roi , ce prince accorda à Paradès une pension de 6000 livres.

Les mémoires de reconnaissance , & les moyens d'attaque que Paradès avoit proposés ayant été acceptés dans le comité des ministres , on y décida que si les choses étoient telles qu'il les représentoit , il étoit de l'intérêt de l'état d'agir , & de profiter de la négligence de l'ennemi ; mais , comme il y avoit différens faits extraordinaires & difficiles à croire , on y arrêta de plus qu'on acceptoit la proposition qu'il avoit faite , de conduire en Angleterre un officier de confiance , choisi par le ministere , pour constater par son rapport , la vérité de ce qu'il avoit avancé , ainsi que pour le rectifier dans les points qu'il auroit pu mal connoître. En conséquence on

nonna M. de Berthois , officier du génie ( 1 ), qui eut ordre de se rendre à la cour.

Cet officier étant arrivé , ils se rendirent chez le ministre de la guerre , où il fut informé de la commission dont on vouloit le charger. Le prince de Montbarey lui dit , que s'il l'acceptoit , il seroit récompensé de la croix de Saint-Louis , du brevet de lieutenant-colonel , & d'une pension de 4000 livres ; & il promit à Paradès , s'il ramenoit M. de Berthois avec succès de sa mission , le brevet de colonel , la croix de Saint-Louis & une pension .

M. de Berthois demanda 24 heures pour réfléchir sur les périls de la commission ; après quoi , il se décida à s'en charger. Le ministre lui remit toutes les instructions , avec une gratification de 12000 livres qu'il toucha sur le champ ; & aussitot ils partirent pour Brest .

Le jour qu'ils arrivèrent , ils s'embarquèrent sur le bâtiment de Paradès , qui mit à la voile , sans délai. M. de Berthois ayant désiré commencer sa reconnoissance par *Plimouth* , ils dirigerent leur route vers ce port où ils arriverent le second jour de leur navigation .

Le malheur voulut que l'équipage se trouva

( 1 ) cet officier est aujourd'hui sous-brigadier & employé à Calais .

pris de vin au moment de mouiller ; ce qui faillit avoir des suites bien fâcheuses.

La frégate..... ayant hélé pour demander le nom du bâtiment qui mouilloit & d'où il venoit , le capitaine étant ivre , répondit avec insolence . Le capitaine de cette frégate couchoit au dock . ; Le lieutenant qui commandoit à sa place , se trouvant offensé de la réponse , fit sur le champ mettre sa chaloupe à la mer , & arriva à bord du bâtiment de Paradès , avec vingt-cinq hommes armés . Ils étoient à souper tranquillement , lorsqu'il entra dans la chambre avec une partie de ses gardes , & d'un ton de maître , demanda à qui appartenloit le bâtiment , & qui étoit l'insolent qui lui avoit ainsi répondu .

M. de Berthois tout effrayé , se sauva dans la foule des matelots sur le pont . Le capitaine un peu étourdi de l'escalade du bâtiment , répondit imprudemment : *il appartient à ce gentilhomme en montrant Paradès , qui étoit habillé en matelot , ainsi que M. de Berthois . L'officier , étonné de le voir dans cet équipage , lui demanda s'il éroit vrai que le vaisseau fût à lui . Il répondit oui en françois . Son étonnement redoubla en voyant le capitaine embarrassé . Il leur dit qu'il étoit de son devoir de les arrêter , & on conduisit Paradès , comme maître du navire , au dock .*

En passant sur le pont , pour descendre dans

sa chaloupe , Paradès apperçut M. de Berthois , lui serra la main , lui remit cent guinées & le recommanda à deux matelots de confiance , pour le sauver le lendemain , s'il étoit possible ; après quoi , il quitta son bâtiment .

Par un singulier bonheur , l'officier de l'amirauté se trouva être à la fois & l'ami du capitaine de la frégate , & le propre correspondant de Paradès : de sorte que celui-ci , moyennant un mandat de 1500 livres sterlings sur son banquier de Londres , obtint la liberté de son équipage & la restitution de son bâtiment .

Vers les 9 heures , il retourna à son navire ; il trouva M. de Berthois dans la cale , enveloppé dans son hamack , où il s'étoit tenu caché toute la nuit ; ils s'embrassèrent de bon cœur .

M. de Berthois & lui changèrent d'habillement & se rendirent à *Plimouth* pour occuper un logement qui leur étoit préparé .

Les trois premiers jours , M. de Berthois s'occupa de la reconnaissance de la citadelle qu'il parcourut intérieurement , ensuite il reconnut les différens ports & rades .

Le quatrième jour de la reconnaissance , en revenant du Dock , à six heures du soir , Paradès trouva à la porte de son logis six gardes & une voiture . Quoique cette vue ne fut pas agréable , il n'y avoit pas à reculer ; ils entrerent donc

& trouverent dans la salle le gouverneur du Dock auquel ils furent présentés par leur hôte. Cet aspect inattendu allarma d'abord Paradès. Quel ne fut pas son étonnement de s'entendre faire des reproches sur ce qu'on ne l'avoit pas vu au Dock & d'être invité à y venir, avec promesse de la meilleure réception! Toujours habile à profiter des circonstances, il engagea bientôt une conversation détaillée, & qui dura plus de deux heures avec le gouverneur, duquel il tira tous les éclaircissements qu'il pouvoit désirer sur le mauvais état de la place. La conversation finie, M. le gouverneur prit congé de Paradès, avec de grandes protestations d'estime & d'attachement.

M. de Berthois qui avoit sué les grosses gouttes pendant tout le tems que dura cette visite, & qui trembloit à chaque question que faisoit Paradès, ne fut pas entièrement remis de ses frayeurs ; après le départ du gouverneur, il vouloit absolument se retirer à bord du bâtiment pour y chercher de la sûreté, & y coucher. Il fallut que Paradès se servît de son autorité pour défendre aux canotiers de l'y transporter, & ce fut son bonheur, car, si Paradès eût consenti à ce qu'il désiroit, il étoit perdu, & ils seroient retombés dans des embarras mortels.

Le vaisseau *l'union*, de 90 canons, étoit sorti

du Dock , la veille , pour se rendre en Amérique ; il mouilla près de la citadelle , faute de vent. Son équipage étant trop foible , il envoya , pendant la nuit , enlever avec ses chaloupes , ceux des quatres bâtimens qui étoient dans la rade : celui de Paradès fut du nombre. Il ne resta à bord qu'un mousse & le secrétaire qui s'étoit caché dans des tonneaux. Tous les matelots & officiers furent pris & conduits en chemise sur l'Union. Si M. de Berthois se fût trouvé du nombre , il auroit eu le même sort. La frayeur , son langage , tout l'eût décelé ; ce qui les auroit exposés à de grands périls.

A sept heures du matin , ils furent informés de ce nouveau contre-tems : ce n'étoit pas une petite affaire que d'y remédier. Après avoir examiné les moyens , Paradès s'arrêta au plus hardi , qui fut de se rendre à bord de l'Union pour y réclamer son équipage. Le capitaine lui ayant refusé , alléguant la difette de matelots où ils se trouvoit , Paradès se fit conduire au Dock chez le gouverneur , qui la veille lui avoit témoigné tant de bienveillance ; il lui demanda justice ; le gouverneur se fit un devoir de la lui rendre , & l'ayant fait accompagner par deux officiers chargés de ses ordres , le capitaine de l'Union fut obligé de renvoyer à son bord tout son monde. Il s'excusa de son mieux & ils se quitterent bons amis , après qu'il l'eut bien fêté.

Ce surcroît d'événements causa tant d'étonnement à M. de Berthois , que si sa reconnaissance eût été finie , il seroit parti sur le champ , pour s'éloigner d'un séjour aussi inquiétant. Néanmoins il employa encore deux jours à la rendre parfaite.

Paradès , acheta dans le port de *Plimouth* 9 bâtimens françois pour la somme de 4600 liv. sterlings. Les ayant revendus , cette spéculaction lui procura , déduction faite de ce qu'il distribua en gratification à l'équipage , un bénéfice de 7000 livres sterlings , c'est-à-dire de 168000 livres tournois.

Avant de partir , il acheta aussi , pour le compte du roi , le corsaire *l'épervier* , de 400 canons , tout armé , pour le prix de 1200 livres sterlings. Il destinoit ce navire à remplacer le *Kingtown* , qui avoit besoin d'être réparé ; d'ailleurs , il étoit important d'avoir deux bâtimens en fonction , pour l'exécution des grandes entreprises que l'on méditoit.

M. de Berthois ayant trop de peine à supporter la mer , ils prirent le parti d'envoyer le bâtimen à *Portsmouth* , & de s'y rendre en poste. Avant le départ , ils furent visiter les prisonniers françois à qui Paradès distribua une guinée par 10 hommes , ainsi qu'il l'avoit toujours pratiqué dans ses diverses tournées , & il sauva

trois matelots françois , déserteurs de l'*Union* ; malgré les craintes de M. de Berthois , qui , voyant tout en noir , crut rencontrer la perte dans cette bonne œuvre .

Ils passèrent par *Wistork* , petite ville qui servoit de prison aux officiers françois . Ils mirent 2 jours pour se rendre à *Bristol* . Lorsque M. de Berthois eut reconnu cette place , & que Paradès y eut terminé différentes affaires , qui exigeoient sa présence , ils prirent la route de *Londres* , où ils arriverent au bout de deux jours , mais sans s'y arrêter . De suite ils en partirent pour *Portsmouth* , où ils entrerent à 10 heures du soir . M. de Berthois employa 2 jours à reconnoître cette place & la ville de *Gosport* ; après quoi il voulut passer dans l'île de *Wight* ; mais la mer se trouva si mauvaise , qu'il leur fut impossible de s'embarquer . Ce contre-tems les détermina à se rendre en poste à *Southempton* . Paradès y fretta un petit *loop* dont le patron lui étoit dévoué . Lorsqu'ils mirent à la voile , la mer étoit encore houleuse , & M. de Berthois fut si malade , qu'il ne voulut jamais consentir à faire le tour de l'île par eau ; il se contenta de la reconnoître jusqu'à l'entrée des *Aiguilles* , il reconnut aussi la forteresse de *Havre-cassel* , après quoi , ils vinrent débarquer à *Yarmouth* où il se remit un peu du mal de mer . Ils y prirent la poste pour se rendre dans les

endroits de l'isle qui demandoient d'être vus. Lorsque la reconnoissance fut finie , ils rejoignirent le *sloop* & se rendirent à *Portsmouth*. N'ayant plus rien à faire dans cette place , ils prirent la route de Londres. M. de Berthois fit encore quelques reconnaissances le long de la tamise ; après quoi , ils s'embarquèrent à Douvres sur le bâtiment de Paradès , qu'illes transporta heureusement à Calais. Deux jours après , ils arriverent à Versailles.

Le voyage qu'il venoit de faire avec M. de Berthois lui avoit occasionné une dépense de plus de 50,000 livres en frais extraordinaires.

Cet officier ayant remis ses mémoires de reconnoissance , ils furent confrontés avec ceux de Paradès , & se trouverent parfaitement conformes. Seulement ils différoient d'avis dans quelques dispositions de l'attaque.

En conséquence des promesses faites à M. de Berthois , il fut reçu chevalier de Saint-Louis , obtint le brevet de lieutenant-colonel , avec une pension de 4000 livres , reversible à sa femme & à ses enfans.

Parades obtint le brevet de mestre de camp de cavalerie , en date du 3 juin. « Ne m'étoit-il pas permis d'espérer encore la croix de Saint-Louis pour récompense ? Et j'en ai la promesse : car enfin j'avois couru infiniment plus de dangers , que M. de Berthois à qui j'avois servi de guide ».

Le rapport de cet ingénieur ayant déterminé les intentions des ministres, il fut décidé que l'on feroit les dispositions nécessaires, pour attaquer, non-seulement *Plimouth*, mais aussi l'île de *Wight*.

Il n'avoit jamais été question entre M. de Sartine & Paradès, que d'une surprise, d'une invasion subite, dont le succès, au moyen des dispositions qu'il avoit faites, & malgré tous les accidens qui pouvoient survenir, étoit certain ; mais quand son projet fut porté au comité des ministres, il fut d'abord changé dans quelques parties, puis augmenté, & fini par être annulé tout à fait : cependant ses propositions étoient simples.

Il demandoit quatre mille hommes pour *Plimouth*, & quinze cent pour le fort des *Aiguilles* ; 2 vaisseaux, 2 frégates & 2 brûlots. Ces troupes devoient s'embarquer à *Brest*, comme pour l'Amérique ; une fois hors du port, c'étoit son affaire de les conduire.

Il avoit ses bâtimens, qui ne lui laissoient ignorer aucun mouvemens de l'ennemi ; il connoissoit ce qui se passoit dans l'intérieur du cabinet anglois. Il alloit à *Plimouth*, avec autant de sûreté qu'il fartoit de *Brest*. On étoit dans une tranquillité parfaite ; l'Angleterre n'avoit pas la plus légère idée du danger qui la menaçoit ; mais

on trouva trop foibles les moyens qu'il indiquoit ;  
on voulut une entreprise d'éclat & cet éclat  
même fit tout échouer.

On donna ordre à Paradès, ainsi qu'à M. de Berthois, de rendre compte à M. de Vaux de leurs reconnaissances, & de toutes les dispositions faites en Angleterre. Sur tout cela, il dressa un projet de campagne & d'attaque de *Portsmouth*, conformément aux intentions du ministre ; & au lieu de 4500 hommes qu'il demandoit, & de deux millions de livres de dépenses qu'il proposoit, avec une entière certitude de succès, on assembla une armée de trente mille hommes & on dépensa cinquante millions, pour ne rien faire, ainsi qu'il l'avoit craint.

Paradès sollicitoit toujours fortement le ministre de la guerre pour la croix de Saint-Louis ; mais il ne put l'obtenir, parce qu'il perdit les bontés de M. de Montbarey, par des raisons sur lesquelles il s'est imposé silence. Il sentit toute l'amertume de ce refus. M. de Sartine, qui s'aperçut de son chagrin, chercha à le consoler, en l'assurant qu'il recevroit la croix à son arrivée à l'armée.

Ensuite il le chargea de procurer des pilotes anglois à l'armée combinée, particulièrement pour le service des vaisseaux espagnols, dont les officiers n'avoient qu'une connoissance imparfaite de la *Manche*.

Paradès lui représenta que l'argent qui lui avoit été remis pour les dépenses courantes, se trouvoit absorbé depuis le premier juin & qu'il en avoit fait beaucoup d'extraordinaires ; en conséquence il le supplia de lui faire remettre des fonds.

Ce ministre lui dit que, comme il avoit des fonds à lui, il desiroit qu'il fit face de ses deniers & de son crédit, aux dépenses du département dont il étoit chargé, pendant la campagne, & qu'il le rembourseroit à la fin. L'extrême confiance de Paradès en M. de Sartine, ne lui permit pas de balancer à remplir ses intentions. Il lui remit alors un état général des dépenses faites jusqu'à cette époque.

Ici Paradès donne trois récapitulations générales ; l'une des fonds reçus, l'autre des sommes payées pour le compte du roi jusqu'au premier juillet 1779, enfin la troisième de son *avoir*.

Il en résulte que le total des fonds reçus, se montoit à 692,400 livres ; celui de la dépense à 809124, & qu'ainsi la recette excédoit la dépense de 116,724 livres dont il étoit en avance ; enfin qu'au premier juillet, il avoit comptant en caisse 453,276 livres.

Il avoit eu beaucoup d'autres frais extraordinaires à supporter ; il lui avoit fallu donner des augmentations de traitement de toutes parts ;

mais , comme d'un autre côté , son argent circuloit , les bénéfices qu'il lui rapportoit , balancerent à peu près les dépenses dont il n'avoit pas tenu note.

Cependant , le terme des traités faits avec son capitaine , étoit écoulé : M. de Sartine l'autorisa à renouveler ses traités ; ce qu'il exécuta dans le dernier voyage qu'il fit peu de jours après à Londres. L'escadre de France , aux ordres de M. d'Orviliers , étant prête à sortir de Brest pour aller à la rencontre de celle d'Espagne , & les troupes françoisës se trouvant en partie rendues au lieu de leur embarquement , Paradès repré-senta au ministre , que l'escadre angloise , pouvant être préparée avant un mois , il feroit plus avantageux de faire entrer M. d'Orvilliers dans la Manche , avec trente deux vaisseaux de ligne , & d'opérer sur le champ la descente , que de l'envoyer sur les côtes d'Espagne .

» Si l'on eût pris ce parti , l'Angleterre se feroit trouvée dans le plus grand embarras ; » cette Puissance n'avoit pas alors 15 vaisseaux » en état de sortir , ce qui rendoit toutes les » entreprises faciles avec les seules forces de » la France ; mais des raisons d'état , que je dois » ignorer , avoient disposé des choses autrement . » L'événement a démontré la vérité de ce fait , » puisqu'un mois après le départ de l'escadre ,

» les anglois n'avoient pas encore mis en mer,  
 » & que du moment de leur sortie jusqu'à la  
 » prise de l'Ardent, elle fut renforcée journalle-  
 » ment par les vaisseaux qui la joignirent à mesure  
 » qu'ils furent mis en état.

Lors du voyage de M. de Berthois, Paradès  
 avoit confié ses grands desseins sur *Plimouth*,  
 à son capitaine & à ses principaux agens de  
 Londres, qui, pleins de cupidité, lui offrirent  
 de le seconder de toutes leurs forces.

A son retour, il fit part des nouveaux traités  
 qu'il avoit conclus à M. de Sartine, qui les  
 approuva, mais qui ne voulant point signer un  
 engagement de trois millions pour une affaire  
 de cette nature, lui fit expédier, le 5 juin 1779,  
 un brevet qui lui assuroit tacitement la vingtième  
 partie de la prise de *Plimouth*, évaluée à soixante  
 millions, par les avantages qu'elle rapporteroit  
 au Roi.

Muni de ce titre, & avec la certitude du  
 succès de ses opérations, Paradès se crut assuré  
 du remboursement de ses avances faites & à  
 faire, & des engagemens qu'il alloit contracter  
 pour la campagne.

En conséquence il retourna en Angleterre; y  
 renouvela ses traités pour une année; procura  
 des pilotes anglois à l'armée combinée; enfin  
 mit la dernière main aux dispositions nécessaires

à la réussite des projets que l'on devoit exécuter.

Peu de jours après son arrivée à Paris, M. de Sartine lui ordonna de se tenir prêt à partir pour Brest, d'où il se rendroit à l'armée. Ce ministre lui donna ses dernières instructions le 26 juin au soir; Paradès quitta Versailles le 27, & arriva à Brest le premier juillet.

Conformément aux ordres de M. de Sartine, il s'embarqua le 2 juillet sur la frégate la *Gloire*, destinée à le transporter à l'armée. En l'attendant, il fit passer à M. de Sartine les divers avis qu'il avoit reçus à la mer.

Le 7 août au matin, après trente-huit jours d'attente, on eut connoissance de l'armée : sur le champ *la Gloire* appareilla, & elle joignit l'armée à la nuit sous le vent d'Ouessant. Paradès fit le soir même une visite à M. d'Orvilliers, pour lui remettre les paquets de la cour dont il étoit chargé.

Le lendemain 8, conformément aux ordres du ministre, il passa à bord de *la Bretagne* & conféra avec le général, qui lui répéta ce que les officiers lui avoient déjà dit, qu'on se croyoit hors d'état d'agir, tant à cause du malheureux état des vaisseaux françois, qu'à cause de la faison qui étoit trop avancée ; ce qui faisoit perdre toute espérance de rien faire.

Sûr de la nouvelle de l'arrivée d'une riche

flotte angloise , qu'il eût été facile d'intercepter , il proposa au général de doubler Ouessant , mais cet utile avis fut suivi trop tard .

Le 14 , on se décida enfin à quitter la vue de la terre & à faire voile pour la Manche , & le matin Ouessant fut doublé .

Ce même jour à midi , on signala plusieurs vaisseaux ennemis . Ils étoient l'arrière-garde de l'escadre angloise , que Paradès savoit avoir ordre de tenir la mer dans ces parages , & dont le corps de bataille étoit quelques lieues à l'ouest (1) . Malgré tous ses efforts , il ne put le persuader , ni obtenir que l'on donnât la chasse à ces vaisseaux . Hors le général , tous les officiers furent d'avis de porter le cap à l'est , & de faire route dans la manche pour y prendre connoissance de l'ennemi .

L'armée étant entièrement dépourvue de vivres & d'eau , & le convoi qu'on attendoit de Brest n'arrivant pas , Paradès proposa au

(1) Ici Paradès renvoie à une carte de la position de l'armée devant *Plimouth*. Nous savons de bonne part que cette carte a été gravée & que la planche est demeurée entre les mains de Bernard Richard. Nous savons aussi , que dépositaire de tous les papiers & manuscrits de Paradès , il a dessiné de publier ses mémoires & l'histoire de sa vie ; c'est à quoi nous l'exhortons très-insistamment.

général les moyens de remédier à toutes ces calamités.

1<sup>o</sup>. En lui accordant les forces nécessaires pour entrer dans *Plimouth*, il s'engagea par écrit & sous peine de perdre la tête, de faire mouiller toute l'armée dans le fund, & de lui faire fournir les vivres nécessaires pour la ravitailler.

2<sup>o</sup>. De faire mouiller l'armée dans la baie de *Torbay*, où il s'engagea également de lui faire fournir en huit jours pour 600,000 livres de vivres, dont il se chargeoit de faire les fonds.

Le général goûta le projet d'entrer dans *Plimouth*, mais il en fut détourné par les représentations & les oppositions de son conseil. Il se décida ensuite pour le second projet; &, malgré la résistance des officiers, il fut résolu qu'on mouilleroit à *Torbay*, puisqu'on ne vouloit pas entrer dans *Plimouth*.

Le 16 il arriva à bord de *la Bretagne* un canot sorti de *Plimouth* expédié par le capitaine du bâtiment de Paradès, qui envoyoit demander pourquoi on n'entroit pas pour s'emparer de la place, ainsi que la chose étoit convenue de longue main. Deux matelots italiens, qui montoient ce canot, assurerent qu'il n'y avoit pas un seul vaisseau dans le fund, & que depuis huit jours l'escadre angloise s'étoit tenue entre les caps Stuard & Lézard.

Le 17, vers dix heures du matin, on découvrit sous le vent, à la distance d'environ trois lieues, quatre bâtimens en panne, dont un fut distinctement reconnu vaisseau de ligne : on les examina long-tems, & on finit par les juger espagnols.

Paradès, au moyen d'une excellente lunette, distingua parfaitement le pavillon anglois; compta vingt-deux vaisseaux à l'avant & vingt-deux à l'arriere de l'amiral, & reconnut que la ligne de bataille étoit complette ainsi que l'escadre d'observation & l'escadre légere. Il fit part de sa découverte au général; sur quoi M. de Vau-girot, faisant les fonctions d'aide-major, s'écria : « Il est bien singulier que quand j'ai dit & donné » ma parole d'honneur que j'avois reconnu ces » bâtimens pour espagnols & de l'escadre de » M. de Cordova, on vienne encore éléver » des doutes ».

Sachant Plimouth sans défense, Paradès demanda six cents hommes, une galiote à bombe & un brulot, avec quoi il répondoit de prendre possession de la place. Le général y étoit disposé; mais les officiers abusant de son extrême foiblesse, s'y opposerent sous divers prétextes spécieux. M. d'Orvilliers lui dit en particulier que son âge & son rang d'officier de terre causoient tous les obstacles qu'il éprouvoit.

La reconnaissance du *Sund* ayant été décidée, on détacha le lougre *le Mutin*, commandé par M. le chevalier de Roquemore, à qui l'on donna ses instructions.

A son retour, cet officier fit un rapport controuvé, dans lequel il assuroit « qu'étant entré » fort avant dans le *Sund*, il avoit reconnu neuf « vaisseaux de quatre - vingt & six frégates ; » qu'il avoit compté leurs canons ; qu'il avoit « compté distinctement les vaisseaux, & qu'en » outre il en avoit reconnu un plus grand « nombre derrière la citadelle, pardessus la- » quelle il découvroit les mâtures ».

On ne pouvoit rien dire de plus positif ; mais Paradès étoit si assuré du contraire, qu'il fit beaucoup d'objections très-solides & de questions fort embarrassantes au chevalier de Roquemore, lequel persista à soutenir effrontément ce qu'il avoit avancé.

Cependant les observations de Paradès exciterent quelques doutes, & on se décida à faire faire une seconde reconnaissance. L'ordre en fut donné à une frégate, dont l'officier, à son retour, fit un rapport si conforme en tout point à celui du matin, qu'il étoit visiblement calqué dessus, ce qui prouvoit que les deux bâtimens s'étoient rencontrés & concertés. Paradès ne dissimula point au général qu'il croyoit ces deux

rapports

rapports faux ; & lui demanda d'être débarqué la nuit avec les deux matelots italiens & un officier de marine, pour aller faire cette reconnoissance par terre, avec promesse de rejoindre *la Bretagne* le lendemain. Le général étoit disposé à lui accorder cette demande ; mais il en fut encore détourné, sous prétexte que ce seroit faire un affront à des officiers de capacité, dont les rapports conformes assuroient leur vérité, &c. &c.

Ainsi Paradès, bien condamné pour avoir eu *raison*, demeura confondu ; & il fut incontestablement décidé que l'on tenoit l'escadre angloise bloquée, à la réserve de la division qu'on avoit rencontrée sur le cap *Lézard* ; en conséquence, on détacha la frégate *la Magicienne* pour en porter la nouvelle à la cour.

On savoit à Versailles, comme dans toute l'Europe, que l'escadre angloise tenoit la mer, & qu'elle croisoit à l'entrée de la Manche : que dût-on penser du général en recevant ses dépêches, par lesquelles il annonçoit qu'il tenoit l'armée ennemie bloquée ? On dût croire que la tête lui avoit tourné : il n'en étoit rien ; mais il avoit été indignement trompé par les rapports mensongers de deux officiers, qu'une basse jalouſie contre Paradès, rendit des traîtres envers le roi & l'état,

Paradès eut donc la douleur mortelle de voir en un instant l'objet de dix-huit mois de peines, de soins & de périls extrêmes, avec plus de 120,000 livres de dépenses que Plimouth avoit coûté au roi, perdus sans ressource.

Le 18 août, on rendit compte à M. d'Orvilleurs de la prise faite la veille, du vaisseau anglois *l'Ardent*, qui sorti de *Portsmouth*, avoit malheureusement pris l'armée combinée pour l'escadre angloise qu'il venoit joindre dans ces parages, où il savoit qu'elle tenoit la mer.

Le 31, quatre heures du matin, on eut connoissance de l'escadre angloise, sous le vent, à trois lieues environ de distance. Le général, contre son propre sentiment & contre l'avis du célèbre du Pavillon, eut la foiblesse, séduit par quelques officiers, au lieu de rester en ligne de bataille, d'ordonner une chasse générale, fausse manœuvre qui sauva l'ennemi, lequel auroit inévitablement été coupé, si l'armée combinée avoit gardé sa première disposition.

« Un ennui mortel m'accabloit depuis l'ins-  
» tant que l'armée avoit quitté la vue de *Plimouth*, & que l'espérance de s'en emparer  
» étoit perdue. Voyant ma présence à bord  
» fort inutile, & ma santé altérée, je demandai  
» au général la permission de débarquer, en  
» passant sur *le Triton*, qu'on renvoyoit en

» France : il me l'accorda ; en conséquence je  
» quittai la Bretagne le 3 septembre à six heures  
» du soir, & le lendemain à midi nous mouil-  
» lâmes dans la rade de Brest ».

Paradès s'arrêta trois jours dans cette ville pour laisser prendre les devants au courrier du comte d'Orvilliers, ainsi que ce général l'en avoit prié, afin que le ministre fût informé par lui des détails de la campagne.

Le 7 il partit de Brest, & il arriva à Versailles le 12 à neuf heures du soir.

Le 13, il vit un moment M. de Sartine, qu'il trouva vivement affecté des mauvaises nouvelles qu'il avoit reçues de M. d'Orvilliers.

De suite il se rendit à Paris, où il resta malade environ un mois, & manqua de perdre la main droite qu'il avoit eu presque écrasée par sa voiture, qui, dans la route, versa près de Rennes.

Lorsqu'il put se lever, il apprit que la calomnie s'étoit déchaînée contre lui, & qu'elle alloit jusqu'à vouloir rendre sa conduite suspecte d'infidélité envers l'état. M. de Sartine, auquel il en témoigna sa vive sensibilité, le rassura en lui disant qu'il pouvoit être tranquille sur la maniere de penser du ministre à son égard. Dès-lors Paradès négligea ces bruits publics, persuadé qu'ils n'avoient d'autre cause que la

mauvaise humeur de quelques personnes jalouses de son avancement.

Cependant il continuoit à recevoir ses dépêches d'Angleterre. Ses fideles agens l'infor-moient que, malgré l'alerte qu'on avoit eue sur *Plimouth*, on n'avoit pas fait usage des moyens propres à mettre cette place hors d'insulte, & ils l'assuroient que l'exécution du projet étoit toujours aussi facile. Il ne crut donc pas devoir l'abandonner; & dès que sa convalescence le lui permit, il fit exécuter sous ses yeux, en pierre blanche, le relief le plus détaillé de cette place, dans toutes ses proportions.

Il dressa un plan d'attaque pour la conduite des troupes, & y joignoit un mémoire circonstancié pour tout ce qui devoit précéder l'embarquement. Il demandoit un vaisseau, une frégate & deux bâtimens de transport pour deux mille hommes de troupes qui devoient être embarquées & quatre cents qui auroient formé l'attaque & se seroient emparées de la citadelle; au moyen de quoi *Plimout* eût été pris avant seulement qu'on eût pu soupçonner le dessein. L'hiver approchoit & favorisoit cette entreprise par la longueur des nuits. Dès qu'il put sortir, il communiqua son travail à M. de Sartine qui l'examina, en reconnut la solidité, & conçut de nouvelles espérances. Il en parla

au comte de Maurepas qui voulut prendre connoissance de cette affaire. Il se rendit chez lui. Le *grand vizir* examina avec beaucoup d'attention les reliefs & les mémoires. Il fit plusieurs objections , auxquelles Paradès n'eut pas de peine à répondre. Ayant paru très-satisfait , il lui ordonna de communiquer le tout au ministre de la guerre , ajoutant qu'il en seroit ensuite question au comité. Le prince de Montbarey , après avoir pareillement examiné le tout , dit qu'il falloit faire venir M. de Berthois pour en raisonner ensemble. Le projet fut aussi communiqué au comte de Vergennes , qui témoigna de bonnes dispositions.

L'affaire ayant été mise en délibération au comité , il y eut des objections sur les probabilités du succès , qui ne furent point résolues : l'affaire passa d'un comité à un autre ; on ne décida rien : la fin de décembre approchoit , & l'on ignoroit encore le parti qu'on prendroit.

M. de Sartine avoit expressément commandé à Paradès d'entretenir toutes les choses dans le même état d'activité : Paradès lui repréSENTA qu'il étoit sans argent , tous ses fonds ayant été engagés pour le service de la campagne , suivant ses ordres , & le supplia de le faire rembourser.

Ce ministre lui demanda un mémoire détaillé

de ses dépenses, pour le mettre sous les yeux du roi.

Paradès lui remit donc un état général de ses avances jusqu'au premier janvier 1780, qui se montoient à 507,092 livres.

M. de Sartine reçut le mémoire en disant qu'il l'examineroit.

« Cependant, comme on ne décidoit rien pour » Plimouth, on me remettoit d'un jour à l'autre. » Enfin, au moment où je croyois qu'on alloit » agir, M. de Sartine me dit qu'il avoit été » arrêté qu'on ne feroit rien. Un coup de foudre » m'eût moins étonné; j'avois mis toute ma » fortune dans cette entreprise, & beaucoup » même au-delà, s'il falloit remplir tous les » engagemens que j'avois pris par écrit. Cepen- » dant j'étois sans un sol: le ministre, depuis que » je lui avois remis mon état de dépense, n'y » avoit répondu que par de nouveaux délais; » parce que, disoit-il, il lui étoit impossible, » eu égard aux circonstances, de payer une aussi » forte somme, & ce retard me mettoit dans » le plus grand embarras ».

Sur le refus du ministre de faire usage des moyens qu'il proposoit & des dispositions qu'il avoit établies, Paradès crut pouvoir s'adresser à la cour d'Espagne par la voie de son ambassadeur. M. le comte d'Aranda, qu'il vit à cette occasion,

goûta beaucoup ce projet d'attaque sur Plimouth, & dit qu'il se faisoit fort de déterminer sa cour, si la France vouloit contribuer à cette entreprise. M. de Sartine, à qui Paradès demanda permission de proposer cette affaire à l'Espagne, lui dit qu'il en parleroit, & qu'il lui donneroit réponse. Le lendemain, il lui annonça qu'on lui défendoit très-expresſément de faire aucune démarche à ce sujet. D'après cette défense formelle, & ayant reconnu qu'on observoit ses démarches, il abandonna le projet d'intéresser l'Espagne dans cette expédition.

Il résolut donc de l'entreprendre avec ses amis & ses agens, à leurs risques & fortunes. Après s'être assuré d'environ quatre millions, il offrit à M. de Sartine de payer au roi trois millions comptant, s'il vouloit lui confier un vaisseau de soixante-quatre, une frégate, deux bâtimens de transport, & deux mille hommes de troupes, pour tenter à ses risques & fortunes l'expédition de Plimouth, qu'il se soumettoit à remettre au roi, dès qu'il s'en seroit rendu maître, moyennant le remboursement de ses avances.

Cette proposition demandoit d'être examinée ; au bout de quatre jours, elle fut rejettée.

Les comtes de Maurepas & de Vergennes, auxquels il s'adressa pour obtenir son remboursement, le renvoyerent à M. de Sartine.

M. de Sartine lui ordonna de se rendre sur Ouessant avec un de ses bâtimens, pour observer une escadre ennemie , dont le dessein étoit d'intercepter les vaisseaux françois chargés de transporter en Amérique M. de Rochambaud avec son armée , & de favoriser la sortie de Brest aux bâtimens françois , en indiquant à l'heure & au moment ce qu'il pourroit découvrir. Ce ministre ajouta qu'il lui feroit remettre de nouveaux fonds. Paradès donna en conséquence ordre à son capitaine de se tenir prêt à partir.

Cette nouvelle carrière l'exposant à des dangers de plus d'un genre , il mit ordre à ses affaires domestiques , & comptant sur son remboursement comme sur une chose certaine , il prit des arrangemens avec M. le marquis de Vaines , pour l'acquisition d'une terre qu'il vouloit vendre en Alsace. Peu de tems auparavant , il avoit placé 150,000 livres en contrats dans l'achat d'une partie de l'île du Massacre à Saint-Domingue , que le maréchal de Noailles lui avoit vendue ; 100,000 autres livres de contrats qu'il avoit furent aliénés pour soutenir la dépense relative à ses relations en Angleterre , en attendant la rentrée de ses fonds.

Toutes ses dispositions étant ainsi faites , & ayant dix jours devant lui , Paradès profita de ce loisir pour se faire présenter au Roi. Nous savons très-positivement que cette démarche ,

qui le mit trop en évidence & que ses envieux eurent l'art perfide de tourner contre lui, fut faite malgré l'avise & les instances d'un homme aussi profond dans la connoissance du cœur humain, qu'il est habile en politique. Mais les élans de l'amour propre l'emportèrent en cette occasion sur les conseils de la sagesse.

Ce fut à la même époque qu'il eut aussi l'imprudente vanité de vouloir monter dans les carrosses du roi ; mais ce projet ne fut point effectué.

Rien ne le retenant plus, il pria M. de Sartine de lui donner ses dernières instructions : le ministre lui répondit qu'il vouloit prendre les ordres du roi pour son départ, ainsi que pour son remboursement. Dix jours se passèrent encore, pendant lesquels il alloit & revenoit sans cesse de Versailles à Paris & de Paris à Versailles, attendant toujours les ordres du roi & son remboursement.

Cependant, Paradès continuoit d'aller souvent à Versailles pour solliciter les ordres relatifs à son départ. M. de Sartine voyant l'entreprise sur *Plimouth* échouée & vivement pressé pour le remboursement des avances faites par Paradès, trouva plus court & plus commode de le faire arrêter comme usurpateur du nom d'une famille honorable & comme ayant trahi les secrets de

l'état. Il accueillit donc avec empressement les bruits que la calomnie répandoit alors contre Paradès , & résolut de le faire mettre à la bastille.

Perfide comme un ministre , il lui dit le premier avril 1780 , qu'il avoit fixé au lundi 3 les arrangements à prendre pour son remboursement & qu'il lui donneroit en même tems ses derniers ordres.

Paradès , ayant été obligé d'employer toute la journée du 3 à régler ses payemens , ne put se rendre à Versailles que le 4. Aussi-tôt après son départ un exempt se présente chez lui , demandant à lui parler. A peine arrivé à Versailles , & comme il entroit au bureau de la guerre , un inconnu lui remit un billet anonyme , qui l'avertissoit que dans la journée on devoit l'arrêter. D'abord il crut qu'on s'étoit trompé ; il vit un instant le ministre , qui le remit à cinq heures du soir. En sortant , il reçut un nouvel avis de se sauver ; rentré dans la salle du ministre , il vit deux exempts déguisés , qui le considéroient avec beaucoup d'attention. Il se rendit à l'hôtel où il logeoit ; & là seul avec lui-même , ayant interrogé son cœur , son zèle & sa fidélité pour le service du roi , il se crut à l'abri de tout reproche & sentit sa confiance renaître. A cinq heures il se présenta chez M. de Sartine ; & rencontra le premier secrétaire , *la Croix* , qui

lui dit de la part du ministre , qu'il ne pourroit le voir qu'entre 7 & 8 heures , & voulut le mener dans son cabinet pour causer. Paradès lui repondit que non ; qu'il alloit à la comédie & qu'il reviendroit à l'heure fixée. En s'y rendant , les avis de se *retirer au plus vite* se multiplierent au point qu'il ne put plus douter qu'il touchoit au montent d'être arrêté. Dans ce moment , il sentit sa fermeté se roidir contre l'infortune. Il crut au dessous de lui de profiter de ces avis & de se soustraire aux dangers qui le menaçoint. Il alla donc à la comédie , avec intention de retourner à 8 heures chez M. de Sartine pour se faire arrêter chez lui-même.

» Mais , hélas ! ce coup étoit bien éloigné de » l'insensibilité. J'allois être séparé d'un enfant » unique dans l'âge le plus foible & qui faisoit » l'objet de tous mes vœux les plus chers. Ma » femme devoit arriver en France sous peu de » jours. Eh ! quand pouvois-je espérer de la » revoir , de partager avec elle les soins que » cet objet cherdi demandoit ?

L'ame remplie d'amertume , il sortit du spectacle , se rendit à l'hôtel de la guerre. En arrivant chez M. de Sartine , il fut entouré. Il perça néanmoins sans opposition à son cabinet , & ayant forcé un valet-de-chambre , qui lui refusoit la porte , à l'annoncer , il déconcerta par sa pré-

fence inattendue , le ministre , qui lui demanda ce qu'il avoit de si pressant à lui dire. Je viens , répondit Paradès , apprendre de vous , monsieur , pourquoi vous me faites arrêter. M. de Sartine , joua d'abord la surprise ; mais obligé de convenir des faits , il ajouta qu'il en avoit reçu l'ordre du Roi , & qu'on l'accusoit d'avoir trahi les intérêts de l'état.

A ces mots Paradès poussa les cris d'indignation , de l'innocence opprimée. M. de Sartine le fit asseoir pour le remettre de son émotion , & lui parla de sa naissance qu'on soupçonoit n'être pas conforme à ce qu'il annonçoit. Paradès répliqua que c'étoit une affaire qui ne regardoit que les tribunaux. Le ministre convint de la justesse de cette réflexion. Paradès auroit pu lui dire avec assurance :

*Si j'ai pu vous servir , qu'importe qui je suis ?*

M. de Sartine le prévint , en disant qu'il ne s'agissoit pas de savoir qui avoit servi le roi ; mais de savoir s'il avoit été bien servi.

Cette conversation avoit donné le tems à Paradès de reprendre sa sensibilité. De son consentement le ministre sonna , & alors parut un garde de la prévôté , qui lui signifia les ordres du roi. En le quittant , M. de Sartine lui dit qu'il espéroit qu'il se justifieroit.

A la porte de l'hôtel de la guerre, étoit une voiture. Paradès y monta avec les sieurs *du Tronchet, Santerre & le Houx*, inspecteurs de police. On le conduisit chez lui à Paris, rue de la vieille estrapade. Il y trouva les commissaires *Chenon & Chenu*, avec un grand nombre de personnes. Tous ses papiers furent mis dans des malles, où l'on apposa les scellés. *Santerre* les conduisit avec Paradès à la Bastille, où il entra le 5 avril sur les 4 heures du matin.

La même nuit furent arrêtés & conduits à la bastille, *Bernard Richard & Madelaine Renaud*, gouvernante de la petite fille de Paradès, âgée alors de 4 ans.

Le sieur de Berthois, qui depuis deux mois logeoit chez Paradès, ne fut point arrêté. Les commissaires se bornerent à l'examen de ses papiers.

La femme de Paradès, arrivée à Paris trois mois après sa détention, sollicita vainement des secours du ministre. M. de Sartine fit des promesses; mais il n'eut ni la volonté ni le tems de les effectuer, ayant été brasquement chassé du ministere au mois d'octobre. Entre mille épigrammes faites à cette occasion, il en est une si plaisante, que nous ne pouvons nous refuser au plaisir de la ressusciter.

» Jai balayé Paris avec un soin extrême ;  
 » J'ai voulu de la mer balayer les anglois ;  
 » Mais j'ai vendu si cher mes balais,  
 » Que l'en m'a balayé moi-même.

Les démarches de madame de Paradès auprès du marquis de Castries furent également infructueuses. Ce ministre renvoya toujours à son prédécesseur pour régler l'état des avances de Paradès.

Pendant quatre mois qu'il resta à la bastille, il y fut traité avec beaucoup de dureté & il effuya les plus rigoureuses recherches, lesquelles ne produisirent rien à sa charge.

» Le 15 mars 1787, à deux heures après midi,  
 » on me rouvrit enfin les portes de la bastille.  
 » Ce n'étoit que me permettre d'aller promener  
 » mon humiliation, mon infortune tant que le  
 » préjudice que j'avois souffert ne feroit pas ré-  
 » paré.

» J'arrivai chez moi à pied, le visage morne,  
 » & le cœur serré, comme quelqu'un qui craint  
 » de trouver dans sa maison de nouveaux sujets  
 » de douleur.

» J'y appris, en entrant, que mon enfant,  
 » auquel, j'étois tendrement attaché, étoit mort  
 » depuis six jours. Je trouvai mes affaires do-  
 » mestiques dans une ruine totale..... Telles

» étoient les choses lorsque je recouvrerai ma  
 » liberté. Il m'étoit dû des sommes considérables;  
 » je n'avois ni argent ni crédit.

A la fin de ses mémoires Paradès donne une récapitulation générale des dépenses arrêtées par le ministre & des payemens qu'il avoit faits pour le compte du roi.

Il en résulte que la totalité de la dépense se portoit à 1,280,020 liv., qu'il n'en avoit reçu que 692,400 livres & qu'ainsi il lui étoit dû en déboursés effectifs, 587,620 livres.

Entraînés par le désir de faire connoître à fonds un homme vraiment extraordinaire, nous avons sans nous appercevoir, donné à l'extrait de ses mémoires beaucoup plus d'étendue que nous ne l'avions d'abord projeté; mais nous espérons que nos lecteurs nous pardonneront ces développemens, à cause de l'intime liaison des hardis projets de Paradès avec la dernière guerre. Au surplus, rien ne manque à l'authenticité de ses mémoires, que beaucoup de gens pourroient être tentés de regarder comme un *roman historique*. Cette authenticité est reconnue par les alliés de Paradès, par *Bernard Richard*, qui assure en posséder *l'original*, & enfin par des personnes attachées à l'administration & initiées dans tous les secrets du gouvernement.

En 1784 Paradès fut à Saint-Domingue, pour

mettre en valeur son habitation de l'isle du Massacre. Le chagrin, son activité prodigieuse & un climat brûlant hâterent ses jours. Il mourut en 1785 à la fleur de son âge. Sa veuve est repassée en France : elle habite en province.

C'est de Paradès qu'on peut dire sans exagération,

Né pour tous les emplois , il eut tous les talens.

*Bernard Richard* , né à Phalsbourg en 1748. Il fut quelques années apothicaire major : dans la suite, il coopéra beaucoup aux opérations secrètes du comte de Paradès , qui avoit en lui la plus grande confiance. Une circonstance très singulière est que Richard , par des motifs qu'il ne nous a point été possible de pénétrer, ne passa jamais que pour l'intendant de Paradès , qui dans ses mémoires (page 175) le qualifie de son secrétaire. Cependant le public est persuadé qu'ils étoient frères ; & d'un autre côté , nous savons positivement que le sieur Richard lui-même l'affirme. C'est donc à lui à nous dévoiler le mystère de la naissance de Paradès & nous l'invitons au nom sacré de la vérité. Paradès étoit-il véritablement son propre frere ? Les preuves doivent en être dans ses mains ; & il lui est facile , autant qu'honorables , de les produire.

Le sieur Richard fut arrêté le mercredi 5 avril

avril 1780 à 2 heures du matin, dans la maison du comte de Paradès , & conduit avec lui à la bastille , d'où il sortit le 13 juillet suivant. Tous nos soins & nos recherches pour nous procurer son interrogatoire ont malheureusement été inutiles. Cette piece auroit sans doute répandu le plus grand jour sur l'éénigme qui nous occupe & déchiré le voile importun que la curiosité s'efforce envain de percer.

Par un bonheur rare en pareille occurrence , les vils agens du despotisme laisserent libre la femme de Richard , qui allaitoit un enfant de 4 mois. Native de Saverne , son nom est Elizabeth Wurmell. Ils habitent maintenant le voisinage de Châteaudun.

A cause des rapports intimes qui ont toujours existé entre Paradès & les Richards , nous croyons devoir dire un mot des individus qui composoient cette famille.

Sans compter Paradès dont l'existence civile est encore un problème , les Richards étoient quatre frères.

1°. Bernard , dont il est question dans cet article.

2°. Vincent , mort en Angleterre , où il étoit un des secrets agens de Paradès .

3°. Jean François , soldat au régiment de Beaujolois.

4<sup>e</sup>. Joseph, qui étoit en Angleterre depuis 1778 sous le nom de Ferrand. Arrêté à son retour de Londres, il fut interrogé le 30 août 1780 sur ses relations avec Paradès. Voilà encore une pièce importante & dont nous aurions bien voulu présenter l'extrait à nos lecteurs.

Paradès sorti de la bastille, loua le château de Vrainville, près de Châteaudun. Dans l'espace d'environ un an, il n'y passa, à diverses reprises, que 15 jours au plus. On nous assure qu'il employa ce tems à faire des voyages à Gibraltar, en Espagne & en Angleterre. On ne l'appelloit au château que M. le comte; & Richard, qui continuoit à passer pour son intendant, ne lui donnoit pas d'autre nom.

La mère Richard & deux de ses filles quittèrent Phalsbourg, pour venir passer aussi quelque tems à Vrainville.

Avant de partir pour son habitation de l'isle du Massacres, Paradès fit son testament & laissa tous ses papiers, ses manuscrits & les mémoires de sa vie à Richard l'aîné, qui en connoît tous les événemens pour en avoir passé ensemble une partie.

Il s'étoit fait précéder à Saint-Domingue par un des deux frères Richard, nommés ci-dessus. Celui-ci est un habile chirurgien. On le croit encore dans la colonie. L'autre frere, que Paradès

avoit également attiré auprès de lui , & qui excelloit dans l'art de lever les plans, est mort dans cette île.

En finissant cet article , nous ne pouvons trop exhorter le sieur Richard à mettre bientôt au jour les relations manuscrites dont Paradès le fit dépositaire. Ce présent offert au public , lui assurera des droits à son estime & à sa reconnaissance. Un prix plus doux encore est réservé à sa sensibilité. C'est de rendre un pieux hommage & d'élever un monument à la mémoire de son frere , ou du moins de son ami & de son bienfaiteur.

*Magdeleine Renaud* , née à Strasbourg en 1760 , d'un négociant chargé d'une nombreuse famille. (Il s'est glissé une faute d'impression dans le registre qui se trouve à la tête de la quatrième livraison ; au lieu de *sœur de Richard* , il faut lire *de la suite de Bernard Richard* ). Ladite Renaud étoit gouvernante de la fille unique de Paradès âgée de quatre ans. On la conduisit à la bastille en même tems que Richard & Paradès. Elle fut remise en liberté le 17 avril. Lorsque Paradès loua Vrainville , la demoiselle Renaud l'y suivit. C'est une superbe femme ; maintenant elle demeure avec Richard & son épouse.

La dame *Gotterville*. Cette femme appartenloit à M. de la Touche Tréville ; elle avoit épousé ,

À ce que nous croyons, un officier de la marine royale.

Elle a joué à Paris un grand rôle parmi nos femmes galantes ; c'étoit une des lais les plus courues de la capitale. Les gentillesses de son esprit, ses petites méchancetés lui donnerent long-tems la vogue. Sa langue, disoit-on, tenoit de la griffe du singe. Point de seigneur qui ne briguât le plaisir d'aller souper avec elle. M. le Noir à qui elle avoit su plaire, l'avoit mise sous sa couleuvrine. C'est par cette espece de femme que la police savoit une partie de ce qui se passoit à Paris.

L'insouciance de la dame de Gotteville égaloit tout au moins son esprit ; aussi n'eut-elle jamais qu'une fortune fort décousue. Nul ordre dans ses affaires, nulle suite dans ses amours. Aujourd'hui dans un bel appartement, demain logée dans un taudis. Un jour trois ou quatre coquins de laquais à ses ordres, & le lendemain dénuée de tout ; point de femme de chambre, se servant elle-même.

Lorsque les créanciers étoient à ses trousses, frere quêteur ( c'étoit son médecin ) faisoit une tournée à la police, ensuite chez les amis & les pratiques de la dame de Gotteville, & revenoit avec une cinquantaine de louis. Enfin, toutes ressources épuisées ; elle mit Beaumarchais, qui

étoit l'un de ses chalands, dans son secret, & partit pour la Hollande. Elle devint sa correspondante à la Haye, & quand on veut être quelque chose en ce monde, il est bon d'avoir beaucoup de correspondans. En bon ami de la dame de Gotteville, il négocia auprès de ses parens & en obtint une pension dont il se chargea de faire les avances. Elle s'établit à la Haye, & se procura une presse dont elle se servit pour désolez l'amour-propre de quelques *merveilleux*. C'est ainsi qu'au commencement de ce siecle vecut la fameuse *Dunoyer*, de satyres & de méchancetés.

Cette ressource ne fut point suffisante ; elle s'en ouvrit 1<sup>o</sup>. à Beaumarchais à qui elle devint bientôt inutile ; 2<sup>o</sup>. à M. le Noir, qui dans les beaux mouvements de sa commisération envers le beau sexe, lui fit passer en différentes fois & à plusieurs reprises, près de 6000 livres ; la reconnaissance est généreuse, sur-tout lorsqu'il n'en coûte rien. Cet argent étoit pris ou dans la caisse de la police, ou dans la caisse des jeux, laquelle étoit à la disposition de M. le Noir.

La générosité a ses bornes, & la dame Gotteville ne recevant rien de la police, écrit au maréchal de Richelieu comme à son vieil ami, pour lui dire que tous moyens d'exister lui manquant, il ne lui restoit pour vivre que d'im-

primer les 74 aventures de Mathusalem , ouvrage propre , disoit-elle , à amuser le public & à me valoir quelqu'argent. Le maréchal de Richelieu qui sentoit bien qu'il alloit être désigné sous le nom de Mathusalem , court chez M. le Noir pour lui faire part de cette nouvelle folie de la dame de Gotteville , & de-là se rend chez Beaumarchais , qui se charge de lui faire passer 25 louis.

La réponse qu'elle fit à Beaumarchais , étoit à-peu-près conçue en ces termes : *je vous fais cette lettre pour vous dire que j'ai reçû les 25 louis du maréchal de Richelien , & pour vous exprimer , Monsieur , tous le mépris avec lequel je suis votre servante , &c.*

La dame de Gotteville devenoit dans un pays libre un personnage à craindre avec sa presse , son esprit & ses besoins. Il fut question de la faire enlever. Beaumarchais en traca le plan; il vouloit sur-tout qu'on s'emparât de tous ses papiers. C'est un fait qu'il a souvent raconté en montrant la réponse de la dame de Gotteville au sujet des 25 louis du maréchal de Richelieu.

Dans ce tems là elle eut une querelle à la Haye avec une femme qui passoit pour être en grande faveur auprès de M. Lavauguyon notre ambassadeur. Elle prétendit avoir été humiliée par celle-ci , & s'en vengea par un pamphlet

fort amer. L'ambassadeur prenant part à un commerage qu'il auroit dû ignorer , écrivit à M. de Maurepas pour se plaindre des procédés de la dame de Gotteville , & pour lui peindre combien l'existence singuliere de cette femme en liberté pourroit être dangereuse à ses négociations.

M. le Noir eut aussitôt des ordres pour la faire enlever. Receveur, inspecteur de police , fut chargé de cette expédition. Les états de Hollande , sur la demande de l'ambassadeur françois, y consentirent , & la dame de Gotteville sembla ne faire qu'un saut du pays de la liberté à la Bastille. L'entrevue qu'elle eut le jour même de son arrivée avec M. le Noir qui vint la reconnoître , se passa en plaisanteries.

Le lendemain le commissaire Chenon & Boucher , secrétaire de la police , arriverent pour procéder à l'examen de ses papiers ; Boucher voulut commencer par l'ouverture des lettres. Ce sont , Monsieur , lui dit-elle , les diverses correspondances que j'ai eues avec beaucoup de seigneurs , je vous défends d'y toucher. Cette singuliere défense occasionna une discussion aussi aigre que vive. Boucher insista & prit une lettre pour l'ouvrir. La dame de Gotteville comme un trait quitte sa place , fond sur Boucher , fait voler sa perruque , & tout en le traitant de

*vil valet de la Sabatin*, lui assene une vingtaine de coups de pied, autant de coups de poing, se faisit de toutes les lettres & les jette au feu.

Boucher, secrétaire de la police, bien gourmé & mis à la raison, se retira, & Chenon que cette scène héroï-comique avoit fort amusé, continua son opération. Depuis cette époque il travailloit seul avec les prisonniers.

La dame de Gotteville resta à la Bastille plus d'un an. Pendant ce séjour elle eut diverses querelles avec de Launey qu'elle métestimoit. Un jour elle étoit aux prises avec lui sur la nourriture dont elle se plaignoit; pour terminer la discussion, elle le regarde fixement & lui dit avec un très-grand sang-froid; « M. de Launey je ne sais qui » vous êtes, & cela m'embarrasse pour vous » répondre; avant tout, dites-moi, ne seriez- » vous pas de l'espece de ceux qui mangent » du foin »?

De Launey quitta la partie; mais le plaisant de l'aventure, c'est que le soir même en se mettant au lit, il trouva au lieu de traversin une petite botte de foin: qui avoit fait cette espiéglerie? Le valet-de-chambre fortement menacé, soutint que c'étoit à son inscu. Les recherches de de Launey furent inutiles. Il n'en fit qu'avec sobriété, tant il craignoit que dans le monde on ne parlât de cette botte de foin.

En sortant de la Bastille , la dame de Gotteville fut conduite dans un couvent à la Fleche , où il lui fut défendu de sortir. En vain avant son départ elle réclama la presse qu'on lui avoit enlevée ; elle accusa constamment Receveur de l'avoir vendue à son profit & d'en avoir gardé l'argent.

Quand on réfléchit que cette femme fut pendant plus d'un an privée de sa liberté en France , pour s'être moquée en hollande d'une espagnole maîtresse d'un ambassadeur , on ne peut que se réjouir de voir & la Bastille & le despotisme renversés.

Nous devons d'après l'impartialité dont nous faisons profession , justifier Receveur de l'accusation faussement intentée contre lui par la dame de Gotteville. A quoi bon d'ailleurs la calommie contre un homme de l'espece de celui que nous cherchons à défendre ? Cet inspecteur ne confisqua point à son profit la presse de la dame de Gotteville. M. le Noir ordonna de la garder à la Bastille. On en trouve la preuve à la fin de la lettre suivante ; elle est du sieur Boucher au commissaire Chenon.

*Du 28 Mars 1781.*

« Vous verrez , mon cher commissaire , que le  
» magistrat a mis de sa main à côté des articles

» qu'il ne consent pas à remettre à madame de  
 » Gotteville une *n.* qui veut dire *non*; les autres  
 » marqués d'un *b.* ou *oui* sont bons à rendre;  
 » sur ceux qui ne le sont pas, le magistrat s'en  
 » rapporte à vous. Mais sur-tout point de vers, de  
 » notes croustilleuses, &c.....

« Elle vous parlera sûrement de sa presse & de  
 » ses caractères; le magistrat n'entend pas que cela  
 » lui soit remis.

« Vous connoissez, mon cher commissaire,  
 » l'attachement & l'amitié de votre très-  
 » humble, &c».

Signé *Boucher.*

Dans une autre lettre antérieure à la précédente, le même Boucher écrit au même commissaire, qu'il le prie de venir le prendre à 11 heures à la police, à l'effet d'aller dîner à la Bastille & y bruler & arranger les papiers de la dame Gotteville, &c.....

Nous avons trouvé annexée au dossier de la dame de Gotteville une lettre de M. le Noir au commissaire Chenon, qui nous confirme un des usages de la Bastille, & que par cette raison nous nous empressons de publier.

*Paris 23 Mai 1781.*

« Je vous prie, Monsieur, de vous transporter

» au château de la Bastille à l'effet de vérifier  
 » en présence de madame de Gotteville , ainsi  
 » qu'il est d'usage , tous les effets qu'elle se propose  
 » d'emporter avec elle. Je suis , &c < » .

*Signé , LE NOIR.*

Les lettres , les papiers de la dame de Gotteville avoient été brûlés , ou par elle-même ou par ordre du lieutenant de police ; il n'en étoit resté que quelques chemises sur lesquelles se trouvent les notes suivantes .

N°. 28 , lettres de M. le vicomte de Choiseul.  
 N°. 29 , lettres de M. le chevalier de Beauvau , prince de Craon . N°. 30 , lettres de M. de Sabliere .  
 N°. 31 , lettres de M. Royer , officier au régiment de Crenol . N°. 32 , lettres de M. le comte de Jonsac . N°. 33 , lettres de M. de la Bareyre .  
 N°. 34 , lettres de M. le comte de Melfort .  
 N°. 35 , lettres de M. le baron de Courcy .  
 N°. 48 , registres & copies de lettres . N°. 50 , mes journaux ou l'histoire du jour .

On trouve dans le quinzième volume des *mémoires secrets* , page 189 , une anecdote qui a beaucoup de rapport avec madame de Gotteville ; nous oserions même assurer que c'est elle qu'on a voulu y désigner .

« 27 Mai 1780.... Extrait d'une lettre  
 » d'Amsterdam du 22 Mai 1780.... Il a paru

» dans ce pays , il y a déjà du tems , peut-être  
 » un an , une brochure très courte , intitulée  
 » la *cassette verte*. C'est un pamphlet contre M.  
 » de Sartine. Il tire son nom d'un porte-feuille  
 » de maroquin vert qu'a ce ministre , d'où l'on  
 » est censé avoir extrait les papiers qui ont fourni  
 » le canevas du livre. Ce sont les conversations ,  
 » aventures , anecdotes de l'ancien lieutenant-  
 » général de police , où les filles & les filoux  
 » jouent un très-grand rôle. Ce cadre auroit  
 » pu fournir quelque chose de piquant ; mais le  
 » fond est pitoyable & le style maussade. On ne  
 » fait si M. de Sartine en a été piqué , ou si c'est un  
 » zèle de ses partisans dans ce pays ; mais on  
 » mande de la Haye que le jeudi 19 de ce mois , on  
 » y a arrêté une dame Godin , comme ayant eu  
 » quelque part à cette *cassette verte* & qu'elle en  
 » est partie le jour même avec des gardes qui  
 » la conduisent jusqu'aux frontières de France ,  
 » d'où vraisemblablement elle sera transférée à  
 » la Bastille ».

*Jean Herbeumont* , né en Champagne , libraire  
 aux thuileries , passage de l'orangerie .

Nous devons commencer par avouer que dans  
 les papiers de la Bastille qui nous ont été remis ,  
 il ne s'est rien trouvé qui soit relatif à ce  
 prisonnier ; que nous nous sommes plusieurs fois  
 transportés chez lui pour tâcher de savoir de

lui la cause de sa détention , & que nous n'avons jamais pu rien en obtenir. Il nous a représenté que la Bastille étoit détruite & qu'il ne voyoit pas la nécessité de rappeller ce qui pouvoit s'y être passé.

N'ayant dans cette circonstance particulière , ni les pieces , ni l'aveu du prisonnier , il nous a fallu recourir à de nouveaux moyens. Nous avons appris qu'à cette époque , il avoit paru plusieurs pamphlets contre les opérations du ministre des finances ; l'un d'eux étoit intitulé . *Lettres de M. Turgot à M. Necker* , l'autre étoit comparatif , &c ; tout le monde s'accorda à dire dans le tems que le premier de ces ouvrages renfermoit beaucoup de personnalités , & à les blâmer ; du reste il étoit supérieurement écrit . On assura que ce pamphlet paroissait sous les auspices du comte d'Artois , & qu'il avoit été imprimé au temple . On vouloit que ce prince fut animé contre le directeur des finances par le sieur de Sainte-Foix , son sur-intendant qui figure dans cet écrit , & , qui suivant l'anecdote qu'on y rapporte , avoit à reprocher à M. Necker de ne lui avoir pas donné 600,000 livres qui lui revenoient pour des renseignemens fort utiles qu'il lui avoit procurés aux approches de la dernière paix .

On ne peut révoquer en doute , d'après ce

qu'on vient de lire , d'après les renseignemens que nous avons , que ces pamphlets furent publiés au mois de Mai 1780 , & qu'à cette même époque le sieur Herbeaumont fut mis à la Bastille pour en avoir vendu. On assura même dans le tems que c'étoit madame Necker qui l'avoit dénoncé & fait arrêter ; on a même été jusqu'à faire imprimer cette calomnie.. Voilà mot pour mot ce qui se trouve page 203 , du volume des *mémoires secrets* déjà cités.

« M. & Madame Necker ont été tellement affectés des deux pamphlets dont on a parlé , » qu'ils ont fait arrêter différens colporteurs » qui les vendoient fort cher , car ils coûtent » aujourd'hui 18 livres. On assure que madame » Necker a eu l'infamie de se travestir , d'aller » elle-même chez un de ces malheureux avec » une recommandation & qu'ayant sa confiance , » elle a fait paroître des *alguazils* & un exemple » de police qui l'accompagnoient , lesquels ont » arrêté le trop crédule colporteur & saisi sa » marchandise ».

Il est de notre devoir de dire que nous n'avons d'autres preuves de ce fait , que ce que le bruit public & l'ouvrage que nous venons de citer , nous en ont appris. J'ai questionné , j'ai pressé le sieur Herbeaumont , & il m'a assuré que cette accusation étoit sans fondement , en convenant

ependant avec moi , qu'elle avoit fait , lors de son emprisonnement , la nouvelle de tout Paris.

*Champson*, colporteur. Cet homme avoit passé sa jeunesse dans divers ateliers d'imprimerie. De garçon ouvrier il voulut être maître ; mais ne pouvant être reçu imprimeur , il se livra aux impressions clandestines : c'est lui qui , en 1780 , imprim'a les premiers pamphlets contre l'administration de M. Necker. On l'enferma à la Bastille : M. Necker mettoit une grande importance à savoir quels étoient les auteurs des écrits qu'on publioit contre ses opérations ; en conséquence on mit un *mouton* dans la chambre même où étoit Champson.

Il n'en fut pas la dupe , il devina le rôle que jouoit auprès de lui ce *mouton* , & fut en tirer parti pour obtenir sa liberté. Il écrivit à M. Necker , lui offrit ses services ; l'assura qu'il ne pouvoit parler qu'à lui-même , & lui protesta qu'il ne parleroit que lorsqu'il seroit en liberté.

M. Necker lui accorda son élargissement & demanda à M. Lenoir ses bontés pour Champson , qui alla se loger avec deux presses tout près du contrôle général. Il ne tarda pas de donner des soupçons à ce ministre , qui le fit surveiller. On fondit , lorsqu'il ne s'y attendoit pas , dans son atelier ; deux ouvriers y étoient occupés à une

édition de *Thérèse*, & quelques autres pamphlets sur les finances. Champson eût été mis à Bicêtre, mais il se déroba aux mouchards de la police & alla s'établir à Kelh, où pendant long-tems il fut suspect au gouvernement françois. On ne sait trop ce qu'il est devenu, mais on sait que M. Lenoir avoit ordonné à son régiment de mouchards de l'observer s'il rentrait à Paris.

*Bela, mouton de Champson.* Par-tout ailleurs qu'en France on peut ignorer ce qu'est un *mouton*. C'est un scélérat, & ce terme n'est pas trop fort pour désigner un homme qui se voue au métier abominable d'inspirer de la confiance à un malheureux pour lui arracher son secret, pour le trahir ensuite, & le faire pendre si cela devient nécessaire.

J'ai voulu savoir de quel repaire on tiroit cette espece d'hommes plus cruels que les anthropophages. J'ai appris qu'on les faisoit venir des prisons du châtelet où ils étoient en usage depuis bien long-tems. J'ai découvert, à force de recherches, une femme qui m'a avoué avoir fait ce métier infame. En 1763 ou 64, elle fut mise à la Bastille auprès d'une dame de la Roche, plutôt en qualité d'espionne que de femme de chambre. Elle est convenue avec moi que sa prisonniere avoit plus d'une fois mis sa vigilance

lance en défaut, & qu'elle étoit parvenue à entretenir à son insçu une correspondance avec sa véritable femme de chambre qui avoit été arrêtée en même tems qu'elle. Voici le stratagème dont elle se servoit : avec un crayon qu'elle avoit su conserver, elle écrivoit deux ou trois lignes sur le prie-dieu de la cellule dans laquelle elle entendoit la messe ; & sa femme de chambre, qui ne venoit qu'à la messe suivante, lisoit la lettre de sa maîtresse, & y répondoit avec un crayon qu'elle avoit eu également l'adresse de dérober à la vigilance de ses argus.

*Simon-Nicolas-Henri Linguet*, âgé de quarante-cinq ans (1), né à Reims, avocat au parlement, demeurant à Bruxelles, logé à Paris à l'hôtel du roi, rue du Carrousel, arrêté dans la rue Saint-Antoine par le sieur Henry, inspecteur de police.

Ce prisonnier est si connu, les causes & les circonstances apparentes de sa détention si généralement répandues, que nous n'avions pas cru devoir en faire une analyse détaillée dans la troisième livraison de cet ouvrage. Pour satis-

( 1 ) Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit, que lorsqu'il est question de l'âge d'un prisonnier ; c'est toujours à l'époque de son interrogatoire ; ainsi le sieur Linguet qui le 30 septembre 1730, avoit 45 ans, doit en avoir à présent 54 passés.

faire la curiosité & pour répondre aux demandes de plusieurs personnes , nous nous trouvons aujourd'hui forcés de publier toutes les pieces relatives à cette affaire , qui sont en notre possession. Nous promettons de remplir cette tâche avec une scrupuleuse impartialité.

Aussi-tôt l'emprisonnement du sieur Linguet à la Bastille , le commissaire Chenon s'y rendit ; & accompagné du sieur Henry , inspecteur , il conduisit le sieur Linguet à son appartement , rue du Caroussel , pour apposer en sa présence les scellés sur ses papiers. Dans le procès - verbal de transport & d'apposition de scellé , il est dit que le sieur Henry avoit arrêté le sieur Linguet en vertu d'un ordre de sa majesté , en date *du 18 avril 1780* , signé *Louis* , & plus bas , *Amelot*. Ainsi le sieur Linguet n'ayant été emprisonné que le *27 septembre de la même année* , il s'en suit que depuis plus de 5 mois l'ordre étoit délivré , & que depuis plus de 5 mois la liberté du sieur Linguet étoit à la disposition de l'inspecteur Henry.

La piece qui se présente immédiatement après celle que nous venons de citer , est une lettre de M. le Noir au commissaire Chenon : elle est écrite entièrement de la main de ce magistrat.

*26 septembre 1780.*

» Je vous prie , monsieur , de vous saisir des

» papiers & effets du sieur Linguet lors de l'exécution des ordres donnés contre lui, & de les faire porter à la bastille, scellés de votre cachet.  
 » *Ce sont les intentions de sa majesté.* Je suis &c.

*Signé LE NOIR.*

*Ce sont les intentions de sa majesté!* Infâme, scélérat, dis plutôt que c'étoient les tiennes. Parce que le sieur Linguet avoit encouru la disgrâce du ministre, falloit-il piller ses effets, les saisir, s'en emparer? Espérois-tu trouver quelques projets de conspiration dans les derniers replis des pourpoints de ce prisonnier? *Ce sont les intentions de sa majesté!* Malheureux, tu as osé calomnier ainsi le meilleur des rois! Vas, chaque jour depuis qu'il n'est plus entouré des monstres de ton espece qui l'obsédoient, il dépose contre toi; chaque jour, il prouve que ce n'étoient point ses intentions; il prouve l'abus que tu as su faire & de son nom & de la portion d'autorité qu'il t'avoit confiée; chaque jour il nous confirme que ses intentions étoient pures, que les tiennes seules & celles de tes semblables étoient criminelles.

Nous placerons ici mot pour mot l'interrogatoire du sieur Linguet, tel qu'il est en original entre nos mains.

..... » A lui représenté une feuille de

papier à lettre dont le premier feuillet est écrit recto & verso , ayant pour titre : *copie de la lettre de M. L. à monseigneur le maréchal duc de Duras, en date du 7 avril 1780.* Sommé de déclarer s'il reconnoît cette copie de lettre pour être de sa main , & s'il en a adressé l'original à M. le maréchal duc de Duras , comme aussi de parapher avec nous ».

» A répondu , que n'ayant jamais alteré ni même déguisé la vérité , il ne se permettra pas de le faire en ce moment où il est requis de la dire au nom sacré de sa majesté . Mais avant de s'expliquer sur notre demande , il croit devoir établir quelques faits préliminaires . »

» Il observe d'abord qu'il a cru être autorisé par plusieurs démarches de M. le maréchal duc de Duras à le regarder comme un de ses ennemis personnels , notamment par la part qu'a eue ce seigneur à l'enlevement du journal de littérature fait au répondant en 1775. Ce qui a déterminé celui-ci à quitter la France & a causé tous ses malheurs. Dans cette prévention , il ne feroit pas étonnant qu'il eût conservé quelques ressentimens contre un homme de qualité , réputé d'ailleurs , honnête , juste & bon , & par qui cependant il se voyoit poursuivi avec acharnement sans y avoir jamais donné lieu .

» Néanmoins lors de l'affaire suscitée en Bre-

tagne l'année dernière à M. le maréchal de Duras; lui répondant a rendu compte dans ses annales avec la plus grande impartialité des mémoires respectifs des parties , au point qu'il en a reçu des remercimens de plusieurs amis de M. le maréchal de Duras. Dans le numéro 59 , en rendant compte du jugement , il a cru devoir blâmer l'arrêt qui sembloit laisser le procès indécis; mais sans vouloir en aucune maniere blesser M. le maréchal de Duras; & en effet ses expressions sont telles , que l'adversaire auroit eu également à s'en plaindre , si elles avoient pu choquer l'une des deux parties ».

» D'après la pureté de ses intentions, le répondant a été bien surpris d'apprendre que M. le maréchal de Duras avoit obtenu de faire saisir à Paris toute l'édition de ce numéro 59 & ne dissimuloit pas un dessein formé de se venger personnellement de l'auteur. Dans le premier ressentiment de ces menaces & du tort que cette saisie causoit à ses annales , & par conséquent à sa réputation comme à sa fortune , il est échappé à lui répondant d'écrire à M. le maréchal de Duras une lettre violente en effet , dont il a le même jour, par la même poste & sur-le-champ, envoyé copie à M. le lieutenant-général de police par une suite de la regle qu'il s'est imposée depuis qu'il est en pays étranger de ne rien faire absolue-

ment sans en informer ou les ministres du roi ; ou M. le lieutenant-général de police de Paris , pour ce qui regarde la France ; l'envoi de cette copie étoit purement de confiance , d'après ce motif , & non pour donner de la publicité à la lettre , comme ce magistrat peut le certifier ».

» En y refléchissant le lendemain, le répondant a senti qu'il avoit fait une faute ; & quiconque prendra la peine de rapprocher les termes de cette lettre , du style ordinaire de l'auteur , sentira aisément qu'elle n'a pu lui être arrachée que par une effervescence du moment dont il a dû bientôt rougir , & c'est ce qui est arrivé ».

» En conséquence il n'a pas même parlé de cette lettre , il n'en a donné connoissance ni directe ni indirecte à qui que ce soit ; de sorte qu'il peut assurer que personne ne l'a jamais vue que ceux à qui M. le maréchal a pu la montrer , & qu'il n'en existe d'autre trace que la copie dont est question avec l'original envoyé à M. le maréchal de Duras , né se souvenant pas même s'il en a conservé de brouillon , & croyant n'en avoir pas fait , ce qu'il ne peut cependant certifier . Il y a plus , il n'auroit eu aucune répugnance à en faire satisfaction sur-le-champ , il en a même eu l'idée , & il l'auroit suivie s'il avoit été instruit plutôt de la sensibilité de M. le maréchal ; mais le voyant garder silence , ou du moins croyant

qu'il le gardoit , supposant qu'il avoit apprécié cette boutade comme une effet passager & sans conséquence de la colere , lui répondant a cru devoir se tenir en repos & être dispensé d'offrir une réparation que l'on ne paroifsoit pas désirer ».

» Il a continué du reste à montrer sa soumission aux volontés du roi , en condamnant à l'oubli son numéro 59 , comme le prouve les plaintes de tous ses souscripteurs qui ne l'ont pas reçu , & en s'interdisant de parler à l'avenir de M. le maréchal de Duras.

» D'après ces éclaircissemens il ne croit pas devoir faire de difficulté d'avouer que la copie de la lettre à lui présentée est en effet de sa main , & la même qu'il a envoyée dans l'intention ci-dessus expliquée à M. le lieutenant-général de police ».

» Il espere que le roi voudra bien considérer que c'est une affaire particulière , une affaire secrete , ignorée ; si bien secrete , si bien ignorée , qu'il n'y a qu'à brûler les deux exemplaires de la lettre pour l'anéantir sans retour , qu'elle n'a jamais été ni imprimée , ni même lue , ni seulement vue , par le fait du répondant , & ne peut par conséquent en aucun sens être regardée comme un libelle , qu'il ne doit être réputé que la suite d'un premier mouvement que les loix ne punissent nulle part , & que la seule humanité

excuse ; qu'enfin de quelque manière qu'on l'envisage , elle ne doit pas effacer le souvenir des services que le répondant s'est efforcé de rendre toute sa vie , par ses écrits aux particuliers , au public , à la religion , aux loix & aux moeurs , ni de la délicatesse qui lui a fait sacrifier à la simple apparence de la rupture , un établissement tout formé en Angleterre pour se rapprocher de la France , ni de la fermeté avec laquelle il a publié par tout les louanges & soutenu les intérêts de son prince & de sa patrie , même au milieu de leurs ennemis , comme le prouvent ses annales , ni du dessein qu'il a toujours eu & annoncé de rentrer en France , de s'y fixer , d'y rapporter les débris de sa fortune & d'y vivre sous les loix du souverain à qui la providence l'a soumis , dessein qui étoit l'unique objet du présent voyage , & sans lequel il ne feroit pas tombé dans l'infortune où il se trouve » .

» Il n'ajoutera plus qu'un mot : en reconnaissant sa faute , en développant les faits & les considérations qui peuvent la rendre plus légère , il ne pense pas néanmoins à l'excuser entièrement , mais il implore la clémence du roi pour en abréger la peine , & la générosité de M. le maréchal de Duras pour en obtenir le pardon . — Et a paraphé ladite copie avec nous . . . . . \*

Signés Linguet & Chenon.

Après l'interrogatoire, vient une lettre du sieur Linguet au commissaire Chenon ; elle nous a paru assez intéressante pour être rapportée en entier.

*Baſſille 19 ſeptembre 1781.*

» Vous êtes chargé, monſieur, par le magiſtrat de me voir, de me procurer la feule apparence de ſoulagement que j'aie reçu depuis que je ſuis ici. Je me flatte que vous ne me refuſerez pas d'être mon interprète auprès de lui & de me tenir lieu d'une audience qu'il me refuſe fans pitié depuis plus de ſix mois.

Il y en a tout autant que je n'ai eu l'honneur de voir M. le Noir : d'où peut venir cet abandon de fa part, à lui qui ne peut pas me refuſer de l'estime, lui à qui j'ai donné des marques non ſuſpectes d'attachement, lui de qui j'en ai reçu d'abord de bonté & d'intérêt ? M'a-ton deſſervi auprès de lui ? Je le ſoupçonne, mais je ſuis bien ſûr de n'y avoir pas donné lieu.

Sa conduite actuelle envers moi eſt d'autant plus accablante, que j'ai moins dû l'attendre : en janvier dernier dans les premiers jours du mois, il a pris la peine de venir pour m'annoncer qu'il avoit trouvé les esprits calmés à mon ſujet : il m'a autorisé à concevoir des espérances qui lui paroifſoient prochaines ; en décembre il m'avoit

déjà promis que je verrois M. le Quesne dès qu'il feroit de retour de Bruxelles.

Cependant depuis ce tems là mes fers se sont appesantis au lieu de s'alléger ; je n'ai pu voir M. le Quesne. M. le Noir s'est absolument retiré de moi : d'où peut venir cet inconcevable changement ? Quand le magistrat me donnoit ces paroles & ces espérances , étoit-il trompé ? Me trompoit-il ? L'un n'est pas plus possible que l'autre : le fait est cependant que les paroles n'ont pas été tenues , ni les promesses réalisées.

Ne saurai-je point enfin au juste quel est le crime que l'on me fait ? On n'a rien laissé transpirer à ce sujet jusqu'à moi . Il a d'abord été question de la lettre à M. le maréchal de Duras , mais il y a 8 mois ; M. le Noir est convenu qu'elle étoit expiée & par-delà . De quoi s'agit-il donc aujourd'hui ? Tout ce qui a précédé mon retour d'Angleterre , je dois le croire effacé .

D'abord par le retour même & le sacrifice volontaire fait à l'amour de la patrie des avantages les plus capables de tenter un homme moins bon françois .

« Ensuite par la confiance que j'ai eue dans la générosité du ministre ».

« Et enfin par l'assurance formelle que m'a donnée M. le comte de Vergennes au nom de

M. le comte de Maurepas que tout étoit oublié.  
Depuis ce tems-là que me reproche t'on ? »

« Les annales ! Mais personne ne fait mieux que M. le Noir combien est solennelle la sanction qu'elles ont reçue du gouvernement. On a jugé à propos d'arrêter les N°. 59 & 60. Je ne les ai pas distribués. Sans les contrefaçons ils n'auraient pas été connus ».

« Quel est d'ailleurs l'ouvrage du siecle où les mœurs soient plus respectées , la vraie philosophie rendue plus respectable , les loix , l'autorité royale plus hardiment soutenues & l'honneur du nom francois plus chaudement défendu ? En voilà donc le prix ? des fers ».

« Si je n'étois pas sorti de Bruxelles , elles se distribueroient encore. Or , comment peut-on me faire un délit si cruellement puni d'un livre qui continueroit d'être légitime , & légitimement débité , si j'avois pu me défier de la foi du ministre & de l'équité du gouvernement ? »

« Mais enfin je suppose que les considérations l'emportent , & qu'on ait cru devoir me les faire expier , au moins cette expiation doit-elle avoir une mesure quant à la rigueur , & un terme quant à la durée. Voilà un an tout entier de captivité , & quelle captivité ! Quand je serois accusé d'avoir voulu livrer la France à ses ennemis , d'avoir conspiré la destruction de la famille royale , &c ,

je ne pourrois pas être plus cruellement détenu : je le seroïs moins , puisque j'aurois des conseils & des juges. Je connoîtrois les imputations: je produirois mes défenses: je ne perdrois ni l'administration ni la propriété de mon bien : & ici sans crime assurément , sans accusation , sans procès , je perds tout , santé , fortune , talens , je sens tout s'évanouir pour moi : quelle plus cruelle confiscation pourroit-on donc prononcer contre des attentats prouvés de la plus odieuse espece » ?

« M. le Noir ne voudra-t-il jamais faire & faire faire cette réflexion ? Il me rend la justice de me croire le cœur bon, d'être persuadé qu'avec de la douceur on me meneroit à tout : il en a de bonne preuves par devers lui. Comment me traite-t-on ? Je ne connois encore ma patrie que par des duretés » .

« Je demande à voir M. le Quesne. L'affoiblissement journalier que j'éprouve m'oblige de penser à faire un testament ; lui seul a la clef de ma chetive fortune , lui seul peut travailler à en ramasser les débris ; mais pour lui en donner connoissance & le diriger , il faut bien que je le voye » .

« Vous me dites que l'étiquette de la maison s'y oppose ; eh ! Monsieur , qui fait mieux que M. le Noir & vous le contraire ! »

« Voilà , Monsieur , ce que je vous prie de vouloir bien remettre sous les yeux du magistrat , en ajoutant ce que votre amitié , votre sensibilité vous inspireront ; j'espere qu'il voudra bien s'expliquer avec vous sur cet objet & vous permettre de me rendre sa reponse , je suis , &c »

*Signé LINGUET.*

Nous terminerons l'analyse de ces pieces & cet article par une lettre que le sieur Linguet écrivit de sa prison à un ministre ; nous ignorons lequel , il n'y a pas de suscription. A cette lettre étoit jointe une piece de vers que le sieur Linguet avoit faite à l'occasion de la naissance du dauphin.

MONSIEUR ,

« On m'affurre que personne ne fait où je suis ;  
 » & je n'ai pas de peine à le croire ; mais le  
 » roi , vous & moi , sommes du secret ; ainsi  
 » vous ne serez pas surpris de la rime de ces  
 » vers .

« Je vous supplie de vouloir bien les mettre  
 » aux pieds de S. M. avec les vœux du plus  
 » imprudent peut être , mais aussi du plus soumis  
 » & du plus infortuné de ses sujets .

« Le moment est favorable pour obtenir une  
 » grace , & le reste de ma vie sera employé à  
 » la justifier. *Signé LINGUET».*

J'apprends de ces canons qui roulent sur ma tête,  
 En ébranlant tout mon plancher,  
 Que la reine vient d'accoucher,  
 Qu'un d'auphin nouveau né met le royaume en fête:  
 Louis , c'est le tems du pardon :  
 Permetts pour te flétrir , que j'implore le nom  
 Du gage précieux qui grossit ta famille.  
 De montrer du plaisir mon cœur françois pétille ;  
 Mais en conscience peut-on  
 Se réjouir à la bastille ?

*Antoine Francois le Tellier , né à Caen , demeurant à Paris rue Plâtriere :*

Comme tous les penseurs sensibles , ce prisonnier avoit devancé l'heureuse révolution qui s'opere. Indigné de cet ancien régime où les droits les plus sacrés de l'homme & de la justice étoient violés de la maniere la plus odieuse & la plus outrageante par tous les agens de l'autorité , révolté de l'insolence & de la dépravation des gens en place , il en parloit avec aussi peu d'estime que de ménagement dans les matériaux qu'il fournissoit pour une feuille périodique littéraire qu'on imprimoit à Cologne. *Inde iræ* , de-là l'intérêt de le soustraire à la société. Mais communiquant peu , vivant très-solitaire , ne signant point sa correspondance , on seroit parvenu difficilement à le connoître , s'il n'avoit eu l'in-discréction de demander à ses correspondants

*le procès des trois rois*, brochure qui faisoit grand bruit alors : & comme dans ces tems barbares & corrompus on décachetoit les lettres à la poste, on vit par celle qui annonçoit l'envoi de cette brochure, la demeure du sieur le Tellier. On s'y transporte donc pour l'arrêter. Tous ses papiers furent saisis, & l'on y trouva quelques feuilles d'un bulletin qu'il recevoit & dans lequel on le tenoit au courant des nouvelles du jour. Conduit à la Bastille, on lui demanda d'où il tenoit ces feuilles. Craignant de compromettre la personne qui les lui adressoit, & redoutant de prolonger les infâmes tribulations qui accompagnnoient les interrogatoires qu'on lui faisoit subir jusqu'à trois fois par jour, il fallut bien cesser de leur opposer ce silence de l'honnête-homme qui ne pouvoit que paraître aux vils agens de la police une opiniâtreté punissable. Il tâcha donc de rassembler les vraisemblances dans ses réponses, & il parvint à n'inculper qui que ce fut (1). Il cita un de ces noms en l'air dont il étoit bien sûr que le porteur n'existoit

(1) Nous devons rendre cette justice au sieur le Tellier, la preuve de son honnêteté & de sa délicatesse se trouve dans ses interrogatoires que nous avons actuellement sous les yeux.

pas ; mais il en résulta des soupçons & des persécutiōns contre tous ceux dont le nom s'en rapprochoit , parce que plus on entassoit de victimes dans ce capharnaüm humain , plus les ministres en servant leurs propres haines , paroifsoient faire leur cour à leurs maîtres , dont , disoient-ils , ils ne vouloient que punir les calomniateurs. Mais le sieur le Tellier pouvoit-il être pris pour tel ? Voici ce qui se trouve de plus grave dans son interrogatoire , & certes il est loin de porter la moindre atteinte à la moralité de ses écrits.

Sur l'interrogation qui lui fut faite si ses feuilles contenoient des anecdotes scandaleuses sur le compte de la reine. Il répondit « que la » seule feuille qui puisse blesser le respect du à » la reine est celle du 6 Novembre 1780 , dans » laquelle il employa toutes les ressources de » sa délicatesse pour rendre compte d'une » brochure injurieuse , intitulée le *pou* , & dont » il parle lui-même comme d'une production » calomnieuse & odieuse ».

Diverses personnes & même quelques ambas-  
sadeurs s'interesserent vivement auprès du comte  
de Vergennes pour obtenir son élargissement ;  
mais ce ministre n'aimoit pas plus qu'un autre  
les diseurs de vérités & il avoit ses raisons. Ce  
feroit

feroit bien ici le lieu d'en dire quelques unes sur son compte. Mais :

*Monsieur Laius est mort, laissons en paix sa cendre.*

Nous n'avons pu retrouver le n°. de cette gazette qui forme ici le corps du délit, mais nous nous en sommes procuré de postérieurs; nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur faisant connoître & l'esprit & le style dans lesquels elle étoit écrite.

Le premier article qui se présente nous convient doublement; il parle de la Bastille & rend hommage aux vertus & aux talents d'un citoyen, qui chaque jour, par son dévouement & son patriotisme éclairé, acquiert de nouveaux droits à notre estime & à notre reconnoissance.

*Correspondance littéraire secrète, n° 33.*

*De Paris le 21 Août 1784.*

« Il est peu devenemens qui ne prêtent aux réflexions de l'homme sensible; malheureusement elles seroient le plus souvent en pure perte, & cette seule idée le réduit à les concentrer en lui-même. Cette retenue, qui, dans tout ce qui le concerne, doit être justement considérée comme un effet de sa sagesse & de sa modestie, seroit vraiment criminelle lorsqu'il s'agit de ses

» semblables ; s'il ne courroît le danger trop  
 » certain de voir la simple effusion de sa sensibilité  
 » confondue avec les hurlemens de la licence.  
 » C'est donc en gémissant de cette fatalité que  
 » je ne me permets de vous parler de la détention  
 » de M. Brissot de Warville à la Bastille , que  
 » pour vous communiquer les circonstances  
 » attendrissantes qui l'ont suivie , sans oser y  
 » ajouter les tristes réflexions qu'elles m'inspirent  
 » & qui semblent en découler si naturellement.  
 » Cet estimable citoyen , dont on ignore les  
 » fautes , mais dont on connoît les intéressantes  
 » qualités , a pour femme l'une de ces charmantes  
 » & rares créatures dont l'existence fait le  
 » bonheur de ses proches & l'admiration de la  
 » société. Je vous parlerois de ses talens , (1)  
 » de ses connoissances , si je n'avois à vous  
 » dire qu'elle fut la plus douce des filles , qu'elle  
 » est la plus tendre des épouses , & qu'elle feroit  
 » la plus digne des meres si la sienne n'existoit  
 » encore. *Comtesse de SPADARA !* Vous la con-  
 » templâtes sans-doute du haut des cieux , cette  
 » digne émule de votre gloire , lorsqu'à la fatale

(1) Miss. Dupont est auteur de différens ouvrages connus & estimés : entr'autres d'un *manuel des enfans* , où l'on retrouve sa belle ame ; de la traduction d'une histoire d'Angleterre *notée du même auteur*.

» nouvelle qu'elle reçut de la détention inat-  
 » tendue de son gendre, elle s'élance dans une  
 » misérable barque de pêcheur, sans égard pour  
 » la foiblesse, pour les frayeurs de son sexe &  
 » de son âge, se hazarde à faire ainsi le trajet  
 » dangereux de la mer, pour devancer en  
 » Angleterre l'arrivée du paquebot, & sauver à  
 » son enfant l'impression, peut-être mortelle,  
 » qu'une lettre imprudente auroit pu lui causer.  
 » Cette sublime & généreuse sollicitude mater-  
 » nelle méritoit une plus heureuse récompense : la  
 » jeune épouse remplissoit alors les saints devoirs  
 » de mere, elle allaitoit un jeune enfant de  
 » quatre mois, premier fruit d'un amour  
 » tendrement partagé : l'arrivée subite de sa  
 » mere, la nouvelle qu'elle lui apportoit, lui  
 » causerent une révolution qui peut être pour  
 » elle & l'enfant a malheureusement été le  
 » coup de la mort. Le lait s'est arrêté, le sein s'est  
 » ulceré, l'enfant n'a plus reçu que des larmes ;  
 » dans cette triste position, ces trois infortunées  
 » ont pris la résolution de passer en France pour  
 » réclamer l'innocent auteur de leurs maux.  
 » Qui peut assurer qu'elles parviendront à le  
 » recouvrer ? Eh ! si selon les vraisemblances,  
 » elles n'y parvenoient pas, quel cruel &  
 » déchirant réveil pour l'infortuné qui , dans  
 » sa prison , n'est pas plus instruit de l'existence

» de ces êtres précieux, qu'ils ne le sont de la  
 » sienne à lui-même ! Ministres & magistrats !  
 » daignez donc être sensibles à ce tableau trop  
 » précis sans-doute, mais trop véritable ; dai-  
 » gnez donc ne pas totalement étouffer dans  
 » vos coeurs ce feu sacré , qui seul épure &  
 » divinise nos actions, le sentiment de l'humani-  
 » té, & qu'une juste compassion accélere les  
 » effets plus ou moins rigoureux d'une justice  
 » avérée pour indispensable ! »

*Jean Philippe Louis Barth*, né à Strasbourg,  
 entrepreneur des eaux du roi de Ville-davrai,  
 demeurant à Paris rue neuve Saint-Denis , maison  
 de M. Drancy.

Le sieur Brtah , prévenu qu'on avoit decerné  
 contre lui une lettre de cachet & n'ayant nul  
 reproche à se faire , prit le parti de se constituer  
 prisonnier lui-même.

Il fut arrêté pour la même cause que le sieur  
 le Tellier. Il paroît par deux interrogatoires qu'on  
 lui fit subir le même jour , l'un le matin & l'autre  
 le soir , qu'il s'occupoit à composer & à distri-  
 buer des nouvelles à la main ; que c'étoit dans  
 les spectacles , les promenades & la société qu'il  
 recueilloit ces nouvelles. Il les envoyoit à  
 une vingtaine d'amis qu'il avoit en province.

On questionna beaucoup le sieur Barth sur la  
 brochure intitulée *le pou*. On lui demanda si ce

n'étoit pas lui qui l'avoit communiquée au sieur le Tellier ; il repondit qu'il n'en avoit jamais été question entre eux que dans une conversation très-vague qu'ils eurent au palais-royal , & qu'ils parlerent l'un & l'autre de cette brochure avec toute l'indignation qu'elle mérite.

Le sieur Barth devoit sortir de la Bastille le lendemain ou le surlendemain de son emprisonnement ; mais une incommodité survenue à M. de Vergennes , ayant empêché M. le Noir , alors lieutenant de police , de travailler à ce sujet avec lui , sa sortie fut retardée de quelques jours.

*Louis Charles Hallot né à Noyers en Bourgogne.*  
 » Le sieur Hallot commença ses études à Noyers chez les Oratoriens , les continua à Langres & vint lesachever à Paris au collège de sainte-Barbe. Il prit le dégré de maître-ès-arts en l'université de Paris , il y étudia la médecine , se présenta en 1776 , en licence à la faculté , & y fut recu docteur en 1778. L'année suivante il fit imprimer dans le journal encyclopédique , une petite dissertation physiologique dans laquelle il s'attacha à prouver que *peine & plaisir* ne font que des nuances différentes du même sentiment.

» Il s'élevoit alors , dans la faculté de médecine de Paris , autel contre autel . Quelques docteurs

nouvellement reçus , impatients de n'avoir pas encore la confiance de beaucoup de malades , firent des démarches auprès du contrôleur général des finances , & obtinrent par son canal , le 29 Avril 1776 , un arrêt du conseil qui établit une commission de médecins à Paris , pour tenir une correspondance avec les médecins de province pour tout ce qui peut être relatif aux maladies épidémiques & épizootiques .

» La faculté ne voyant dans cet établissement nouveau qu'une branche de plus d'occupations pour de jeunes médecins , se tint dans la plus parfaite tranquillité ; mais ce qui n'étoit en premier lieu qu'une commission , qu'un bureau formé d'une demi douzaine de jeunes médecins , sous un prétexte risible pour un bon praticien , & détaillé dans un préambule qui n'est qu'une vraie affiche de charlatan , se renforça peu à peu de médecins famés & s'intitula société royale de médecine . Ces nouveaux membres s'érigerent en corps académique , se firent pensionner , firent créer pour eux de nouvelles places , de nouveaux bureaux , avec de bons appointemens .

» Ce fut au mois d'août 1778 , que la commission ou société correspondante de médecine fut érigée en société royale de médecine , par lettres patentes du roi , enregistrées en parlement le premier septembre suivant . C'est aussi à cette

époque que commencerent à pleuvoir les pamphlets contre les membres de la société royale de médecine.

» Le docteur Hallot n'étoit pas des médecins de la faculté celui qui leur lâchoit le moins de brocards. Il est bon d'observer que , le 26 juin 1778 , les sociétaires avoient obtenu un arrêt du conseil , le plus absurde peut-être de tous ceux qui avoient été rendus jusqu'alors , qui ordonoit à la faculté de médecine de Paris , alors en instance avec la société , de ne point se défendre , & qui rendoit le doyen de la faculté personnellement responsable des démarches de la compagnie. La faculté ne pouvant donc mettre au jour juridiquement ses moyens , les années 1778 , 1779 & 1780 , ne virent éclore contre la société que quelques brochures ( 1 )

( 1 ) Nous n'entreprendrons pas l'analyse de toutes les pieces qui ont paru alors contre la société de médecine ; nous nous bornerons à en donner le titre pour qu'on pût les consulter , s'il prenoit jamais envie à quelqu'un de composer un poëme dans le genre du *lutrin* de Boileau.

Observations impartiales sur la commission royale de médecine , &c. in 12. 19 pages , 1778.

Lettre d'un sociétaire pensionné à un correspondant de province , écrite le jour même de l'installation de la société royale de médecine. *Quomodo civitas plena...?*

écrites par différentes plumes , trempées dans  
le fiel de la satyre ou la gaité de l'épigramme.

---

*facta est quasi vidua.... Lament. de Jerem.* in-8° , 16  
pages.

Lettre du signor Miracoloso Florentini à M. Paulet &c. ,  
du 18 novembre 1778. in-8°. 17 pages.

Nouvelle chanson historique , sur un air vieux , 13 couplets — noël nouveau , sur l'air : *tous les bourgeois de Chartres* , 34 couplets , in-12. 15 pages.

Dialogue entre Pasquin & Marphorio. in-8°. 16 pages :  
le même 2<sup>e</sup>. édition 16 pages in-8°,

Lettre d'un sociétaire non pensionné , à un correspondant en province , in-8°. 8 pages.

Lettre d'un médecin de la faculté de Paris à un de  
ses confrères au sujet de la société royale de médecine  
in-8°. 8 pages.

Précis historique de l'établissement de la société royale  
de médecine , de sa conduite , &c. , in-8°. 46 pages.

Très-humbles & très-respectueuses representations de la  
faculté de médecine en l'université de Paris , au roi , contre  
la société royale de médecine , in-8°. 32 pages.

Lettre à M. de Lassone , in-8°. 6 pages.

Lettre d'un amateur aux médecins de province , &c. ;  
*ab uno disce omnes.* Virg. du 31 août 1779 , in-8°. 8  
pages.

*Lassone ou la séance de la société royale de médecine ;*  
comédie en 3 actes. & en vers , in-8° , 55 pages , 1779.

Couplets chantés par l'exempt enchanteur & qu'on a  
oublié de faire imprimer à la fin de la comédie intitulée  
*Lassone* , &c. , air de la fricassée 17 couplets. Manusc.

» Vers la fin de cette dernière année il prit envie au docteur Hallot de dire aussi son mot ; mais il voulut n'employer que le raisonnement , & c'est ce qu'il fit dans le *dialogue* qu'il publia entre un citoyen & un docteur régent de la faculté de médecine de Paris sur la société royale de médecine.

» Depuis six mois la société incommodée des

Nouveau dialogue des morts , ou critique de la comédie intitulée Laffone , &c , in-8°. 8 pages , 1779.

Lettre de M. Andry à M. le Vacher de la Feutrie , doyen de la faculté de médecine de Paris, in-8°. 39 pages , 1779.

Noël nouveau en pot-pourri , ou songe fait les yeux ouverts par noble homme J. F. Achille de l'Alouette , &c . 24 couplets. Manuscrit.

Decret de la faculté de médecine du 4 janvier 1780. in-4°. 4 pages.

Voltaire & Bacquet aux champs-élisées , dialogue dédié à la société royale. Manuscrit.

M. T.... D'o..... à M. le doyen & à ses respectables confrères , in-8°. 7 pages.

Motif de la réclamation de la faculté de médecine de Paris , in-8°. 8 pages.

Dialogue entre un citoyen & un docteur régent de la faculté de médecine de Paris , sur la société royale de médecine. *Semper ego auditor tantum?* Juv. in-8°. 22 pages.

Epigramme , in-8°. feuille volante.

23 billets d'invitation pour les séances publiques de la société royale de médecine , in-8°.

pamphlets qui la couvraient de ridicule, cherchoit à s'en venger en appellant à son secours la puissance ministérielle. Semblable à ces lâches assassins qui n'engagent point de combat qu'ils ne se soient auparavant plastronnés, elle avoit eu soin de s'incorporer l'honnête homme le Noir, ex-lieutenant de police. Au moyen des lettres d'affocié honoraire qu'elle lui avoit expédiées, elle pouvoit se flatter d'avoir toute la sainte hermandade à sa dévotion; par le ministere de ce galant homme, elle avoit déjà fait tourmenter deux ou trois docteurs de la faculté.

» On vint donc lui dénoncer le dialogue du docteur Hallot, & le presser de faire à ce sujet quelques unes de ses prouesses. Le docteur vivoit très-philosophiquement, avec beaucoup de simplicité, il étoit fort peu répandu. On représenta à ce chef des muets que ce seroit un sujet bien bon à exercer sa tyrannie & à faire ce qu'on appelle un exemple. Il se laissa donc aller & donna ses ordres.

» Ce fut le 9 janvier 1781, que le docteur Hallot, rentrant chez lui sur les 10 heures du soir, fut averti par la portiere de sa maison, qu'on avoit vu toute la journée roder dans la rue des gens de mauvaise mine, qu'on l'avoit demandé plusieurs fois; qu'enfin la femme du libraire à qui il avoit donné à vendre son dialogue, sortoit

toute en larmes , se plaignant qu'on venoit d'enlever son mari. Cette dernière nouvelle fut ce qui le chagrina le plus : au lieu de monter à son appartement , il prit la résolution de se rendre chez cette femme pour lui donner des espérances de consolation , fondées sur les démarches qu'il se proposoit de faire le lendemain. A peine eut il fait quelques pas qu'il fut saisi & conduit chez le commissaire Chenon fils , de-là à la police & de la police à son appartement , pour qu'on y fit en sa présence les perquisitions usitées. Sur les une heure du matin 10 janvier il fut ramené au château de la bastille & inscrit , comme il le disoit gaiement , au nombre des pensionnaires du roi.

» Le docteur Bourru chez lequel il devoit dîner ce jour là , reçut à sa place une lettre anonyme qui l'instruisoit & de la capture de son ami & du sujet de sa détention.

« Dès le lendemain la faculté instruite de l'acte illégal commis en la personne d'un de ses membres , député son doyen & quelques docteurs vers M. le garde des sceaux , pour s'en plaindre & demander la liberté du prisonnier. Elle autorisa en même tems ces mêmes députés à se présenter à la bastille pour le voir , s'il étoit possible , & pour engager le gouverneur à lui donner tous les soins qu'il est permis à un geolier de donner

à ses prisonniers, s'engageant à être caution des frais qui pourroient être faits pour lui , s'il en étoit besoin.

» On mit en jeu un homme tenant à l'administration d'une probité intacte , ayant l'oreille d'un ministre de même réputation & très-connu du chef des muets. A peine l'intégrer magistrat le vit-il entrer dans son cabinet : — Eh ! quoi , c'est vous , monsieur ? Quelle affaire vous amene ici ? — Une affaire , monsieur , qui dépend , à ce que je crois , entièrement de vous. Il s'agit du docteur Hallot qui a été arrêté par vos ordres & conduit à la bastille. Je viens m'informer des motifs de sa détention & réclamer le prisonnier. — Vous , monsieur , qui tenez à l'administration ? Et quel intérêt prenez vous donc tant à cet homme ? — Quel intérêt , monsieur ? Il est parent de ma femme. — Est-il possible que je sois ainsi trompé ! On m'avoit assuré que cet homme étoit de province , parfaitement isolé ici , sans parens , sans amis ; & à peine est-il arrêté , que dix honnêtes citoyens se disant ses amis , ses parens , viennent m'obséder en sa faveur. — Mais , monsieur , voudriez-vous au moins m'instruire de l'espece de crime qu'il a commis ? — Quel crime , monsieur ? Il a écrit contre la société ; contre M. de Lassone. C'est un vrai Catilina. — Eh bien , monsieur , à la bonne heure : il me paroît

assez puni d'avoir été arrêté & transféré à la bastille. Vous me ferez bien à présent le plaisir de me dire quels sont les moyens de l'en faire sortir. J'espere que s'ils dépendent de vous , il n'y restera pas long-tems. — Ces moyens ne dépendent pas maintenant de moi absolument ; mais vous connoissez M. de Laffone , voyez-le ou écrivez lui , il pourra voir M. de Maurepas , & vraisemblablement avant peu , il y aura des ordres de le relâcher.— Je vous suis obligé, monsieur , de m'avoir tracé cette marche ; je vais la suivre.

» Peu de jours après le docteur Hallot reçut la visite du chef des muets & subit un interrogatoire dans lequel il se comporta en vrai romain. L'integre le Noir ne fut pas content des vérités que lui dit le prisonnier , puisqu'il s'en plaignit à la personne dont on a parlé plus haut dans une visite subséquente qu'elle lui fit : mais cela ne fit rien à l'affaire ».

» Cette même personne avoit écrit en sortant de l'audience à M. de Laffone. Celui-ci croyant avoir tout intérêt de la ménager , & sur-tout de ne point la désobliger , se transporta chez M. de Maurepas. Il eut soin en même tems de souffler à la société royale qu'elle devoit faire une sollicitation en faveur du docteur Hallot auprès de M. Amelot , ministre de Paris; ce qu'elle fit. Enfin

il y eut si peu de tems perdu & les démarches furent si instantes, qu'au premier travail du lieutenant de police avec le ministre de Paris, l'ordre fut levé, & le lundi 22 janvier, sur la fin de la matinée, il fut annoncé au prisonnier qu'il étoit libre. Il voulut prendre son dîner dans sa prison & ne rentra dans la société que l'après-midi vers les trois heures. Sa captivité a été de douze jours & demi ».

Tout ce qu'on vient de dire du sieur Hallot est extrait d'une lettre qu'un docteur de la faculté de médecine a adressée au rédacteur de cet ouvrage. On a trouvé en même tems & de la vérité dans l'historique des faits relatifs aux causes & aux circonstances de la détention de ce prisonnier, & beaucoup d'aigreur & de personnalités dans les reflexions qui y étoient jointes : aussi a-t'on eu soin d'en supprimer la majeure partie.

Sans prétendre être l'apologiste de la société royale de médecine, je ne peux cependant pas dissimuler qu'elle renferme dans son sein des membres d'un mérite distingué & qui ont des droits à l'estime publique. Il en est un sur-tout à qui je me plais à payer ici un tribut particulier de reconnaissance, c'est M. de Fourcroy, professeur de chimie & d'histoire naturelle au lycée ; c'est le charme de son élocution, c'est l'art avec lequel il fait envelopper d'un coloris

agréable les matieres les plus arides ; ce sont ses principes clairs & précis qui ont dirigé & soutenu mes premiers pas dans l'étude de ces deux sciences.

La révolution, la bienfaisante révolution qui remet chaque individu le plus près possible du lieu où la nature l'avoit placé, a été sur le point de concilier deux corps désunis depuis dix ans. Des deux compagnies rivales , la société royale est celle qui a ressenti la premiere sa divine influence. Un mouvement de patriotisme lui a fait offrir le sacrifice de tous ses titres au nouveau titre de citoyen; pour éterniser la mémoire d'un si beau jour , on a proposé d'oublier pour jamais les querelles qui depuis long-tems divisoient & la faculte & la société de médecine.

Animées d'un même esprit de sagesse & de paix , ces deux compagnies nommerent des commissaires qu'elles chargerent de rédiger ensemble un projet de conciliation , dont voici le résultat.

» Dans ce projet la société royale de médecine seroit composée 1<sup>o</sup>. du premier médecin  
 » du roi & du doyen de la faculté; 2<sup>o</sup>. de 40  
 » associés ordinaires parmi lesquels les 10 nouveaux  
 » seroient certainement choisis dans la  
 » faculté; 3<sup>o</sup>. de douze représentans de la faculté;  
 » 4<sup>o</sup>. de douze associés libres , ce qui porteroit  
 » le nombre des membres ayant droit de suffrage  
 » & de jetton à 66 , parmi lesquels il y auroit

» 48 docteurs de la faculté ; 5°. de tous les  
 » autres docteurs régens composant une classe  
 » d'associés libres médecins.

» Ainsi le docteur régent de la faculté de  
 » médecine de Paris, feroit associé libre de la  
 » société , auroit droit d'en prendre le titre ,  
 » d'entrer à ses séances , de lire des mémoires ,  
 » soit dans les assemblées publiques , soit dans les  
 » assemblées particulières , de publier ces mé-  
 » moires dans les volumes de la société ; il  
 » pourroit comme représentant de la faculté  
 » avoir part à tous les priviléges académiques  
 » quelconques ; il pourroit être élu président.  
 » Le corps académique dont il s'agit feroit donc  
 » vraiment formé de tous les membres de la  
 » faculté à laquelle appartiendroient ses travaux  
 » & ses succès.

Les articles sont aussi-tôt présentés & ap-  
 prouvés par la société royale qui y fait mettre  
 l'apostille suivante : « les articles de projet de  
 » conciliation ont été approuvés & adoptés le  
 » 22 janvier de cette année, par la société royale  
 » de médecine qui desire bien vivement qu'ils  
 » soient agréables à la faculté de médecine de  
 » Paris. Au louvre le 26 janvier 1790.

Signés le Mounier , *président de la société royale.*  
 Poissonnier , Geoffroy , de Jussieu , Thouret &  
 Vicq-d'Azir , *commissaires.* Fiers

Fiers & contents de ce premier succès, les commissaires de la faculté s'empressent de se rendre vers leurs commettans ; ils ont à leur offrir & la paix & la victoire. Chargé du rapport de cette affaire ( 1 ), le docteur le Preux parla ainsi :

..... » Nous avons pensé que dans la circonstance présente il falloit un esprit plus » digne de vous que l'esprit de corps , & fait » pour nous mieux conseiller ; qu'il falloit cet » esprit qui commande les grandes choses en » commandant tous les sacrifices , l'esprit public . » Ce n'est pas à des médecins accoutumés par » état à des dévouements aussi généreux que pénibles , à des dévouemens de toutes les especes » & de tous les momens , que nous irons apprendre qu'il est enfin tems de s'élever à la hauteur » de la révolution actuelle , & que les intérêts » particuliers doivent s'effacer devant le grand » intérêt général.

Ce rapport est ainsi terminé : « deux corps faits » pour s'unir , intéressés à s'unir & pour le bien » général & pour le bien particulier , veulent » leur union , la veulent de bonne foi , de la » seule maniere qui puisse convenir , c'est-à-dire , » d'une maniere honorable pour tous les deux .

( 1 ) Nous ne donnons ici qu'un extrait du rapport du docteur le Preux .

» Le public la desire également & depuis long  
 » tems ; laisserons-nous subsister le mur de sépara-  
 » tion ? Continuerons-nous une guerre qui , expo-  
 » sant les deux partis au ridicule, tourne au détri-  
 » ment de l'art ? Ces divisions intestines, ces person-  
 » nalités outrageantes , ces écrits dégoutans de fiel ,  
 » voilà de ces grands scandales qu'il faut laisser à la  
 » sottise , PARCE QU'IL N'APPARTIENT QU'A LA  
 » SOTTISE DE LES DONNER (1). L'édifice des scienc-  
 » ces doit s'élever comme le temple de Salomon :  
 » il est dit qu'un ordre admirable régnoit parmi  
 » les travailleurs ; on apportoit en silence les  
 » pierres taillées , polies , disposées pour leur  
 » place , & on n'entendoit jamais ni les cris de  
 » la scie ni les coups du marteau ».

Le rapport fini , on fait lecture du projet de  
 conciliation & de l'approbation que la société  
 royale y avoit déjà donnée. On met la question  
 aux voix & la faculté décide à une très-grande  
 majorité QU'IL N'Y A PAS LIEU A DÉLIBérer.  
 Moliere , divin Moliere , où êtes vous ? Pour  
 cette fois la faculté n'aura pas à se plaindre de

(1) Il faut rendre justice au courage du rapporteur ;  
 & certes il en falloit pour oser dire en présence de cette  
 même faculté qui avoit fait circuler tant de libelles contre  
 la société royale , d'avoir osé lui dire qu'il n'appartenoit  
 qu'à la sottise de repandre des écrits dégoutants de fiel , &c.

La société royale , cela peut s'appeler une rupture  
bien caractérisée .

---

Les mêmes raisons qui nous ont empêché de donner dans la livraison précédente notre travail sur *l'homme au masque de fer*, nous empêchent de le publier dans celle-ci, comme nous l'avions promis.

Nous terminerons ce volume par quelques pieces détachées dont plusieurs sont propres à répandre un nouveau jour sur quelques points du régime des prisons d'état. Elles pourront en même tems servir aux divers auteurs dramatiques, qui s'occupent dans ce moment, m'a-ton dit , de nous mettre sur la scène les horreurs commises à l'ombre des murs de nos bastilles françoises.

La première de ces pieces est une lettre datée de Ham en Picardie, qui paroiffoit destinée à avoir place dans un journal.

*De Ham en Picardie le 11 mars 1781.*

» En 1755 ou 1754, on conduisit au château,  
» de cette ville, en vertu d'un ordre du roi,  
» M. le comte de Lautrec , capitaine de dragons.  
» Il a été depuis ce tems renfermé dans un cachot,  
» privé de feu & de lumiere , même de tout  
» vêtement , à l'exception d'une mauvaise redin-  
» gotte qui lui couvroit à peu près la moitié

» du corps & d'ailleurs déchirée ; mangée par  
 » les rats qui ont jusqu'à présent partagé la mau-  
 » vase nourriture qu'on lui donnoit. Ce gentil-  
 » homme est resté pendant 28 ans dans cet état  
 » d'abomination & d'horreur. Je l'y ai vu il y  
 » a 8 jours ; des rats très-gros partageoient avec  
 » lui l'espèce de lit où il prenoit son repos.  
 » Comme j'étois un être étranger pour eux ,  
 » ils se sont dispersés dans les différens coins  
 » du cachot aussitôt que j'y suis entré. Je ba-  
 » lançois à reconnoître le malheureux comte  
 » de Lautrec pour appartenir à l'espèce humaine.  
 » Une barbe d'une longeur énorme mêlée avec  
 » sa chevelure , infectée de l'ordure des animaux  
 » qui partagent sa retraite , couvroit une partie  
 » de son buste ; ces ordures répandoient dans  
 » son cachot une odeur suffoquante .

» M. le comte de Lautrec paroisoit con-  
 » damné à finir ses jours dans cet état , mais  
 » madame Necker en ayant été informée par M.  
 » le marquis de Beaudeau Paraber , qui en a  
 » eu connoissance , elle a obtenu de sa majesté  
 » un ajouté de 600 livres à la pension de 360  
 » livres que l'on payoit pour M. le comte de  
 » Lautrec. Il a été envoyé en même tems des  
 » ordres à l'état major de le faire habiller &  
 » nourrir convenablement , & de le laisser pro-  
 » mener dans le château. Il est sorti hier du  
 » trou qu'il habitoit ».

J'ai appris depuis peu que le comte de Lautrec avoit eu, en 1754, une affaire qui pouvoit le faire condamner à être décapité, mais que son frere le maréchal de Lautrec avoit obtenu qu'il feroit renfermé dans une prison si secrete qu'on ne parleroit jamais de lui. Il eût été sans doute à souhaiter pour le pauvre comte qu'on eût laissé agir contre lui la sévérité de la loi. La prétendue faveur qu'on lui fit, étoit une peine plus cruelle pour lui, & nuisible à la société, à qui on déroboit le spectacle du crime justement puni. On me citera l'honneur de la famille : mais c'est justifier une atrocité par une absurdité. Pourquoi cet honneur étoit-il entaché par les fautes d'un tiers ?

---

La piece suivante est une anecdote trouvée, telle que nous la rapportons dans les papiers de la bastille qui nous ont été remis.

» Vers l'an 1684, il y avoit à la Bastille un  
 » M. Languet de Gergy qui étoit marié & n'avoit  
 » point d'enfants ; il lui étoit important d'avoir  
 » postérité, il demanda la permission que sa femme  
 » vînt le voir ; elle fut accordée pour une fois ;  
 » il vit sa femme qui devint grosse de deux  
 » garçons, dont l'un l'archevêque de Sens, l'autre  
 » le curé de Saint-Sulpice.

---

La troisième piece est une lettre de cachet à l'effet de faire administrer les sacremens de pénitence & de l'eucharistie à un prisonnier de Vincennes , nous allons donner une copie exacte de l'original qui est entre nos mains.

» Monsieur le marquis de Bellefont je vous  
 » écris cette lettre pour vous dire que mon in-  
 » tention est que vous laissiez entrer dans mon  
 » château de Vincennes le pere Hyacinthe re-  
 » collet , pour administrer les sacremens de  
 » pénitence & d'eucharistie au sieur de Bellinzani,  
 » que vous y détenez par mon ordre. Et la  
 » présente n'étant à autre fin , je prie dieu qu'il  
 » vous ait monsieur le marquis de Bellefont en  
 » sa sainte garde ; écrit à Versailles le 6me. avril  
 » 1684 ( signé Louis ) & plus bas Colbert. Et  
 » à la suscription est écrit : à monsieur le marquis  
 » de Bellefont cap. de mon château de Vincennes  
 » ou à celui qui y commande.

Cette permission de Colbert me rappelle deux vers que l'on mit sur la porte du cimetière de Saint-Médard ; on auroit pu les faire graver à l'entrée de chaque prison d'Etat , en les paroissant ainsi.

De par le roi ; défense à dieu

D'entrer sans son ordre en ce lieu.

La 4<sup>e</sup>. & dernière pièce est l'extrait d'une lettre écrite au rédacteur de cet ouvrage, par un ancien prisonnier de la bastille.

» J'ai été une des victimes du despotisme ;  
» parce que trop-tôt j'avois voulu être un des  
» apôtres de la liberté. La police m'a fait beau-  
» coup de mal : je m'en venge en faisant à la  
» police le plus de bien que je peux. . . . .

» Que n'ai-je le tems, monsieur, de chercher  
» dans mes papiers ce que j'ai fait , ce que j'ai  
» pensé dans ma prison? Vous connoîtriez du moins  
» mon ame franche & fiere ; elle me donneroit  
» quelques droits à votre estime que j'envie.

» Je vais vous citer une boutade de mémoire :  
» c'est la parodie de l'imprécation de Camille :

La bastille , où la nuit sert des tyrans heureux !  
La bastille , où la haine est le plaisir des dieux !  
La bastille où la force enchaîne le génie !  
La bastille , où l'on meurt sans sortir de la vie !  
Puissent les citoyens ensemble conjurés ,  
Enfoncer ses cachots par le fer assurés !  
Et si pour ébranler ce colosse de pierre ,  
Paris ne suffit pas , vienne la France entière ;  
A pas précipités que cent peuples divers  
Passent pour la détruire & les monts & les mers ;  
Qu'elle même sur soi renverse ses murailles ;  
Que l'enfer agrandi s'ouvre par ses entrailles .  
Que le ciel en courroux allumé par mes vœux ,  
Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux ;

Puissé-je de mes yeux y voir tomber la foudre,  
 Voir ses canons en cendre & ses soldats en poudres  
 Son dernier gouverneur à son dernier soupir,  
 Moi seul en être cause & mourir de plaisir.

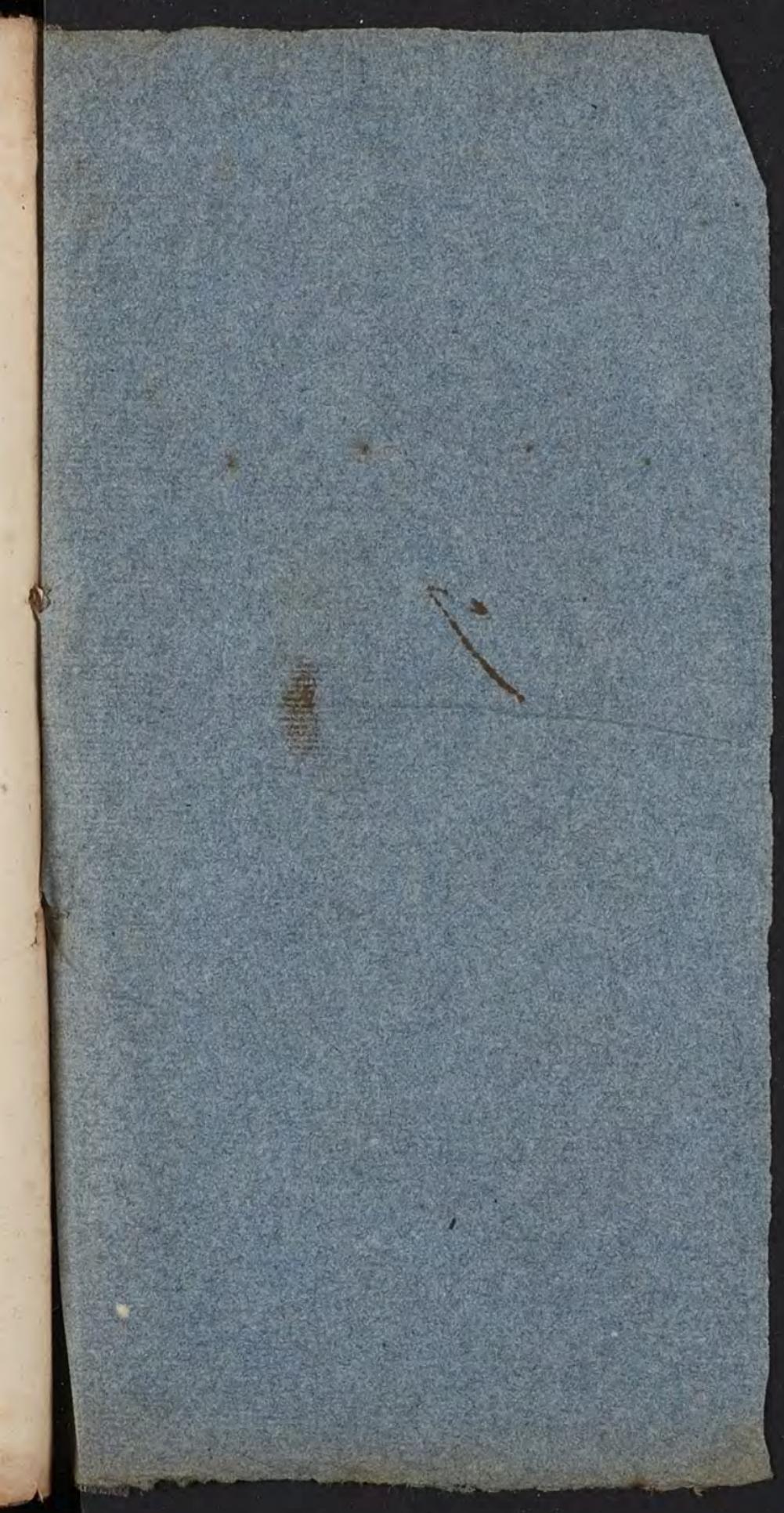
*En 1786.*

» Ce qu'il y a de très étonnant, c'est que le  
 » jour où nous plantâmes sur les canons le  
 » drapeau de la révolution , enfonçant la porte  
 » de ma chambre , dans la tour du coin , j'ai  
 » retrouvé dans le dos du fauteuil à bras sur  
 » lequel j'avois passé trois mois , ces vers que  
 » j'y avois cachés.

J'ai l'honneur d'être , &c.

Signé Manuel , conseiller administrateur au  
 département de la police.

*Fin de la septième livraison.*



7

